Projet Performance Fédéral
Disciplines sportives d'hiver

FFHandisport
2027 - 2030

Table des matières

AXE 1 : BILAN ET APPROCHE STRATEGIQUE TRANSVERSALE 5
PARTIE 1 : Bilan transversal 2022 – 2026 6
1.Bilan Sportif 6
1.1 Les Jeux Paralympiques de Milan-Cortina 2026 : entre confirmation, frustration et nouveaux horizons 6
1.2 Bilan synthétique pour l'ensemble des disciplines/spécialités et catégories d'âge /compétitions de référence 7
2. Bilan SHN 9
2.1 Listes ministérielles : 9
2.2 Bilan Suivi socioprofessionnel – Synthèse et analyse 11
2.3 Bilan des Projets de Performance Individuelle (PPI) / projet fédéral 12
3. Bilan sur l'encadrement du projet de performance 13
4. Bilan des structures 14
5. Bilan de l'accompagnement scientifique et de datas 15
6. Bilan Médico-Sportif Performance : Paralympiade 2022-2026 15
PARTIE 2 : Orientations stratégiques transversales 17
1 Objectifs pour la paralympiade 2027 – 2030 17
2 Programme et orientations stratégiques PPF 2027/2030 17
2.1 Programme Pré-accession – Transversal 17
2.2 Programme de structuration de la performance transversale disciplinaire : 19
2.3 Programme Optimisation de la performance 21
2.4 Bureau de la Vie de l'Athlète 22
2.5 Service Médico Sport Performance : 23
PARTIE 3 : Suivi et Évaluation du Projet de Performance Fédéral 26
AXE 2 : APPROCHE SPECIFIQUE ET OPERATIONNELLE 27
Partie 1 : Les programmes d'actions transversaux 28
1. Programme Pré-accession transversal 28
2. Optimisation de la performance 30
2.1 Monitoring 30
2.2 Analyse vidéo 32
2.3 Outils d'analyses des performances 33
2.4 Formation 35
3. Bureau de la vie de l'athlète 37
3.1 Suivi socioprofessionnel 37
3.2 Les aides personnalisées 39
3.3 Prise en compte de la parentalité dans le parcours de performance 39
3.4 Financement complémentaire mobilisable 40
3.5 La santé mentale des sportifs 40
3.6 Projet de Performance Individuel 40
3.7 Stratégie et soutien à la classification internationale 41

3.8 Arbitres et juges SHN 42
4. Prévention éducation à la lutte contre le dopage 43
4.1 Plan fédéral de prévention et d'éducation à la lutte contre le dopage 43
4.2 Plan de lutte contre les Violence Sexiste et Sexuelle (V.S.S) 44
4.3 Formation sportive et citoyenne 44
4.4 Honorabilité 45
5. Médico Sport Performance 46
Partie 2 : Les programmes Accession / Excellence disciplinaires 47
I. Sports d'hiver 47
1. Para Snowboard 47
1.1 Bilan et stratégie disciplinaire 47
Bilan méthode ORfèvre de la paralympiade 2022-2026 47
Ambition du projet de performance fédéral en para snowboard – Horizon Alpes 2030 48
Stratégie disciplinaire 49
Structurer un parcours lisible, exigeant et aligné avec les standards internationaux 49
Dynamiser les collectifs nationaux comme accélérateurs de performance 50
Structure : 51
Structurer une offre permanente ou semi-permanente d'entraînement 51
1.3 Chemins de sélection 52
1.4 Collectifs Nationaux 54
1.5 Programme de saison des différents collectifs 54
1.6 Critères des listes ministérielles 55
2 Ski Nordique : Biathlon et Ski de fond 57
2.1 Bilan et stratégie disciplinaire 57
Bilan méthode ORfèvre de la paralympiade 2022-2026 57
Ambition du projet de performance fédéral en para ski nordique et biathlon – Horizon Alpes 2030 58
Stratégie disciplinaire 59
Structurer un parcours de sélection lisible, exigeant et aligné avec les standards internationaux 59
Dynamiser les collectifs nationaux comme accélérateurs de performance 59
2.2 Structures 60
Structurer deux niveaux complémentaires d'environnement d'entraînement 60
2.3 Chemins de sélection 61
2.4 Collectifs nationaux 63
2.5 Programme de saison des différents collectifs 64
2.6 Critères des listes ministérielles 65
3. Para Ski Alpin 67
3.1 Bilan et stratégie disciplinaire 67
Bilan méthode ORfèvre de la paralympiade 2022-2026 67
Ambition du projet de performance fédéral en para ski alpin – Horizon Alpes 2030 68
Stratégie disciplinaire 69

Structurer un parcours de performance lisible, exigeant et aligné avec les standards internationaux.... 69
Dynamiser les collectifs nationaux comme accélérateurs de performance 69
3.2 Structures..... 70
Construire un réseau de structures complémentaires de l'Accession à l'Excellence 70
3.3 Chemins de sélection 71
3.4 Collectifs Nationaux 73
3.5 Programme de saison des différents collectifs 74
3.6 Critères des listes ministérielles 75
1. Sports sourds..... 78
1.1 Bilan et stratégie disciplinaire 78
1.2 Chemin de sélection 78
1.3 Critères des listes ministérielles 80
Annexes :..... 81
Annexe 5 : Cartographie des structures..... 82
Annexe 6 : Cahier des charges des structures 83
Annexe 7 : Charte du sport de haut niveau 87
Annexe 8 : Convention d'engagement du sportif de haut 90
Annexe 9 : Formation sportive et citoyenne 93
Annexe 10 : Fiche synthétique – Surveillance Médicale Réglementaire 94
Annexe 7 : Évaluation du Projet de Performance Fédéral 96

AXE 1 : BILAN ET APPROCHE STRATEGIQUE TRANSVERSALE

PARTIE 1 : Bilan transversal 2022 – 2026

1.Bilan Sportif

1.1 Les Jeux Paralympiques de Milan-Cortina 2026 : entre confirmation, frustration et nouveaux horizons

Les Jeux Paralympiques de Milan-Cortina 2026 constituent une étape charnière pour les parasports d'hiver français. Ils s'inscrivent dans un contexte de profonde évolution du mouvement paralympique, marqué par une densification du niveau international, le retour de certaines grandes nations et une médiatisation renforcée des sports paralympiques d'hiver dans le prolongement des Jeux de Paris 2024.
La délégation française abordait cette échéance avec des ambitions élevées, légitimées par les résultats obtenus au cours de la paralympiade et notamment lors de la saison pré-paralympique. Avec 12 médailles, dont 4 titres, la France conserve finalement son rang parmi les meilleures nations mondiales et réalise un bilan identique à celui de Pékin 2022. Ce résultat laisse néanmoins un sentiment contrasté au regard du potentiel identifié avant les Jeux et rappelle combien, dans les disciplines hivernales, la conversion d'un potentiel de médaille en podium ou en titre reste incertaine.
Milan-Cortina confirme également une évolution rapide de la concurrence internationale. Le retour tardif de la Russie a immédiatement modifié certains rapports de force, tandis que la Chine, après son émergence à Pékin, s'impose comme première nation mondiale avec 44 médailles, dont 15 titres. Cette concurrence plus large et plus dense avec 27 pays qui remporte à minima une médaille contre 17 à Pékin renforce la nécessité pour la France de construire davantage de profondeur dans ses collectifs, sans rechercher le nombre pour le nombre, afin de disposer de plusieurs sportifs capables de gagner.
Cette édition marque par ailleurs le retour de Jeux pleinement ouverts au public et aux familles après Pékin. La médiatisation, les sollicitations, la présence des proches et les contraintes propres à l'événement ont rappelé que l'environnement paralympique constitue lui-même une composante de la performance. Peu présents avec une telle intensité dans le quotidien des sportifs, ces facteurs peuvent agir comme catalyseurs ou inhibiteurs et devront être davantage intégrés à la préparation.
Les Jeux ont également souligné l'importance de la capacité à performer dans l'incertitude et à rebondir face à l'adversité. Plusieurs champions paralympiques ont connu au cours de leur programme une sortie de piste ou une contre-performance : dans les sports d'hiver, la domination ne garantit jamais la victoire. Accepter la prise de risque, gérer l'échec ponctuel et être capable de produire de nouveau son meilleur niveau constituent des déterminants majeurs de la réussite internationale. L'absence, au cours du cycle, de Championnats du monde reproduisant pleinement le programme des Jeux a également limité la possibilité de préparer l'ensemble des sportifs et des staffs à cette réalité compétitive.
Enfin, les moyens humains et financiers complémentaires mobilisés au cours de la dernière saison de préparation, notamment dans le cadre de l'avenant conclu avec l'Agence nationale du Sport, n'ont logiquement pu produire qu'un effet limité sur les résultats de cette paralympiade. Ils ont en revanche permis d'engager une transformation structurelle de la filière : renforcement des équipes d'encadrement, développement des collectifs Espoirs et professionnalisation de l'accompagnement des sportifs.
Dans ce cadre, les CREPS Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Sud ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre des accompagnements individualisés, ces deux territoires accueillant la quasi-totalité des sportifs de haut niveau engagés dans la préparation de Milan-Cortina 2026.
Malgré la frustration liée à un potentiel de médailles partiellement concrétisé, l'émergence de jeunes talents et le maintien de plusieurs leaders français au plus haut niveau constituent des motifs importants de satisfaction.

Six enseignements majeurs peuvent ainsi être retenus :

- Construire de la profondeur de collectif, sans rechercher le nombre pour le nombre ;
- Assumer qu'une ambition de titres peut reposer sur un nombre limité de sportifs à très fort potentiel ;
- Renforcer la capacité à performer dans l'incertitude propre aux sports d'hiver ;
- Faire de la préparation à l'environnement paralympique un véritable facteur de performance ;
- Transformer les moyens récemment mobilisés en un modèle de performance durable à l'horizon 2030 ;
- Féminiser davantage les collectifs afin d'accroître la représentativité française et notre capacité à être compétitifs sur un nombre plus large d'épreuves.

L'enjeu de la prochaine paralympiade ne sera donc pas simplement d'accroître le nombre de sportifs, mais d'augmenter la probabilité de disposer, en 2030, de plusieurs athlètes capables de gagner. Il s'agira de renforcer simultanément la profondeur et la qualité du collectif français, tout en poursuivant sa féminisation, et d'accroître sa capacité de conversion vers la très haute performance. L'objectif sera ainsi de transformer les fondations récemment posées en gains de performance durables à l'horizon des Jeux Paralympiques des Alpes françaises 2030.

1.2 Bilan synthétique pour l'ensemble des disciplines/spécialités et catégories d'âge /compétitions de référence

Les résultats de la paralympiade 2022-2026 mettent en évidence la complexité particulière de toute projection de performance dans les disciplines hivernales. Si une ambition chiffrée demeure indispensable pour donner un cap au projet de performance, elle doit être considérée comme un outil évolutif de pilotage et non comme une prédiction du résultat final.

Cette difficulté tient d'abord à une visibilité parfois incomplète du plateau international. L'absence de certaines nations ou de certains sportifs sur une partie du circuit, notamment en para ski nordique et en para biathlon, a limité la portée des comparaisons réalisées à partir des Coupes du monde et Championnats du monde. Le retour tardif de certaines nations à Milan-Cortina a confirmé la rapidité avec laquelle les rapports de force peuvent évoluer. À l'inverse, le para snowboard a présenté une plus grande continuité entre les tendances observées au cours du cycle et les résultats des Jeux.

La structure même des disciplines peut également évoluer au cours d'une paralympiade. Les modifications de classification, notamment en para ski nordique, para biathlon et para ski alpin, ainsi que les évolutions réglementaires ou du programme des épreuves, peuvent modifier les catégories, les stratégies de préparation et les perspectives de médailles.

À cela s'ajoutent les caractéristiques propres aux sports d'hiver : météo, état de la neige, préparation du matériel, évolution d'une piste, choix techniques ou tactiques, chute ou erreur d'exécution peuvent directement influer sur le résultat. Sur des plateaux parfois resserrés et des échantillons statistiques limités, une blessure, un arrêt de carrière ou l'émergence rapide d'un concurrent peuvent également modifier sensiblement les analyses.

Ces éléments imposent une utilisation raisonnée des outils de veille et d'analyse – couloirs de performance, médaillabilité, résultats internationaux ou analyse des trajectoires. Leur intérêt réside moins dans leur capacité à prédire précisément un nombre de médailles que dans leur capacité à objectiver les trajectoires, mesurer les écarts au meilleur niveau mondial et éclairer les décisions.

C'est dans cette logique que la Fédération Française Handisport privilégie la notion d'« ambition » plutôt que celle d'« objectif » de médailles. Pour la paralympiade 2026-2030, cette ambition devra être régulièrement réinterrogée au regard de l'évolution des plateaux internationaux, des classifications et règlements et, surtout, des trajectoires individuelles des sportifs français.

L'enjeu sera moins de prédire quatre ans à l'avance un nombre exact de médailles que d'identifier, développer et sécuriser le plus grand nombre possible de potentiels de podiums et de titres, puis de créer les conditions permettant de les convertir le jour où la performance compte réellement. La projection doit ainsi devenir un outil vivant de pilotage permettant d'ajuster les priorités, les accompagnements et les moyens jusqu'aux Jeux Paralympiques des Alpes françaises 2030.

- **Comparatif Ambition / Résultats par discipline – Jeux de Milan**

Disciplines ayant atteint ou dépassé les projections

Discipline	Ambition		Résultat		Nombre de sportif(ve)s médaillés
Para ski alpin	14 médailles	3 or	8 médailles	2 or (67% de l'ambition)	3 sur 8 sélectionnés
		4 argent		4 argent (100% de l'ambition)	
		7 bronze		2 bronze (29% de l'ambition)	
Paraski ski nordique	10 médailles	4 or	3 médailles	1 or (25% de l'ambition)	4 sur 4 sélectionnés
		5 argent		0 Argent (0% de l'ambition)	
		1 bronze		2 bronze (	
Para snowboard	3 médailles	2 or (2 athlètes médaillés)	1 médaille	1 or (50% de l'ambition)	1 sur 2 sélectionnés
		1 argent		0 Argent (0% de l'ambition)	
		0 bronze		0 Bronze	

2. Bilan SHN

2.1 Listes ministérielles :

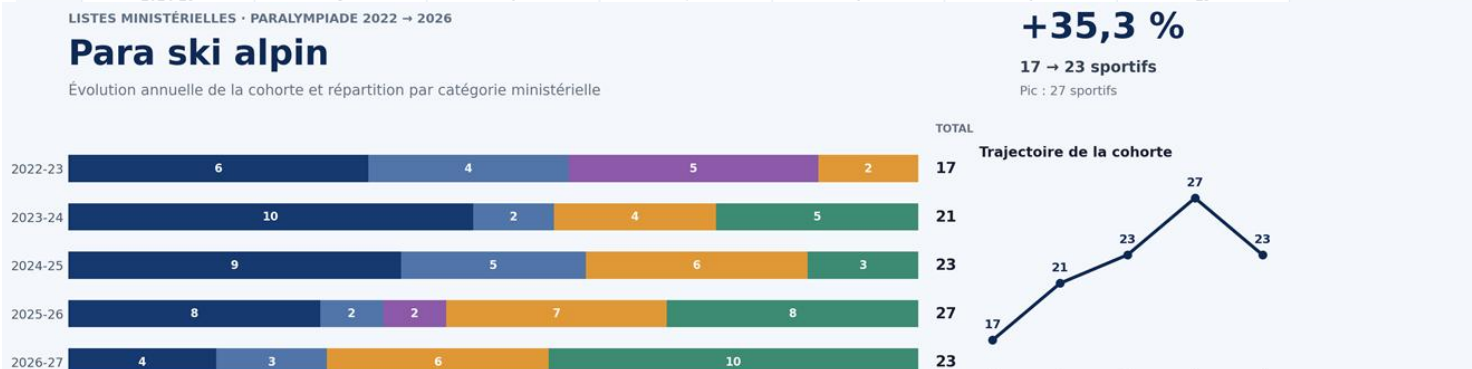
Évolution des profils SHN (2022-23/2026-27)

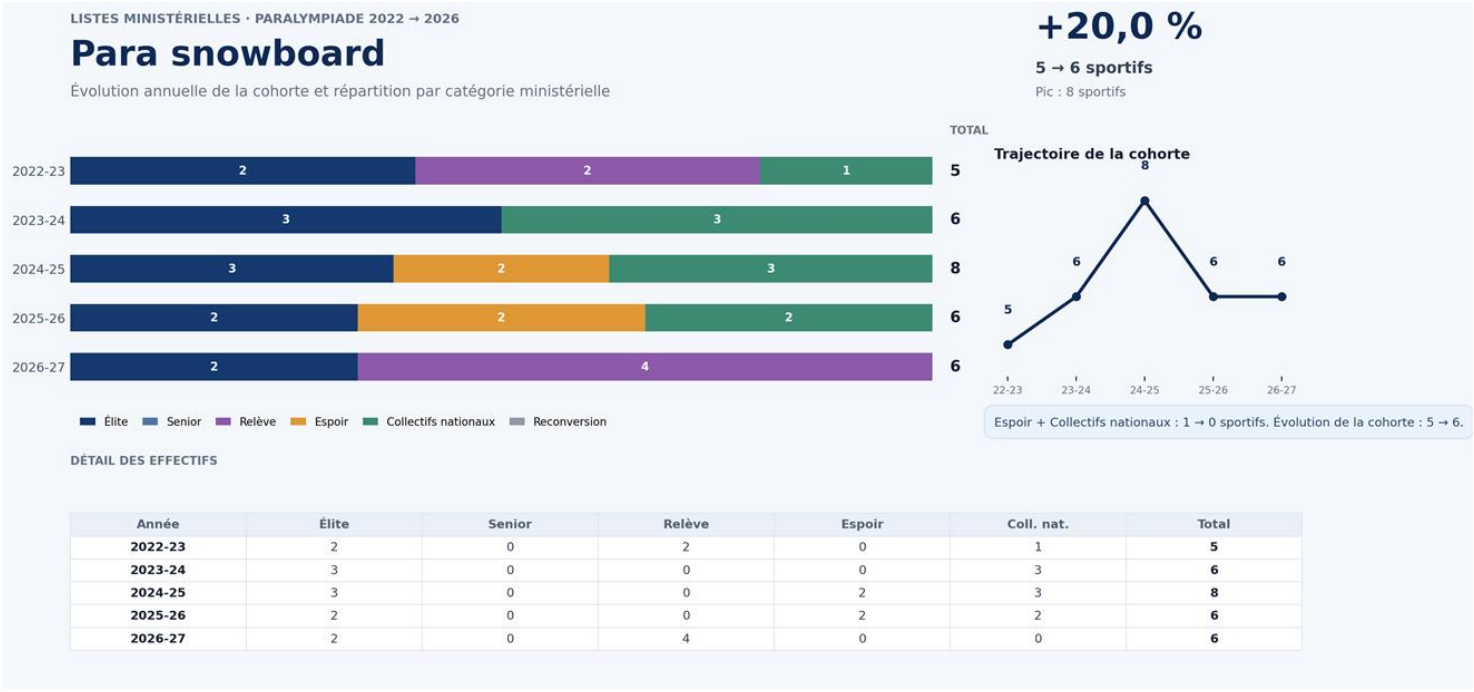


Année	Élite	Senior	Relève	Espoir	Coll. nat.	Total
2022-23	12	4	8	2	2	**28**
2023-24	16	4	0	5	10	**35**
2024-25	15	5	4	14	6	**44**
2025-26	14	2	4	17	14	**51**
2026-27	10	3	4	11	15	**43**



Année	Élite	Senior	Relève	Espoir	Coll. nat.	Total
2022-23	4	0	1	0	1	**6**
2023-24	3	2	0	1	2	**8**
2024-25	3	0	4	6	0	**13**





DÉTAIL DES EFFECTIFS

Année	Élite	Senior	Relève	Espoir	Coll. nat.	Total
2022-23	2	0	2	0	1	**5**
2023-24	3	0	0	0	3	**6**
2024-25	3	0	0	2	3	**8**
2025-26	2	0	0	2	2	**6**
2026-27	2	0	4	0	0	**6**

- **Sportifs de Haut niveau**

L'analyse de l'évolution des listes ministérielles entre 2022-2023 et 2026-2027 doit être appréciée au regard des faibles volumes de sportifs concernés par les disciplines d'hiver. Dans ce contexte, quelques mouvements individuels, arrêts de carrière, retraites sportives, évolutions ou baisses de performance peuvent modifier sensiblement la répartition des effectifs et rendent peu pertinente une lecture fondée sur les seuls pourcentages d'évolution.

Cette lecture doit également tenir compte des spécificités du calendrier et de l'environnement compétitif propres aux sports d'hiver. L'absence, certaines saisons, de compétition internationale de référence peut limiter les possibilités offertes aux sportifs de confirmer leur progression et ainsi contraindre l'évolution de leur trajectoire au sein des listes ministérielles. De même, la tenue effective des épreuves reste fortement dépendante des conditions climatiques : certaines compétitions internationales de référence peuvent voir tout ou partie de leur programme modifié ou annulé, comme ce fut notamment le cas à Maribor en 2025. Ces éléments exogènes invitent ainsi à apprécier les évolutions de listes dans une temporalité plus large que celle d'une seule saison sportive.

Cette analyse doit par ailleurs intégrer l'évolution des critères fédéraux au cours de la paralympiade. Les critères de sélections appliqués en 2026-2027 diffèrent de ceux de 2022-2023, la Fédération ayant fait le choix de renforcer les niveaux de performance attendus pour les sélections internationales et, dans leur prolongement, impacte de fait l'accès aux listes ministérielles. Cette évolution répond à la volonté de mieux corréler la reconnaissance du statut de sportif de haut niveau avec les exigences du contexte international et les ambitions de performance de la Fédération.
La diminution observée au sein des catégories Élite et Senior met néanmoins en évidence une fragilité structurelle du vivier au début de la paralympiade. Faute d'un nombre suffisant de sportifs identifiés et engagés dans une trajectoire d'accès au très haut niveau en 2022, les départs en retraite, arrêts de carrière ou reculs de performance intervenus au cours du cycle n'ont pas, ou seulement partiellement, pu être compensés. Cette situation souligne la nécessité, dans des disciplines aux effectifs réduits, d'anticiper davantage le renouvellement des collectifs et de disposer en permanence d'une profondeur de vivier suffisante.
À ce titre, l'augmentation significative du nombre de sportifs désormais identifiés dans les catégories Espoir et Collectifs nationaux constitue un marqueur important du travail engagé au cours de la paralympiade. Elle traduit la volonté de reconstruire et d'élargir le vivier afin de sécuriser le renouvellement de l'Élite, mais également d'augmenter le nombre de sportifs susceptibles de progresser vers les standards internationaux.
La consolidation et le renforcement de cette dynamique constituent ainsi un enjeu central du prochain PPF : transformer progressivement ce vivier aujourd'hui identifié en sportifs de niveau international afin d'assurer le renouvellement des collectifs Élite et Senior et d'accroître durablement le nombre d'athlètes identifié et en capacité de prétendre à une performance paralympique à l'horizon 2030 et au-delà.

2.2 Bilan Suivi socioprofessionnel – Synthèse et analyse

Le soutien socioprofessionnel déployé par la FFH et l'Agence depuis 2022 a connu une montée en puissance continue, tant en volume qu'en diversification des outils principalement portés par les dispositifs nationaux (Armée de champions, emploi INSEP, Douanes, Police). L'année 2026 confirme cette dynamique, avec le recrutement de 2 nouveaux sportifs sur des dispositifs nationaux.

Répartition des dispositifs activés

Dispositif	Nombre de bénéficiaires	Montant 2026
Emplois SHN	0	0
CIP/CAE régionales	3	49 000€
Autres dispositifs nationaux	8	0
Conventions de mécénat	0	0

Tendance : recentrage sur les dispositifs de proximité (CIP/CAE régionales via l'accompagnement des cellules locales (MRP) et la mise en place de contrats aidés régionaux) pour les sportifs identifiés en cellule performance 2026 et Ambition 2026.

Aides personnalisées et cellules

Indicateur	Valeur
Bénéficiaires des aides personnalisées athlètes hors cellule (2026)	0 sportif
Bénéficiaire des aides personnalisées Athlètes en cellule (2026)	8 sportifs – 47 066 € (8 bénéficiaires sur les 15 athlètes sélectionnés pour les Jeux de Milan)

Tendance : recentrage sur les sportifs identifiés par l'A.N.S au sein de la cellule performance et ambition.

Lien avec la performance
Sur les 8 médaillés à MICO 2026 :

- 6 athlètes médaillés étaient intégrés à un dispositif emploi spécifique (Douanes, Police, Armée de champions, INSEP)
- 1 athlète médaillé était en contrat aidé CIP/CAE

Conclusion
L'analyse croisée met en évidence une réelle corrélation entre le niveau d'accompagnement socioprofessionnel et les conditions de réalisation de la performance. L'approche fédérale, combinant les outils de l'ANS (emplois aidés, aides sociales, cellules d'accompagnement) et les leviers internes, constitue à ce titre un socle essentiel. Elle devra cependant continuer à évoluer afin de garantir :

- une articulation toujours plus étroite entre accompagnement socioprofessionnel et parcours de performance ;
- une pérennisation et une diversification des moyens mobilisables face à l'augmentation des besoins.

Cette dernière dimension apparaît particulièrement déterminante pour les sports d'hiver. La poursuite d'un projet de performance peut générer des coûts importants dès l'entrée dans les Collectifs nationaux, voire en amont, alors même que les sportifs concernés ne bénéficient pas encore nécessairement des dispositifs d'accompagnement réservés aux athlètes les plus avancés dans leur parcours. L'enjeu sera donc de mieux accompagner cette période charnière afin que les contraintes économiques ne constituent pas un frein à la progression ou à la poursuite d'un projet à potentiel.
Au-delà des dispositifs institutionnels existants, la Fédération tentera ainsi de favoriser les informations concernant les solutions complémentaires et diversifiées de financement et d'accompagnement : Pacte de performance, partenariats et contrats de sponsoring privés, dispositifs de soutien individualisé tels que « Soutiens ton sportif ». Ces accompagnement, sensibilisation et partage d'information doivent permettre d'apporter des pistes de financement adaptées aux sportifs qui ne sont pas encore éligibles aux principaux dispositifs publics, mais dont la trajectoire justifie déjà un investissement significatif.
Si le lien entre soutien, sécurisation du projet de vie et performance apparaît clairement, l'enjeu du prochain PPF sera donc de pouvoir informer, sensibiliser et accompagner plus tôt et plus largement les sportifs identifiés à potentiel, depuis leur entrée dans les premiers niveaux de collectifs jusqu'au très haut niveau malgré les limites connues de tous.

2.3 Bilan des Projets de Performance Individuelle (PPI) / projet fédéral

Une mise en place amorcée en cours de paralympiade et une appropriation progressive

La formalisation des Projets de Performance Individuelle (PPI) a été engagée à partir du milieu de la paralympiade 2022-2026 afin de renforcer l'individualisation du suivi des sportifs. Leur déploiement s'est progressivement structuré.

Un outil particulièrement pertinent au regard de la singularité des sports d'hiver

La spécificité des disciplines hivernales réside notamment dans le fait que l'essentiel de la préparation sportive est organisé et encadré directement par les staffs nationaux, à travers les nombreux stages et périodes de regroupement qui structurent la saison. Cette organisation favorise une connaissance fine des sportifs et de leurs besoins, mais ne doit pas limiter le PPI au seul cadre fédéral.

Le PPI doit ainsi permettre de mettre en cohérence l'ensemble des acteurs contribuant à la performance du sportif, en créant davantage de liens entre les staffs nationaux et les intervenants mobilisés localement, de manière régulière ou ponctuelle : préparation physique, suivi médical et paramédical, accompagnement mental, structures d'entraînement, MRP ou autres expertises spécifiques. Il constitue à ce titre un véritable outil de coordination et de continuité du projet de performance.

A noter que les M.R.P et régions P.A.C.A et A.U.R.A ont joué des rôles déterminants dans la mise en œuvre des accompagnements individuels des sportifs, ces 2 régions accueillant quasi exclusivement l'ensemble des SHN impliqués sur les Jeux de MICO 2026.

Un enjeu structurant pour la prochaine paralympiade

La prochaine étape consiste à faire du PPI le référentiel partagé du projet individuel de chaque sportif, permettant d'identifier les priorités de travail, de coordonner les différents acteurs et d'assurer la continuité

entre l'accompagnement assuré par les équipes nationales et les interventions réalisées dans l'environnement quotidien. Sa stabilisation et son appropriation constituent ainsi un enjeu important pour renforcer l'individualisation, la coordination et le pilotage de la performance à l'horizon 2030.

3. Bilan sur l'encadrement du projet de performance

Une consolidation de l'encadrement du haut niveau

La paralympiade 2022-2026 a permis de renforcer la structuration de l'encadrement des disciplines d'hiver. La création de deux contrats de Préparation Olympique et paralympique (PO) supplémentaires, respectivement dédiés au para ski alpin et au para ski nordique/para biathlon, a constitué une étape importante dans cette évolution. Elle a permis de consolider le pilotage des projets de performance, de renforcer la continuité de l'encadrement et de mieux répondre aux exigences d'un programme de préparation et international particulièrement dense.

Pour autant, la structuration du projet de performance hiver s'est opérée selon deux phases distinctes au cours de la paralympiade.

Une première phase concentrée prioritairement sur la performance

Durant la première partie du cycle, les moyens humains et financiers disponibles ont conduit la Fédération à prioriser et concentrer ses ressources sur l'accompagnement des collectifs Performance et la préparation des principales échéances internationales avec une capacité réduite à intervenir sur les étapes situées en amont du parcours vers le haut niveau.. Cette orientation doit également être replacée dans le contexte d'un encadrement fédéral reposant sur un nombre limité de ressources humaines pérennes. Au-delà des trois contrats de préparation olympique et paralympique (CPOP) dédiés respectivement au para ski alpin et au para ski nordique/biathlon, la FFH ne dispose pas, d'un encadrement technique permanent. Pour répondre aux besoins d'entraînement, d'encadrement technique, para médical et médical, la F.F.H s'appuie sur la mobilisation de compétences extérieures, à travers des prestations de travailleurs indépendants, des contrats ou missions de courte durée, ainsi que des dispositifs de portage, notamment via l'École du Ski Français (ESF).

Dans ce contexte contraint, la capacité à déployer simultanément des programmes structurés de détection, d'identification et d'accompagnement des Espoirs est restée limitée. Si certaines actions ont pu être conduites, elles ne permettaient pas encore de constituer un programme suffisamment régulier et structuré pour alimenter durablement le projet de performance.

L'avenant Hiver : un changement d'échelle dans la structuration du projet

La construction d'un avenant spécifique aux sports d'hiver au printemps 2025 a constitué un tournant majeur dans la capacité d'action de la Fédération. Ces moyens supplémentaires ont permis d'élargir les ressources humaines mobilisables, d'identifier de nouveaux prestataires et personnes-ressources et, plus largement, de changer d'échelle dans la structuration du projet de performance hiver.
Compte tenu de son calendrier de déploiement, à seulement quelques mois des Jeux Paralympiques de Milan-Cortina 2026, son impact direct sur la préparation de cette échéance doit néanmoins être relativisé. Les moyens mobilisés ont permis de renforcer et de sécuriser certains accompagnements, mais leur mise en œuvre tardive ne permettait pas d'en attendre des effets structurels significatifs sur la performance dès mars 2026.
L'apport majeur de cet avenant réside ainsi dans la dynamique qu'il a permis d'engager autour des programmes accessions et qu'il conviendra désormais de pérenniser dans la perspective des Jeux des Alpes françaises 2030. Tout en maintenant les moyens consacrés aux collectifs Performance, il a rendu possible le déploiement plus large de chantiers jusqu'alors embryonnaires ou insuffisamment structurés faute de ressources : identification et détection, scouting, accompagnement des Espoirs, élargissement du vivier. Pour la première fois, la Fédération est en capacité de mettre en œuvre un projet de performance hiver couvrant plus largement l'ensemble du parcours, de l'identification des potentiels jusqu'à la performance internationale, avec l'enjeu désormais de consolider cette organisation sur l'ensemble de la paralympiade 2026-2030.

Un modèle qui reste à consolider

Cette structuration repose toutefois encore largement, notamment sur les programmes de détection et d'accession, sur la mobilisation de prestataires et de ressources extérieures. Ce modèle a permis de répondre rapidement aux besoins et de compléter les compétences disponibles, mais il pose désormais la question de sa pérennisation, de la disponibilité des intervenants et de la continuité des actions sur l'ensemble de la paralympiade.

L'enjeu du prochain PPF 2027-2030 sera donc moins de construire de nouveaux dispositifs que de consolider, coordonner et pérenniser l'architecture mise en place en fin de cycle, en sécurisant les ressources humaines nécessaires aux différents niveaux du parcours de performance.

L'objectif est désormais de disposer, sur l'ensemble de la paralympiade, d'un encadrement suffisamment étoffé, stable et complémentaire, capable d'intervenir simultanément et de manière articulée sur la détection, l'accession, le renouvellement des collectifs et l'accompagnement de la performance. Il s'agit ainsi de construire une organisation systémique et structurelle, dans laquelle l'identification des potentiels, leur accompagnement, leur préparation, puis la réalisation de la performance s'inscrivent dans un continuum cohérent. Cette structuration doit permettre de ne plus dépendre principalement de dynamiques individuelles, de compétences isolées ou de renforcements ponctuels, mais de faire de ces différentes dimensions des composantes permanentes, coordonnées et interdépendantes du projet de performance hiver.

4. Bilan des structures

Une structuration engagée au cours de la paralympiade

Le Projet de Performance Fédéral 2022-2026 a débuté dans un contexte où aucune structure n'était officiellement identifiée au sein du PPF pour les disciplines d'hiver.
La paralympiade a vu cette situation évoluer avec l'identification du CREPS de Vichy comme Pôle France semi-permanent, à la fois pour le para ski alpin et pour le para ski nordique/para biathlon.
Cette structure présente toutefois une particularité dans son fonctionnement : au-delà de sa vocation d'accueil ponctuel des collectifs, elle agit principalement comme un centre ressources au service de la performance, permettant de concentrer et de coordonner différents services associés à la préparation des sportifs : préparation physique, suivi médical et paramédical, accompagnement scientifique, récupération ou encore accès aux équipements et expertises du CREPS. Ce positionnement répond ainsi davantage à une logique de plateforme de services à la performance qu'à celle d'un lieu unique et permanent d'entraînement, nécessairement difficile à envisager pour des disciplines dont la pratique demeure étroitement dépendante des conditions d'enneigement et de l'accès aux sites de montagne.

Le CREPS de Vichy comme point d'appui du projet de performance

Au cours de la paralympiade, le CREPS de Vichy a notamment accompagné les équipes nationales dans l'organisation et l'accueil de stages de préparation physique en début de saison, mais également dans la réalisation, l'analyse et le suivi de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) des sportifs.

Cette identification a particulièrement trouvé sa pertinence en para ski alpin, pour lequel le CREPS s'est progressivement installé comme un point d'appui régulier du programme de performance. En para ski nordique et para biathlon, son utilisation est restée plus ponctuelle et limitée, en lien avec les modalités spécifiques d'organisation et de préparation de ces disciplines.

Un modèle à conforter en fonction des besoins des disciplines

Le bilan de la paralympiade confirme ainsi l'intérêt de disposer de structures identifiées au sein du PPF, non pas nécessairement comme un lieu permanent d'entraînement, mais comme un centre de ressources susceptible d'apporter des services complémentaires à l'organisation fédérale.

Pour la prochaine paralympiade, l'enjeu sera donc de conforter cette logique en recherchant avant tout l'adéquation entre les services proposés par la structure et les besoins réels de chaque discipline, sans chercher à uniformiser les modèles.

5. Bilan de l'accompagnement scientifique et de datas

La paralympiade 2022-2026 a été marquée par une amplification importante du travail d'analyse vidéo au sein des disciplines d'hiver. Déjà présente dans les pratiques des staffs, son utilisation s'est progressivement renforcée pour devenir une composante pleinement intégrée à l'accompagnement des athlètes.

Le développement de l'utilisation de Dartfish comme principal outil d'analyse, associé à l'augmentation et à l'amélioration des moyens matériels disponibles, a permis de gagner en qualité, en précision et en capacité d'exploitation des images. Les staffs disposent désormais de conditions leur permettant de produire des analyses plus fines et plus régulières, au plus près des besoins des sportifs et des entraîneurs.

L'analyse vidéo occupe aujourd'hui une place déterminante à deux niveaux : dans la préparation, comme outil d'observation, de correction et d'optimisation technique, mais également en compétition, pour analyser les performances, objectiver les écarts et alimenter les choix techniques et tactiques.

Cette évolution constitue un acquis important de la paralympiade. L'enjeu du prochain cycle sera de poursuivre la consolidation des moyens matériels et des compétences associés, afin de maintenir et d'amplifier la place désormais structurante de l'analyse vidéo dans les processus d'entraînement et de performance.

6. Bilan Médico-Sportif Performance : Paralympiade 2022-2026

Une maîtrise complète de la Surveillance Médicale Réglementaire

La paralympiade 2022-2026 marque une évolution majeure dans la prise en charge de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) par la Fédération Française Handisport. D'un fonctionnement jusqu'alors largement auto-organisé et placé sous la responsabilité des sportifs de haut niveau, la Fédération assurant principalement le suivi de la complétude des examens réalisés, la FFH est progressivement passée à une mise en œuvre pleine et entière de la SMR. Elle en assure désormais directement l'organisation et la coordination, facilite la réalisation des examens, leur analyse et leur suivi médical, dans le respect du cadre réglementaire applicable et des droits du sportif en tant que patient, notamment de son libre choix des professionnels de santé qui l'accompagnent. Cette évolution permet de passer d'une logique principalement administrative de contrôle de la conformité à une démarche fédérale structurée de suivi, de prévention et d'accompagnement médical des sportifs.

Cette évolution s'est notamment appuyée sur le CREPS de Vichy, structure semi-permanente identifiée pour le para ski alpin et le para ski nordique/biathlon, ainsi que sur le CREPS de Boulouris pour le para snowboard. Elle a permis de standardiser les examens, d'homogénéiser les pratiques et de garantir un suivi davantage en adéquation avec les exigences du sport de haut niveau. Le recrutement au sein de la FFH d'un médecin spécifiquement chargé du pilotage de la SMR est venu compléter et sécuriser cette nouvelle organisation.

La Fédération dispose ainsi désormais d'une maîtrise globale de l'ensemble de la chaîne de la SMR, qui ne constitue plus seulement une obligation réglementaire à contrôler, mais un véritable outil de prévention, de suivi de la santé et d'accompagnement du projet de performance du sportif.

Au-delà de la seule réponse aux obligations réglementaires, l'enjeu est désormais de donner pleinement du sens à la SMR auprès des sportifs et des staffs, afin qu'elle ne soit plus perçue comme une succession d'examens obligatoires, mais comme un véritable outil au service de la santé et de la performance. L'exploitation et le partage des informations pertinentes permettent de mieux identifier les facteurs de risque, d'anticiper certaines problématiques, d'adapter lorsque nécessaire les contenus d'entraînement et d'éclairer les décisions de l'encadrement. Une attention particulière sera portée au profilage médico-sportif en lien avec les pathologies et les spécificités du handicap, afin d'identifier les aménagements nécessaires, d'optimiser la progression et de préserver l'intégrité physique des sportifs et sportives engagés dans le projet de performance. Cette démarche devra s'inscrire dans un processus structuré d'accompagnement de la pathologie, articulant prévention, suivi, adaptation et coordination entre les différents acteurs médicaux, paramédicaux et sportifs.

La structuration d'un accompagnement sanitaire permanent et régulier

La nomination, en cours de paralympiade, d'un médecin référent pour les sports d'hiver au sein de l'équipe médicosport perf, constitue une seconde évolution importante. Elle a permis de renforcer le suivi au long cours des sportifs et d'améliorer la coordination entre les staffs, les professionnels de santé et l'environnement médical des athlètes.

La présence d'un médecin référent a permis de mieux monitorer les situations individuelles, d'accompagner les phases de blessure et de reprise et, plus largement, de renforcer la continuité du suivi médical des sportifs. Cette organisation a particulièrement pris son sens en para ski alpin, discipline fortement exposée aux blessures et notamment aux commotions cérébrales.

Cette organisation devra désormais être consolidée et intensifiée afin de poursuivre le travail engagé en para ski alpin, tout en renforçant davantage le suivi du para ski nordique/biathlon et du para snowboard. L'objectif pour le prochain cycle sera de disposer d'un accompagnement médical plus homogène entre les disciplines et suffisamment dimensionné pour répondre aux enjeux de la performance.

Classification : mieux sécuriser l'accompagnement international

Si la paralympiade écoulée n'a pas été marquée par de réelles surprises en matière de classification, l'accompagnement des sportifs dans ce domaine demeure néanmoins un point d'attention important. Les passages en classification internationale continuent de susciter trop régulièrement questionnements, doutes et interrogations, tant chez les sportifs que chez les staffs, notamment quant à la préparation des dossiers, à l'interprétation des règles ou encore au déroulement des procédures.

En la matière, la structuration développée par la FFH sur les disciplines d'été constitue désormais un modèle dont les principes doivent être davantage transposés aux sports d'hiver. L'enjeu pour la prochaine paralympiade sera de transposer ce modèle qui permet de mieux anticiper et sécuriser chaque passage en classification internationale, à travers la préparation et la relecture des dossiers médicaux, l'accompagnement en amont des sportifs et des staffs, une meilleure maîtrise des procédures et, lorsque cela est pertinent, la présence de personnes-ressources lors des classifications.

Dans un environnement où une décision de classification peut avoir des conséquences majeures sur la trajectoire sportive et le projet de performance, la Fédération doit chercher à réduire au maximum les zones d'incertitude et à ne laisser aucun regret dans la préparation de ces échéances, tant du côté du sportif que de son encadrement. La prochaine paralympiade devra ainsi permettre de franchir une nouvelle étape dans la structuration de cet accompagnement et d'intégrer pleinement la classification au parcours de performance des sportifs des disciplines d'hiver.

PARTIE 2 : Orientations stratégiques transversales

1 Objectifs pour la paralympiade 2027 – 2030

AMBITIONS MEDAILLES – Alpes 2030

Discipline	Médailles à Milan	Ambition médailles	Objectif titres
Para ski alpin	8	12	5
Para ski nordique	3	3	1
Para snowboard	1	2	1
Total F.F.H	12	17	7

Cette ambition forte est à la hauteur de la dynamique enclenchée, tout en devant être considérée comme un cap plutôt que comme une projection figée. L'incertitude constitue en effet un paramètre intrinsèque aux sports d'hiver, du fait même de leur logique interne et environnement : conditions climatiques et d'enneigement, évolution des calendriers et des programmes d'épreuves, équilibres internationaux, classifications, règlements ou encore trajectoires individuelles sont autant de facteurs susceptibles de faire évoluer les perspectives de performance au cours d'une paralympiade. L'expérience de Milan-Cortina 2026 l'a pleinement illustré. Notre responsabilité sera donc d'intégrer cette incertitude dans le pilotage du projet, de réinterroger régulièrement notre ambition et d'identifier, développer et sécuriser le plus grand nombre possible de potentiels de podiums, afin de créer les conditions permettant de les transformer en performance le jour où celle-ci compte réellement.

2 Programme et orientations stratégiques PPF 2027/2030

2.1 Programme Pré-accession – Transversal

« Identifier plus largement, détecter plus tôt, orienter vers le potentiel »

Le programme de pré-accession constitue la première marche structurée du parcours de performance des disciplines d'hiver. Dans un environnement où les viviers de pratiquants restent encore restreints et parfois difficiles à identifier, la capacité de la Fédération à sourcer, identifier, détecter puis orienter les profils à potentiel constitue un enjeu majeur du prochain Projet de Performance Fédéral.

Les moyens nouveaux mobilisés sur les sports d'hiver doivent permettre de franchir une étape importante dans ce domaine. L'ambition est de passer progressivement d'une logique reposant principalement sur l'identification de sportifs déjà présents dans l'écosystème handisport à une démarche beaucoup plus proactive, capable d'aller chercher de nouveaux profils, au plus près des lieux de pratique et des réseaux susceptibles de les accueillir.

Cette démarche fédérale repose sur la construction d'un continuum allant de l'identification jusqu'à la performance. Il s'agit d'abord d'identifier, au sens large, des personnes susceptibles d'entrer dans la pratique ou présentant des caractéristiques pouvant constituer un intérêt pour une discipline ; puis de détecter, parmi elles, les aptitudes, qualités et potentiels de progression vers la performance. Une fois ce potentiel caractérisé, l'enjeu est d'orienter chaque sportif vers la discipline, le niveau de collectif, la structure, le dispositif et l'encadrement le plus adapté à son profil et à sa trajectoire.
Cette chaîne « identifier → détecter → orienter → accompagner pour performer » doit nécessairement tenir compte des particularités des disciplines hivernales : régionalité, saisonnalité et fenêtres de pratique parfois réduites, dépendance aux conditions d'enneigement et aux infrastructures, concentration géographique des sites, coût et technicité du matériel ou encore nécessité d'accéder rapidement à un encadrement spécialisé. Ces contraintes peuvent, dans certains cas, ralentir ou interrompre la progression d'un potentiel si celui-ci n'est pas rapidement identifié et orienté vers le bon environnement. Elles rendent donc essentielle la construction d'une chaîne d'intervention simple, lisible et réactive, mais également suffisamment structurée pour assurer la continuité entre le premier repérage d'un profil et son intégration progressive dans le parcours de performance.
1. Identifier : élargir fortement le vivier

La première ambition du nouveau PPF sera d'augmenter significativement le nombre de profils connus et suivis par la Fédération. Il existe encore aujourd'hui de nombreux pratiquants en situation de handicap évoluant dans les

environnements de montagne, de glisse ou de pratique nordique sans être identifiés par le réseau fédéral et dont certains disposent probablement de qualités susceptibles de s'inscrire, à terme, dans un parcours de performance.

Pour réduire cet angle mort, la Fédération souhaite déployer une grande campagne nationale d'identification, destinée à faire connaître les opportunités offertes par les disciplines paralympiques d'hiver et à permettre aux pratiquants, à leurs familles, aux encadrants ou aux structures de se signaler facilement auprès de la FFH.

Cette campagne devra permettre de dépasser les seuls publics déjà licenciés ou connus des réseaux de performance. L'objectif est d'aller chercher plus largement les pratiquants, quel que soit leur niveau initial ou leur porte d'entrée dans les sports d'hiver, afin d'augmenter le nombre de profils susceptibles d'être ensuite observés, évalués et orientés.

L'objectif est clair : élargir le nombre de pratiquants identifiés pour augmenter le vivier de potentiels susceptibles d'être détectés puis accompagnés vers la performance.

2. Mobiliser : faire des réseaux de la montagne des acteurs de l'identification

Une campagne nationale ne pourra produire pleinement ses effets que si elle s'appuie sur les acteurs quotidiennement au contact des pratiquants. La Fédération entend donc intensifier son travail et ses relations avec l'écosystème des sports d'hiver afin de multiplier les points de contact et les opportunités d'identification.

Les partenariats noués avec l'École du Ski Français (ESF) et Domaines Skiables de France (DSF) constituent à ce titre des leviers particulièrement importants. Par leur implantation, leur connaissance des pratiquants et leur présence sur les domaines skiables, ces réseaux peuvent contribuer à identifier des profils qui échappent aujourd'hui aux circuits traditionnels de détection fédérale.

L'enjeu sera progressivement de sensibiliser ces acteurs à la détection du potentiel, de leur donner des clés simples pour reconnaître et signaler un profil et, surtout, d'organiser une remontée efficace de l'information vers la Fédération. Cette mobilisation devra également concerner les clubs, écoles de ski, structures spécialisées, collectivités et acteurs locaux susceptibles d'être au contact de pratiquants en situation de handicap.

Il s'agit ainsi de faire progressivement de l'ensemble de l'écosystème de la montagne un réseau élargi de vigies, capable de contribuer au sourcing des sportifs de demain. Ce déploiement devra toutefois être progressif, ciblé et territorialisé, afin d'éviter une dispersion des moyens et des énergies. La Fédération pourra ainsi s'appuyer, dans un premier temps, sur l'identification de stations et sites pilotes, avant d'étendre progressivement cette dynamique. Cette approche doit permettre de concentrer l'accompagnement, de tester les dispositifs, d'identifier les pratiques efficaces, puis de les essaimer.
Dans cette logique, de nouvelles pistes de collaboration avec les acteurs de la montagne pourront être expérimentées. Avec l'ESF, la réflexion pourrait notamment porter sur l'intégration de modalités permettant de repérer plus facilement les pratiquants en situation de handicap dans des dispositifs déjà largement déployés, par exemple à travers la mise en place de départs ou de références chronométriques compensées lors du passage d'épreuves, telles que la Flèche. Sans constituer à eux seuls des outils de détection, ces dispositifs pourraient offrir des occasions supplémentaires de repérage, de mise en situation et d'orientation de profils vers le parcours fédéral.

3. Mailler : transformer l'identification en opportunité de pratique et d'évaluation

Identifier un profil ne constitue qu'une première étape. Encore faut-il être capable de lui proposer rapidement une réponse adaptée, à proximité de son lieu de vie ou dans un environnement lui permettant d'exprimer son potentiel.

Le renforcement du maillage territorial des clubs, notamment dans les principaux massifs et bassins de pratique, constitue donc le troisième maillon du dispositif. Chaque profil identifié devra pouvoir être orienté vers un club, un entraîneur, un site de pratique, un regroupement ou un dispositif fédéral permettant une première observation, puis, lorsque cela est pertinent, une pratique plus régulière.

Cette organisation territoriale devra également permettre de créer ou renforcer des temps d'évaluation et de détection de proximité, afin de ne pas conditionner l'entrée dans le parcours de performance à la participation immédiate à un dispositif national.

L'objectif est de construire une chaîne suffisamment réactive pour éviter qu'un profil identifié ne soit perdu faute d'interlocuteur, de solution de pratique ou de relais territorial.

4. Détecter et orienter : faire du programme JAP une pierre angulaire du dispositif

Une fois les profils identifiés, mis en pratique et observés territorialement, le programme Jeunes à Potentiel (JAP) doit constituer l'une des pierres angulaires du dispositif fédéral de détection.

Fort de son déploiement, de sa consolidation et des résultats significatifs obtenus dans les disciplines d'été, le programme doit désormais être adapté et progressivement déployé aux spécificités des sports d'hiver. Il permettra de franchir une nouvelle étape dans l'évaluation des profils identifiés et d'objectiver leur potentiel dans un environnement fédéral structuré.

Le JAP devra notamment permettre de croiser les regards, d'évaluer les qualités physiques, techniques, mentales et la capacité de progression des sportifs, mais également de favoriser une orientation interdisciplinaire. L'entrée dans le dispositif par une discipline ne doit pas nécessairement déterminer la discipline de performance future : l'enjeu est d'orienter chaque sportif vers l'environnement dans lequel ses qualités et son potentiel pourront s'exprimer au mieux.

Le programme devra ainsi assurer progressivement le lien entre identification, détection et accession, en permettant aux meilleurs potentiels d'intégrer un accompagnement plus régulier, d'accroître leur volume de pratique et de rejoindre, lorsque leur trajectoire le justifie, les dispositifs fédéraux de performance.

Une chaîne de détection lisible et continue

À cette dynamique pourront également contribuer les dispositifs transversaux développés par la Fédération, notamment le transfert de talents, la féminisation de la pratique et l'identification de profils aujourd'hui encore insuffisamment représentés dans les collectifs nationaux.

L'enjeu du prochain cycle sera moins de multiplier les dispositifs que de construire une chaîne cohérente et lisible :

Identifier largement → Mobiliser les réseaux → Mailler les territoires → Détecter et orienter → Accompagner vers la performance.

Chaque profil repéré doit pouvoir trouver rapidement une porte d'entrée et, lorsqu'un potentiel est confirmé, accéder à un environnement susceptible d'accélérer sa progression. Si le parcours doit reposer sur des étapes claires et balisées, il ne doit pas pour autant être conçu comme une chaîne rigide ou exclusivement linéaire. La Fédération doit conserver la capacité d'intégrer, à différents moments du parcours, des profils identifiés plus tardivement, mais présentant des caractéristiques ou un potentiel justifiant une entrée directe dans un dispositif adapté. Cette capacité d'« entrée en cours de route », nécessairement ciblée et individualisée, constitue l'un des principes du scouting que la Fédération souhaite développer : une approche adaptée à notre modèle, permettant de repérer activement des potentiels, y compris en dehors des circuits traditionnels de détection, et de les connecter rapidement au bon environnement de performance.

Une conviction : « avant de détecter les champions de demain, encore faut-il les trouver »

Dans des disciplines où le vivier demeure limité, la performance future dépend d'abord de notre capacité à élargir le champ des possibles. En allant davantage au-devant des pratiquants, en mobilisant les réseaux de la montagne pour accueillir, encadrer et dispenser la pratique, en structurant les relais territoriaux et en transposant aux sports d'hiver les dispositifs qui ont fait leurs preuves sur le PPF été, la Fédération Française Handisport entend faire de l'identification, de la détection, de l'orientation et de la structuration des potentiels l'une des priorités du prochain cycle.

2.2 Programme de structuration de la performance transversale disciplinaire :

« Gagner en clarté, en cohérence et en impact »

Une réorganisation nécessaire

Dans la continuité des résultats encourageants de la paralympiade 2023–2027 et des grandes orientations fixées pour le cycle 2027–2030, la Fédération Française Handisport engage une réorganisation profonde de l'accompagnement des disciplines, afin de structurer un pilotage plus lisible, plus cohérent et plus efficient.

Des leviers opérationnels
Plusieurs leviers opérationnels soutiendront cette structuration :

La structuration du parcours de performance reposera d'abord sur la formalisation de critères clairs d'accès à chaque niveau de collectif. Au-delà de leur fonction de sélection, ces critères doivent permettre de baliser les trajectoires, fixer les niveaux d'exigence et partager une culture commune des attendus du haut niveau. Ils intégreront à la fois des critères de performance et des critères de structuration du projet individuel – engagement, entraînement, préparation physique, suivi médical, environnement, projet de vie –, dimensions indissociables de la construction d'une performance durable.

Cette clarification devra s'accompagner d'une offre structurée et adaptée à chaque étape du parcours, des collectifs « Espoirs » à « Accès à la performance », puis « Performance ». Pour chacun de ces niveaux seront précisés les objectifs, les axes de travail prioritaires, les modalités d'accompagnement et les attendus permettant d'accéder à l'étape suivante. L'enjeu est d'affiner et consolider cette offre sur l'ensemble de la paralympiade, afin de réduire les incertitudes, donner de la visibilité aux sportifs et aux staffs et permettre une construction des trajectoires à moyen et long terme.

Les stages, regroupements et compétitions constitueront des temps privilégiés pour apprendre et vivre l'exigence du haut niveau, mais celle-ci devra également se traduire dans le quotidien du sportif, en dehors des temps fédéraux. Les P.P.I permettront à ce titre d'individualiser les objectifs et de garantir la continuité du travail entre les différentes séquences d'accompagnement.

D'autres leviers viendront soutenir cette organisation : la planification pluriannuelle des programmes, la refonte des chemins de sélection dans une progression vers les Alpes françaises 2030, tout en préparant la génération 2034, ainsi que le développement de structures d'entraînement permanentes ou semi-permanentes.

Ces structures constituent un levier complémentaire essentiel pour mieux maîtriser les conditions d'encadrement, de formation, de progression et de préparation à la performance, tout en réduisant les situations d'isolement et les inégalités d'accès à un environnement de haut niveau. Elles devront s'inscrire pleinement dans l'offre proposée à chaque niveau de collectif et contribuer à assurer la continuité du parcours vers la performance.

Ces structures permettront :
- Une préparation continue et cohérente avec les standards internationaux ;
- Une réduction des écarts d'accès à la performance, notamment pour les sportifs éloignés géographiquement ou socialement ;
- Une lutte active contre les dynamiques d'isolement ou de marginalisation, encore trop souvent observées sur les parcours Handisport.

Une culture fédérale de la performance partagée
Au-delà des outils, des collectifs ou des structures, cette réorganisation vise à installer durablement une culture commune de la performance, nourrie par le partage d'expériences, la transversalité des expertises et la construction progressive d'un langage commun entre les disciplines d'hiver.
Cette dimension constitue un préalable essentiel à la réussite du projet. Comme le résume la formule souvent attribuée à Peter Drucker, « Culture eats strategy for breakfast » : aucun dispositif de performance, aussi pertinent soit-il sur les plans méthodologique, organisationnel ou financier, ne peut durablement produire ses effets s'il ne s'inscrit pas dans une culture partagée par l'ensemble des acteurs. La culture constitue ainsi le socle qui donne du sens aux dispositifs, aligne les comportements et permet aux méthodes et aux stratégies de produire pleinement leurs effets.
L'enjeu sera donc de faire progressivement vivre des standards, des exigences et des principes d'action communs, tout en respectant les spécificités de chaque discipline. L'objectif est simple, mais exigeant : offrir à

chaque athlète identifié dans les parcours d'Accession ou d'Excellence les meilleures conditions pour construire et réaliser son ambition paralympique, au sein d'un environnement lisible, exigeant, structuré et porteur d'une culture commune de la performance.

2.3 Programme Optimisation de la performance

« Structurer, objectiver, anticiper »

Objectifs

Pour le cycle 2027-2030, la stratégie fédérale poursuit avant tout des objectifs de performance et de transformation du projet sportif : accroître le nombre de sportifs en capacité de performer au niveau international, assurer le renouvellement des collectifs, renforcer l'identification et la détection, élargir la base de pratiquants à potentiel, progresser vers un meilleur équilibre femmes-hommes et mieux sécuriser les parcours sportifs, scolaires, professionnels et personnels.

L'atteinte de ces objectifs nécessite de disposer d'un système de pilotage unifié, lisible, partagé et progressivement automatisé, permettant de suivre les trajectoires, d'objectiver les décisions et d'anticiper les besoins. L'ambition est ainsi de conjuguer structuration et innovation autour de deux dimensions complémentaires : consolider les fondations du parcours de performance et renforcer les capacités d'individualisation, de suivi et d'anticipation, afin de disposer d'un pilotage plus continu, plus réactif et davantage orienté vers l'atteinte des objectifs du PPF.

Cette optimisation reposera sur plusieurs leviers opérationnels :

- Développer une culture partagée de l'analyse, en formant les managers de la performance et les entraîneurs aux outils, à la lecture des datas, et à l'interprétation des tendances ;
- Professionnaliser les encadrants à travers des formations sur-mesure ;
- Déployer un suivi quotidien individualisé, à distance si nécessaire, afin d'adapter en temps réel les contenus, charges et objectifs aux besoins spécifiques de chaque athlète ;
- Renforcer le pilotage transversal, en installant la donnée comme langage commun entre les différents niveaux d'encadrement, et comme levier de fluidité, de confiance et d'alignement stratégique.
- Structurer une architecture de données intégrée, connectant les outils de suivi quotidien (Athlète 360, séquenceurs vidéo, bilans physiologiques, retours terrain) dans une logique de convergence et de simplification ;
- Automatiser la collecte et la visualisation des données, pour limiter les redondances, sécuriser les indicateurs-clés et faciliter la prise de décision sur la base d'éléments objectivés ;

Un colloque dédié

Dans le prolongement de ces dispositifs, un colloque national sur l'optimisation de la performance viendra soutenir cette dynamique. Il réunira les acteurs de terrain (entraîneurs, analystes, préparateurs, managers) pour partager les retours d'expérience, questionner les usages, valoriser les innovations, et construire une culture commune de la performance maîtrisée.

Relation internationale

Enfin, cette stratégie ne peut être pleinement opérante sans un renforcement de l'influence et du rayonnement français à l'international. L'optimisation de la performance intègre ainsi un volet de veille stratégique et de participation active aux débats internationaux, notamment sur les enjeux de classification, de réglementation et d'évolution des compétitions.

Elle suppose de **former et positionner nos cadres dans les instances décisionnelles**, afin que la voix française soit reconnue, influente et porteuse d'une expertise constructive. Dans cette même logique, **l'accueil et l'organisation d'événements internationaux sur le territoire français doivent constituer un levier de rayonnement et d'influence**, notamment au travers d'organisations déléguées. Cet engagement devra toutefois rester **maîtrisé et soutenable**, afin de développer la présence internationale de la Fédération sans faire peser de risque financier sur son modèle économique.

Une ambition : faire de l'optimisation un levier collectif et durable
La performance paralympique ne se décrète pas ; elle se construit, se documente, s'ajuste.
En inscrivant l'optimisation au cœur de son projet 2027–2030, la Fédération Française Handisport fait le choix d'un pilotage moderne, contextualisé et maîtrisé, au service de décisions plus justes, de parcours plus solides et d'un haut niveau plus cohérent.

2.4 Bureau de la Vie de l'Athlète

« Renforcer l'équilibre, soutenir la personne : Sécuriser les parcours »

Pensé comme un pilier central de la structuration du haut niveau, le Bureau de la Vie de l'Athlète (BVA) a été créé en 2023 pour répondre à une conviction forte : la performance ne peut être durable que si elle s'appuie sur un accompagnement global de l'athlète en tant que personne.
À l'heure où les exigences sportives se renforcent et où les trajectoires se complexifient, le BVA s'affirme comme un guichet unique, une porte d'entrée identifiable et humaine, capable de répondre aux enjeux concrets et intimes que rencontrent les sportifs inscrits dans les parcours fédéraux de performance.

Accompagner les trajectoires dans toutes leurs dimensions
Le BVA agit comme un trait d'union entre le projet sportif et les réalités de la vie quotidienne. Il soutient les athlètes dans leurs choix d'orientation, leurs démarches de reconversion ou leurs aménagements professionnels, en lien étroit avec les dispositifs institutionnels (État, Agence, MRP). Chaque demande fait l'objet d'une attention individualisée, dans le respect du rythme et des aspirations de l'athlète.
Cet accompagnement personnalisé s'étend également à la gestion administrative de leur statut : inscription sur les listes SHN, conventions, obligation de suivi de formation citoyenneté et vérification d'honorabilité, formalisation et suivi des P.P.I. Là encore, le BVA sécurise, explique, simplifie.

Préserver l'équilibre, veiller au bien-être
La FFH place la **santé mentale et bien être psychologique** au cœur de sa démarche. Le BVA joue un rôle clé dans cette dynamique : il écoute, repère, oriente, et contribue à la déstigmatisation des fragilités mentales dans le haut niveau. Il est un soutien précieux pour gérer les pressions, les attentes externes, les transitions parfois brutales, comme celles liées aux périodes d'annonce de sélection ou lors du « retour à la vie réelle » après les Jeux.
Dans un monde paralympique où les sportifs sont parfois instrumentalisés à des fins d'image, le BVA permet aux athlètes de reprendre la main sur leur récit, leur parcours, leur dignité.

Agir avec exigence dans un environnement sensible
Certaines dimensions du parcours SHN sont marquées par une forte complexité réglementaire. C'est le cas de la classification internationale, dont la réussite conditionne l'accès à la compétition. Le BVA y joue un rôle de coordination stratégique, en activant un réseau d'experts médicaux et techniques au service des sportifs, sans jamais s'y substituer.
C'est également le cas de la lutte contre le dopage, à laquelle le BVA contribue activement par l'éducation, la prévention, l'accompagnement médical et le soutien aux démarches d'AUT. Son action se déploie dans un contexte paralympique spécifique, où les traitements liés au handicap peuvent interférer avec les normes antidopage.

Protéger, sécuriser, responsabiliser
Le BVA est aussi un acteur de la protection. Il s'implique pleinement dans la mise en œuvre du plan fédéral de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), en contribuant à créer un environnement éthique, respectueux et sécurisé pour tous les acteurs du haut niveau : sportifs, entraîneurs, arbitres.
Dans le même esprit, il accompagne les Arbitres et Juges HN, dont l'engagement sur la scène internationale est un levier stratégique. Le BVA les soutient dans la veille réglementaire, la compréhension des évolutions et le développement d'une influence française dans les instances sportives mondiales.

Une philosophie de l'attention, un outil au service du collectif
Derrière chaque demande traitée, chaque relais activé, chaque parcours accompagné, le BVA cultive une même exigence : ne jamais perdre de vue la personne derrière le projet sportif.

Il agit comme un fil conducteur dans la trajectoire du sportif, assurant la continuité, la lisibilité et la cohérence de l'accompagnement, tout en s'intégrant pleinement dans le projet fédéral de performance.
Il n'a pas vocation à tout faire, mais à coordonner ce qui existe, à combler ce qui manque, et à humaniser ce qui peut devenir mécanique.

2.5 Service Médico Sport Performance :

« Anticiper les risques, sécuriser les parcours, viser les podium »

Le Service Médico Sport Performance traduit une ambition forte de la Fédération Française Handisport : préserver et développer la santé, l'intégrité et la disponibilité des sportifs tout au long de leur trajectoire de performance. Il n'y a pas de performance durable sans équilibre physique, mental et social ni sans capacité à maintenir le sportif disponible pour s'entraîner, progresser et performer.
Face à l'intensification des exigences du haut niveau, la FFH développe ainsi une approche médico-sportive intégrée couvrant l'ensemble du parcours : prévenir, protéger, diagnostiquer, soigner, réhabiliter, récupérer, reprendre, optimiser et performer.
Cette logique doit permettre d'assurer une continuité entre prévention, prise en charge médicale et paramédicale, retour à l'entraînement et optimisation de la performance, en renforçant notamment le lien entre les dimensions médicales et techniques.
Cette stratégie repose sur une collaboration étroite entre sportifs, entraîneurs, professionnels médicaux et paramédicaux et Fédération, ainsi que sur un réseau de professionnels et de partenaires mobilisables tout au long de la saison et lors des différents temps de regroupement.
Ses objectifs :

- **Prévenir** : développer une culture commune de prévention, renforcer la veille scientifique, l'information et la formation des sportifs et des staffs ;
- **Protéger** : préserver l'intégrité et la disponibilité des sportifs et sécuriser les situations sensibles, notamment en matière de classification, d'AUT ou de blessures ;
- **Diagnostiquer et soigner** : renforcer la présence et la coordination des professionnels médicaux et paramédicaux et améliorer la réactivité de la prise en charge ;
- **Réhabiliter et récupérer** : mieux accompagner les sportifs blessés et coordonner les différentes expertises nécessaires à leur réhabilitation et à leur récupération ;
- **Reprendre** : renforcer le lien médico-technique afin de sécuriser et d'individualiser le retour progressif à l'entraînement et à la compétition ;
- **Optimiser** : mobiliser les expertises médicales et paramédicales comme composantes à part entière de l'accompagnement de la performance et favoriser le partage d'expérience et la montée en compétence des staffs ;
- **Performer** : contribuer à maintenir le sportif en santé, disponible et préparé pour lui permettre d'exprimer son potentiel lors des échéances qui comptent.

L'ambition est ainsi de dépasser une approche centrée sur le seul soin pour inscrire pleinement la santé dans une logique de performance durable, depuis la prévention jusqu'à l'optimisation de la performance.

Le SMR, brique fondatrice d'une performance durable
Parmi les piliers du dispositif, le **Suivi Médical Réglementaire (SMR)** occupe une place centrale. Au-delà de son but premier "de prévenir les risques sanitaires inhérents à la pratique sportive intensive", la SMR devient un outil d'objectivation, de régulation et de dialogue au service de la trajectoire du sportif. Il permet d'anticiper les déséquilibres, de surveiller les effets du handicap ou de la pathologie, et de garantir une démarche prophylactique "un sportif qui ne se blesse pas est un sportif qui avance", la SMR sans palier à des parcours de soin qui, dans les publics para peuvent être défaillant, s'appuie sur l'idée qu'avant même d'être performant et pour pouvoir l'être, il faut être en bonne santé et en bonne condition.
Chaque saison, le SMR comprend un ensemble d'évaluations médicales et paramédicales (examen clinique, ECG, bilans diététiques, psychologiques, dentaires, etc.) et des axes de recueil et d'évaluation pour avoir la capacité d'accompagner de manière éclairée les sportifs identifiés et leur staffs (hyperréflexie autonome, suivi gynécologique, vitamine D). Il est porté par un cadre réglementaire précis, et conditionne l'accès aux soutiens fédéraux.

Une action en réseau

Afin d'en garantir la qualité et la cohérence, la Fédération poursuivra le pilotage de la SMR en s'appuyant notamment sur l'expertise du CREPS de Vichy, du CHU de Grenoble et du CREPS de Boulouris, tout en maintenant une collaboration étroite avec les structures médicales et les professionnels spécialisés qui accompagnent les sportifs au quotidien.

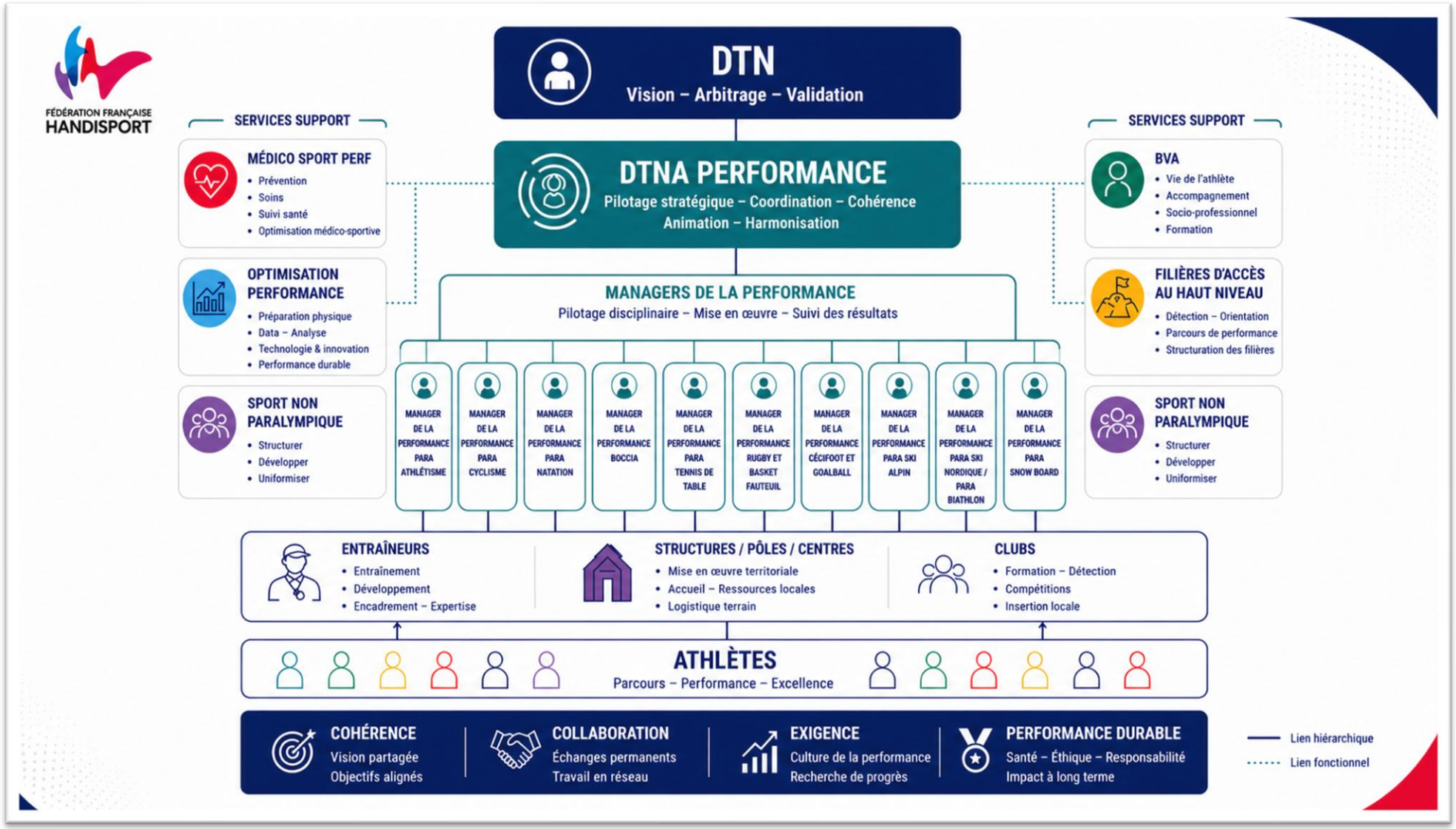
La SMR ne se substitue pas au suivi spécialisé : il l'enrichit et, dans certains cas, lui redonne du sens et de l'importance. Il incarne la volonté de la FFH d'inscrire la santé des sportifs dans une logique de performance, mais jamais au détriment de l'intégrité physique ou mentale.

Une stratégie collective et interdisciplinaire

Le Service Médico Sport Performance est animé par une vision partagée : celle d'un sport de haut niveau fondé sur la prévention, la coopération entre acteurs, la reconnaissance des expertises médicales, et l'utilisation d'outils communs (PSQS, ASKAMON...).

C'est dans cette articulation permanente entre soin, performance, éducation et encadrement que la FFH construit une culture fédérale de santé, essentielle à la réussite des parcours de haut niveau.

2.7 Organisation RH



PARTIE 3 : Suivi et Évaluation du Projet de Performance Fédéral

Les tableaux présentés en annexes constituent une grille de lecture structurée du Projet de Performance Fédéral (PPF) 2027–2031. Ils rassemblent des indicateurs de suivi et d'évaluation permettant d'analyser les dynamiques à l'œuvre dans les différentes composantes du dispositif fédéral : parcours des sportifs, efficacité des structures, résultats internationaux, actions transversales, etc. Pensés comme une trame évolutive, ces tableaux ne supposent pas une exhaustivité annuelle. Certains indicateurs ne pourront être pleinement renseignés que sur des temps longs. Pour autant, leur consolidation progressive permet de nourrir une analyse croisée, à la fois annuelle, mais aussi tous les deux et finale à l'issue de la paralympiade, des trajectoires individuelles, collectives et structurelles.

Les périodes d'évaluation
Les périodes d'évaluation sont fixées entre le **15 Avril et le 15 Mai** de chaque saison, afin de s'inscrire à la fois :

- Dans les bilans de fin de saison sportive,
- Dans les temps de mise en listes ministérielles.

Les enjeux
Cette démarche vise plusieurs finalités :

- Évaluer les résultats obtenus (médailles, qualifications, évolution des collectifs, progression, etc.),
- Suivre les trajectoires des sportifs dans les collectifs, les dispositifs, les programmes spécifiques,
- Mesurer l'impact des structures inscrites dans le PPF.

Des indicateurs
Ces indicateurs ont ainsi vocation à être mobilisés :

- Pour les **évaluations intermédiaires** (bilan de mi-cycle, ajustements),
- Pour le bilan final du PPF 2027–2030.

Ils constituent une base commune de dialogue, de pilotage et de projection, au service de l'ambition collective de performance portée par la Fédération Française Handisport.

AXE 2 : APPROCHE SPECIFIQUE ET OPERATIONNELLE

Partie 1 : Les programmes d'actions transversaux

1. Programme Pré-accession transversal

Le programme de pré-accession constitue la première étape avant l'entrée vers le parcours d'accession dans le projet de performance Handisport. Cette stratégie de recrutement repose sur plusieurs actions clés :
Ces dispositifs ont pour vocation de préparer la relève en accompagnant, dès les premières étapes, les sportifs engagés dans une pratique compétitive — qu'ils soient jeunes en âge ou nouvellement engagés dans la pratique suite à un handicap acquis — afin de soutenir et d'optimiser leur progression vers le haut niveau.
Ce programme se compose de quatre actions complémentaires :

- **Identifier et élargir le vivier de potentiels**

La première ambition du nouveau PPF sera d'élargir significativement le vivier de pratiquants connus de la Fédération afin d'augmenter mécaniquement les possibilités d'identifier les potentiels de demain. Pour y parvenir, la FFH déploiera une campagne nationale d'identification, destinée à toucher au-delà des seuls licenciés et sportifs déjà présents dans les circuits fédéraux, notamment les personnes en situation de handicap pratiquant dans les environnements de montagne, de glisse ou nordiques.

Cette démarche reposera sur la mobilisation d'un réseau élargi de prescripteurs et de relais de terrain. Les partenariats engagés avec l'École du Ski Français (ESF) et Domaines Skiables de France (DSF) constitueront des leviers majeurs pour accéder à des pratiquants aujourd'hui peu ou pas connus de la Fédération. Clubs, écoles de ski, stations, structures spécialisées et acteurs territoriaux seront également associés afin de multiplier les points de contact et de faciliter le signalement de profils.

L'enjeu sera ensuite de transformer chaque identification en une opportunité concrète d'observation et de pratique. Le maillage territorial devra permettre d'orienter rapidement les profils repérés vers un club, un entraîneur, un site de pratique, un regroupement ou un dispositif fédéral adapté, afin de procéder à une première évaluation de leur potentiel.

La Fédération entend ainsi structurer une chaîne d'identification simple, lisible et réactive : sourcer largement, signaler facilement, orienter rapidement et évaluer au plus près du terrain, avant d'accompagner les profils les plus prometteurs vers les dispositifs de détection et le parcours de performance.

Projet de campagne en cours de finalisation :



- **Tester, classifier et orienter**

Stage JAP national (14 – 25 ans) : à l'issue de l'étape « **Identifier et élargir le vivier de potentiels** », les profils à potentiels seront sélectionnés pour participer à un stage national annuel. Lors de ce rassemblement annuel, les sportifs sélectionnés seront observés, testés et évalués sur une ou plusieurs disciplines paralympiques d'hiver. Les athlètes affichant un fort potentiel, seront également rapidement orientés vers une classification nationale afin de confirmer leur orientation sportive. Les perspectives de progression, les capacités d'adaptation et le niveau technique, tactique, physiologique seront pris en compte dans les orientations. Les réflexions feront abstraction dans un premier temps de l'offre de pratique locale. Les observations techniques permettront de renseigner le bilan individuel de fin de stage et de définir les prochaines étapes, objectifs des sportifs et sportives présents.

Stage transfert de talents (+ 20 ans) : Dans une logique d'optimisation du vivier paralympique, la fédération souhaite mettre en place un stage annuel "Transfert de talents" hiver. Ce dispositif a pour objectif d'identifier et d'accompagner des athlètes, déjà engagés dans une pratique sportive de haut niveau au sein d'un sport paralympique d'été ou d'hiver, voire non paralympique, vers une discipline paralympique d'hiver potentiellement mieux adaptée à leur profil ou offrant davantage de perspectives de performance. Organisé sur un format court (2 à 4 jours), ces stages permettront une évaluation ciblée (tests physiques, entretiens, observation technique, pré-classification) encadrée par des membres du staff performance de la discipline ciblée. L'identification des couloirs de performance spécifiques à chaque discipline, appuyée par une expertise internationale de classification, constitue un levier stratégique essentiel. La mise en corrélation entre ces couloirs de performance, les classifications et les profils à fort potentiel guide l'élaboration des parcours d'orientation. Une attention particulière est portée à la compréhension fine du modèle de performance propre à chaque discipline, ainsi qu'à la capacité d'adaptation des athlètes face aux exigences de celle-ci.

Ces temps constituent une passerelle stratégique pour diversifier les parcours, réorienter certains profils et favoriser l'émergence de nouveaux talents issus d'autres sports paralympiques portés par la Fédération Handisport.

- **Féminiser : « Handisport pour Elles »**

Programme « Handisport pour Elles » : Favoriser l'émergence de talents féminins et la féminisation des encadrements
Dans le cadre de sa politique de performance, la Fédération Française Handisport affirme sa volonté d'agir concrètement pour une plus grande mixité dans le haut niveau. Le programme "Handisport pour Elles" s'inscrit dans cette dynamique, avec une ambition double :

- Augmenter le nombre de sportives inscrites sur les listes de Sportives de Haut Niveau (SHN),
- Favoriser la féminisation des encadrements techniques et managériaux.

Pour atteindre ces objectifs, trois actions fortes et complémentaires seront mises en œuvre selon une logique de progression, articulées autour de la sensibilisation, de l'appropriation, puis de l'expérimentation concrète :

Une campagne de communication digitale inspirante
Afin de susciter des vocations et de renforcer l'identification au haut niveau, une série de contenus digitaux (vidéos, portraits, interviews) mettra en lumière le parcours de sportives en situation de handicap, aux profils variés, dont certaines figures emblématiques de la fédération Handisport. Ces témoignages permettront de valoriser la diversité des trajectoires et de lever les représentations limitantes autour de l'engagement féminin dans le sport de haut niveau.

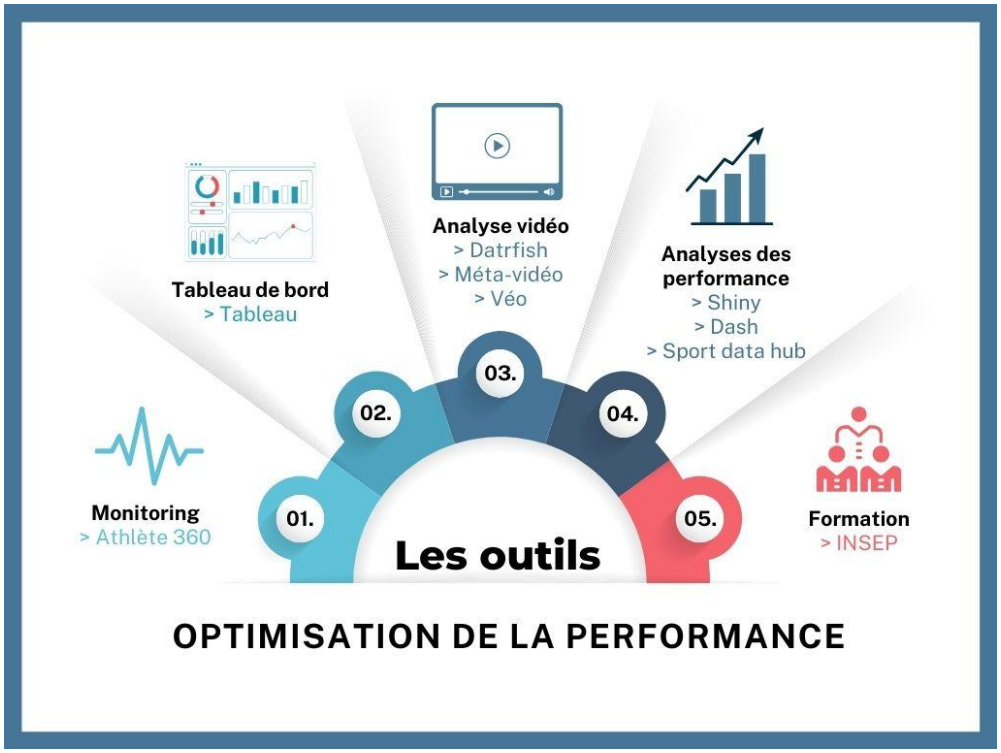
Mise en valeur et structuration d'un vivier de staff féminin à potentiel
En parallèle, une action similaire sera menée en direction des encadrantes et techniciennes de la fédération Handisport. À travers des témoignages de femmes en poste (coachs, préparatrices physiques, kinés, managers), il s'agira de :

- Valoriser des parcours inspirants et accessibles,
- Susciter des vocations chez les jeunes femmes formées ou en cours de formation,
- Identifier un vivier de staff féminin à potentiel, appelé à être mobilisé sur des missions concrètes (stages, compétitions, accompagnements).

Un temps dédié à la thématique sera mis en place annuellement lors du colloque optimisation de la performance ou lors du séminaire de la performance permettra également d'aborder les bonnes pratiques et leviers favorisant une meilleure intégration du public féminin, tant en qualité de sportive que d'encadrantes. Ce moment d'échange contribuera à sensibiliser l'ensemble du réseau aux enjeux de mixité et à faire émerger des solutions adaptées et pérennes.
"Handisport pour Elles" constitue ainsi un des leviers pour renforcer l'équité, la diversité et la richesse du haut niveau handisport français, en cohérence avec les valeurs d'inclusion, d'excellence et d'engagement portées par la Fédération.

Ambitions et perspectives du programme pré-accession
Le dispositif pré-accession, porté par la Fédération Française Handisport et son réseau territorial, institutionnel, partenarial, a pour objectif de fluidifier l'accès aux compétitions, sélectionner des athlètes éligibles sur les disciplines paralympiques, sécuriser leur parcours et favoriser leur montée en performance dans les filières d'accession.

2. Optimisation de la performance



2.1 Monitoring

Constat
Les résultats des Jeux Paralympiques de Milan Cortina ont mis en lumière un constat : la mise en place de suivis objectivés et structurés est un déterminant à la réalisation des performances des sportifs concernés.

Enjeux
Organiser et standardiser les pratiques de suivi des athlètes afin :
> Assurer une qualité homogène d'accompagnement tout en préservant une approche individualisée, adaptée aux spécificités de chaque type de handicap et aux profils des sportifs.

> Rassembler l'ensemble des informations relatives aux sportifs dans un outil unique et partagé, afin de simplifier leur accès, de limiter la fragmentation des données et de renforcer la coordination et la lecture commune entre tous les acteurs, locaux et nationaux, impliqués dans le projet de performance.

> Permettre une meilleure évaluation de la quantification interne de la charge de travail pour optimiser l'individualisation des suivis en ajustant les stratégies de préparation en fonction des besoins spécifiques de chaque athlète

> Participer à la prévention des blessures conséquentes à la pratique sportive de haut niveau et spécifiques aux facteurs de risques inhérents aux pathologies
> Sensibiliser les sportifs aux déterminants de la performance (sommeil, hydratation, état de forme...)

Types de données
Les données seront récoltées, exploitées et visualisées via l'outil de suivi « A.M.S », stockées et sécurisés sur le serveur du SDH. L'A.M.S sera utilisé pour récolter les données des sportifs, leur analyse et leur visualisation par les staffs. Les données collectées concernent :
> Les données déclaratives du sportif :
Questionnaire de bien-être, échelle de perception de l'effort (RPE), suivi des charges externes (volume, intensité), questionnaires de fatigue, suivi et qualité du sommeil.
> Les données mesurées du sportif via des outils connectés : Bague OURA, montres connectées, GPS, analyse de la variabilité cardiaque (HRV), capteurs de puissance…
> Les données déclaratives de l'entraineur :
Planification des séances d'entrainement, assiduité, charge

Outils
Afin de garantir une exploitation optimale et intégrée de ces données, des passerelles seront mises en place entre les solutions de monitoring et les autres outils utilisés. Ces interconnexions seront assurées via la plateforme Tableau, qui jouera un rôle central dans la visualisation croisée des données et la lecture globale de la performance. La plateforme AMS Interne France.Sport sera déployée comme outil de monitoring.

Planification
Déploiement de la solution applicative – dernier trimestre 2026

La solution applicative, désormais pleinement opérationnelle, sera déployée auprès des sportifs et des staffs des disciplines d'hiver au cours du dernier trimestre 2026. Cette première phase visera à installer progressivement l'outil dans les usages quotidiens et à garantir un socle commun de suivi des trajectoires de performance, de l'accession jusqu'aux collectifs de haut niveau.

Adaptation et enrichissement progressifs – à partir de 2027

À partir des premiers retours d'usage, la solution pourra être progressivement enrichie et adaptée afin de mieux répondre aux spécificités des disciplines d'hiver, des sportifs et de leurs environnements de performance.

2.2 Analyse vidéo

Constat

La paralympiade 2022-2026 a permis de franchir une étape importante dans l'utilisation de l'analyse vidéo au sein des disciplines paralympiques d'hiver. Son usage a été progressivement renforcé et standardisé, aussi bien lors des périodes de stage et d'entraînement que sur les compétitions nationales et internationales.
L'analyse vidéo est désormais pleinement intégrée aux pratiques des staffs et constitue un pilier de la préparation et de l'accompagnement de l'ensemble des sportifs identifiés au sein des collectifs nationaux. Les investissements réalisés au cours de la paralympiade ont également permis de bonifier les conditions de captation, les équipements disponibles et les possibilités d'exploitation des images, notamment à travers le déploiement d'outils tels que Dartfish.

Cette montée en puissance fait toutefois apparaître un nouvel enjeu. Si la production et l'exploitation de l'analyse vidéo sont aujourd'hui bien installées, le stockage, l'organisation, la conservation et surtout la mise à disposition des contenus et analyses produits demeurent insuffisamment structurés.

Les vidéos et analyses restent encore trop souvent liées à un stage, une compétition, un entraîneur ou un environnement de travail spécifique. Elles ne constituent pas encore une véritable base de données partagée et durable, accessible aux différents acteurs participant à la trajectoire de performance du sportif.

Enjeux

- Consolider l'analyse vidéo comme outil quotidien de la performance, en maintenant un haut niveau d'utilisation lors des stages, entraînements et compétitions.
- Construire une mémoire vidéo de la performance, permettant de conserver et de suivre dans le temps les contenus et analyses produits autour de chaque sportif et de chaque discipline.
- Centraliser et structurer le stockage des contenus, afin de sortir d'une logique de fichiers ou d'analyses dispersés et de constituer progressivement une base vidéo disciplinaire organisée et pérenne.
- Faciliter l'accès et le partage des analyses au sein de l'écosystème de performance, notamment entre les sportifs, les staffs nationaux et les entraîneurs ou structures assurant l'accompagnement quotidien lorsque ceux-ci existent.
- Permettre un suivi longitudinal du sportif, en confrontant les images et indicateurs issus des différentes périodes d'entraînement et de compétition afin d'objectiver les évolutions techniques et les progrès réalisés.
- Renforcer la veille internationale, par la constitution progressive d'une banque d'images des compétitions de référence permettant d'observer les évolutions techniques, les choix de matériels et les stratégies développées par les principales nations et les concurrents.

Outils

La prochaine paralympiade devra permettre de consolider les outils déjà intégrés aux pratiques des équipes, avec une attention particulière portée à Dartfish, dont l'utilisation s'est fortement développée au cours du cycle précédent et est particulièrement appropriée dans le cadre d'un usage terrain.

Au-delà du choix des outils d'analyse, la priorité portera sur la définition d'une architecture commune de stockage, d'indexation et de partage des contenus vidéo, permettant de retrouver facilement les images et analyses produites et d'en maîtriser les différents niveaux d'accès.

Cette organisation devra permettre de disposer progressivement d'un environnement dans lequel les contenus produits par les équipes de France ne sont plus seulement exploités ponctuellement, mais capitalisés dans le temps et accessibles aux acteurs autorisés de l'écosystème de performance.

Des passerelles avec les autres outils de suivi et d'analyse de la performance pourront être développées lorsque celles-ci apportent une réelle plus-value, afin de faciliter la lecture croisée des données et d'enrichir l'analyse de la trajectoire du sportif.

Mise en œuvre

- Maintenir et optimiser les capacités de captation vidéo lors des stages, entraînements et compétitions de référence.
- Définir, pour chaque discipline, les contenus et indicateurs vidéos prioritaires à conserver et à analyser.
- Construire une nomenclature commune permettant de classer, étiqueter et retrouver facilement les contenus par sportif, discipline, période, compétition et type d'analyse.
- Mettre en place un espace structuré et sécurisé permettant le stockage centralisé et pérenne des vidéos et analyses.
- Définir différents niveaux d'accès afin de permettre le partage des contenus avec les sportifs, staffs nationaux, personnes-ressources et, lorsque cela est pertinent, les entraîneurs et structures locales participant au projet de performance.
- Constituer progressivement une base vidéo disciplinaire.
- Accompagner les staffs dans l'harmonisation des pratiques d'analyse, d'archivage et de partage afin de garantir la continuité des données indépendamment des évolutions d'encadrement.

Planification

2026-2027 – Structurer et harmoniser

Une première phase sera consacrée à l'état des lieux des pratiques et des contenus existants dans les différentes disciplines, à l'identification des besoins des staffs et à la définition d'un cadre commun de stockage, de classement, d'indexation et de partage des vidéos. Cette période permettra également de définir les indicateurs prioritaires propres à chaque discipline et les différents niveaux d'accès aux contenus.

2027-2028 – Déployer et partager

La deuxième phase visera à déployer l'environnement retenu auprès des disciplines et à organiser l'alimentation régulière des bases vidéo. L'objectif sera notamment de permettre aux sportifs et aux différents acteurs identifiés de leur environnement de performance d'accéder aux analyses utiles à leur accompagnement, tout en développant une première base structurée de veille internationale.

2028-2030 – Capitaliser et enrichir

La dernière phase devra permettre d'inscrire pleinement cette organisation dans le fonctionnement quotidien des collectifs nationaux. Les contenus accumulés permettront progressivement de disposer d'un historique vidéo longitudinal des sportifs et d'une mémoire technique des disciplines, tout en développant, lorsque cela est pertinent, le croisement entre l'analyse vidéo et les autres données de performance.

À terme, l'ambition est de faire évoluer l'analyse vidéo d'un outil d'analyse ponctuelle de la performance vers un véritable patrimoine de données au service de la connaissance, du suivi et de l'accompagnement des sportifs.

2.3 Outils d'analyses des performances

Constat

Les enseignements des Jeux Paralympiques de Milan-Cortina 2026 invitent à adapter les modalités d'analyse et de projection de la performance aux spécificités des sports d'hiver. La donnée internationale disponible y est souvent moins dense, plus irrégulière et parfois incomplète. L'absence de certaines nations ou de certains sportifs sur une partie du circuit, le retour tardif de concurrents majeurs, ainsi que les évolutions de classification, de réglementation ou de programme peuvent modifier rapidement la lecture des rapports de force internationaux.

À cette visibilité partielle s'ajoute une forte exposition de la performance aux conditions de compétition : météorologie et qualité de la neige, préparation du matériel, caractéristiques des pistes et des tracés, choix

techniques ou tactiques, chute ou simple erreur d'exécution. Dans des plateaux parfois resserrés, ces différents facteurs peuvent avoir une incidence immédiate sur le résultat et faire évoluer sensiblement la hiérarchie observée au cours de la saison.

L'expérience de Milan-Cortina montre ainsi que les résultats des compétitions internationales, les rankings ou les écarts aux meilleurs mondiaux constituent des indicateurs indispensables pour apprécier les trajectoires de performance, mais qu'ils ne peuvent être considérés isolément comme des outils prédictifs suffisamment robustes pour établir plusieurs années à l'avance une projection figée des résultats aux Jeux.

Enjeux

Dans ce contexte, l'objectif n'est pas de développer un dispositif lourd d'analyse de données et de veille internationale, dont l'investissement serait difficilement proportionné au volume, à la régularité et à la fiabilité des informations disponibles. La Fédération fait le choix d'un dispositif léger, ciblé et évolutif, permettant néanmoins d'objectiver le pilotage de la performance.
Les principaux enjeux seront de :

- **Suivre** dans la durée les trajectoires de performance des sportifs français et objectiver leur progression au regard des standards internationaux ;
- **Positionner** régulièrement les sportifs et les collectifs par rapport aux meilleurs mondiaux, tout en replaçant les résultats dans leur contexte de réalisation ;
- **Identifier** et actualiser les potentiels de podium, davantage que chercher à produire plusieurs années à l'avance une projection figée du nombre de médailles ;
- **Détecter** les évolutions significatives du contexte international susceptibles de modifier les rapports de force : émergence ou retour de concurrents, évolution des classifications, des règlements ou des programmes d'épreuves ;
- **Contextualiser** les résultats en intégrant les paramètres propres aux sports d'hiver – conditions météorologiques et de neige, matériel, tracés, faits de course – afin de distinguer la tendance de performance du seul résultat brut ;
- **Renforcer** ponctuellement le niveau d'analyse à l'approche des compétitions internationales de référence, lorsque la densité et la représentativité des données permettent une lecture plus précise ;
- **Éclairer** les décisions des staffs et du pilotage fédéral en croisant les données internationales avec les informations issues du suivi quotidien des sportifs ;
- **Réinterroger** régulièrement les ambitions individuelles et collectives afin de conserver un pilotage dynamique et adapté à l'évolution réelle des trajectoires de performance.

Outils

Le dispositif reposera volontairement sur un socle restreint d'outils et d'indicateurs simples, fiables et régulièrement actualisés, plutôt que sur la création d'un système complexe de monitoring international.
Il s'appuiera notamment sur les résultats officiels et rankings publiés par les fédérations internationales, complétés, selon les disciplines et la disponibilité des données, par quelques indicateurs de référence : positionnement international, écarts aux meilleurs mondiaux, régularité des performances, évolution individuelle sur plusieurs saisons et résultats obtenus lors des compétitions de référence.
Ces données seront croisées avec les éléments issus du suivi fédéral et de l'analyse des staffs afin de disposer d'une lecture contextualisée des trajectoires, la donnée chiffrée constituant un outil d'aide à la décision et non une finalité.

Planification

Annuellement, la Fédération consolidera les résultats obtenus sur les Coupes du monde, championnats internationaux et compétitions de référence afin d'actualiser les trajectoires individuelles et le positionnement des collectifs.
En cours de saison, un suivi régulier permettra d'identifier les évolutions significatives, sans chercher à tirer de conclusions définitives de chaque résultat isolé.
À l'approche des compétitions internationales de référence et des Jeux, l'analyse sera renforcée afin d'actualiser les rapports de force, d'identifier les potentiels de podium et d'apporter aux staffs les éléments utiles à la préparation de l'échéance.

Cette organisation permettra ainsi de passer d'une logique de prédiction figée de la performance à une logique de suivi continu des trajectoires, d'actualisation des potentiels et d'aide à la décision, davantage adaptée à l'incertitude structurelle qui caractérise les sports d'hiver paralympique.

2.4 Formation

Constat

La structuration du projet de performance hiver repose sur des managers disciplinaires et des membres de staff dont les profils, les niveaux d'expérience et les champs d'expertise sont hétérogènes. Fort des enseignements tirés des Jeux de Milan-Cortina et des évolutions d'organisation engagées en vue des Alpes 2030, notamment l'évolution de certaines fonctions d'entraîneur-chef vers des fonctions de manager de la performance, un accompagnement spécifique apparaît nécessaire pour sécuriser les prises de fonction, la montée en responsabilité et la maîtrise des attendus associés.

Plusieurs besoins de montée en compétences ont ainsi été identifiés : management et coordination des équipes, appropriation des outils technologiques et des méthodes d'analyse, meilleure maîtrise des spécificités Handisport ou encore amélioration du niveau d'anglais. Des formations adaptées, à l'image de « Manager le haut niveau » mises en place par le CREPS de Wattignies, pourront être mobilisées pour accompagner cette évolution de posture et renforcer les compétences de pilotage de la performance. Elles pourront être complétées par des accompagnements individualisés, notamment pour les bénéficiaires du Plan Coach ou dans le cadre d'avenants spécifiques. La formation et l'accompagnement doivent ainsi constituer un levier permanent de professionnalisation des staffs, au service de la qualité de l'encadrement et de la performance à l'horizon 2030.

Enjeux

- Accompagner la prise de fonction et la montée en responsabilité des managers disciplinaires ;
- Renforcer la maîtrise des outils technologiques, des méthodes d'analyse et des dispositifs de suivi de la performance ;
- Développer les compétences humaines, relationnelles et managériales nécessaires à l'animation de staffs et au pilotage de projets de performance ;
- Améliorer la capacité des managers à communiquer et agir en anglais dans les environnements techniques et institutionnels internationaux ;
- Partager une culture commune des spécificités Handisport, notamment concernant le handicap, le grand handicap, le public féminin et l'environnement quotidien des sportifs ;
- Favoriser la transversalité, les échanges de pratiques et la diffusion des expertises entre disciplines ;

Outils

> Accompagnement et formation des managers de la performance
Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des managers disciplinaires, notamment lors des prises de fonction. L'objectif sera de leur permettre de mieux appréhender les différentes dimensions de leur mission : pilotage du projet disciplinaire, animation du staff, accompagnement des sportifs, coordination des expertises, planification, communication et participation au pilotage fédéral.
Cet accompagnement pourra associer formations, temps de partage entre pairs, ressources internes et mobilisation d'expertises extérieures.

> Formation aux outils technologiques et aux méthodes d'analyse
Les outils déployés par le secteur de l'optimisation de la performance offrent un potentiel important en matière de collecte, de suivi, d'analyse et de visualisation des données. Leur efficacité dépend toutefois de leur appropriation par les utilisateurs.
Les formations viseront ainsi à :

- Faciliter une prise en main homogène des outils par les entraîneurs, managers et staffs ;
- Harmoniser les pratiques de collecte, d'analyse et de partage des informations ;
- Renforcer l'autonomie des encadrants dans l'interprétation des données ;
- Favoriser leur intégration dans le suivi quotidien et la prise de décision technique.

> Renforcer la capacité d'action à l'international
La maîtrise de l'anglais constitue un levier à la fois opérationnel et stratégique. Elle doit permettre aux managers de communiquer efficacement lors des compétitions, d'accéder directement aux informations techniques et réglementaires, de participer aux réseaux internationaux et de mieux défendre les intérêts des sportifs français.
Les formations pourront notamment porter sur :

- L'anglais oral et écrit dans les registres techniques et stratégiques ;
- Les mises en situation liées aux compétitions et réunions internationales ;
- La prise de parole et la présentation de projets ;
- La participation à des groupes de travail, séminaires ou réseaux internationaux.

> Développer les compétences humaines et managériales
Au-delà de l'expertise technique, la fonction de manager repose fortement sur la capacité à fédérer, décider, communiquer et accompagner des individus et des collectifs.
La Fédération pourra notamment s'appuyer sur l'offre de l'INSEP et son programme « Mieux se connaître pour mieux agir », afin de permettre aux managers de :

- Mieux identifier leur propre mode de fonctionnement ;
- Renforcer leurs capacités de communication et d'animation d'équipe ;
- Développer leurs compétences en gestion des émotions et des conflits ;
- Faire évoluer leur posture managériale en fonction de leur expérience et des responsabilités exercées.

> Formation transversale « Les Indispensables »
Ouverte à l'ensemble des acteurs du PPF, cette formation constitue un socle commun pour mieux comprendre l'environnement Handisport et intervenir de manière pertinente auprès des sportifs.
Elle permet notamment de :

- Appréhender les principaux repères de l'écosystème Handisport ;
- Adapter les contenus et modalités d'accompagnement aux capacités fonctionnelles des sportifs ;
- Mieux intégrer les dimensions liées au matériel, à l'accessibilité, aux transferts et au contexte de vie ;
- Développer une posture respectueuse et adaptée aux spécificités des publics accompagnés.

Le parcours est proposé en e-learning, pour une durée d'environ 10 heures, autour de trois modules principaux : l'écosystème du sportif, les sportifs et les déterminants de la pratique. Sa validation donne lieu à l'obtention de badges et d'une attestation de réussite.

Planification

La formation sera organisée dans une logique continue sur l'ensemble de la paralympiade, afin de répondre à la fois aux besoins immédiats des staffs et à leur développement à moyen terme.
Dès la prise de fonction, un accompagnement spécifique pourra être proposé aux nouveaux managers afin de sécuriser leur intégration et de clarifier les attendus de leur mission.
Chaque saison, les besoins de formation seront réévalués avec les managers et les responsables de secteur afin d'identifier les priorités individuelles et collectives. Des formations ciblées pourront être programmées sur les outils technologiques, l'analyse de la performance, l'anglais ou les compétences managériales.
À l'échelle de la paralympiade, le colloque Optimisation de la performance et les temps de formation transversaux permettront d'entretenir une dynamique de montée en compétences, de favoriser la circulation des expertises et de construire progressivement une culture commune de la performance au sein des disciplines d'hiver.
L'objectif est ainsi de passer d'une logique de formations ponctuelles à une véritable stratégie de développement des compétences des staffs, articulée avec les besoins du PPF et l'évolution des responsabilités de chacun.

3. Bureau de la vie de l'athlète



3.1 Suivi socioprofessionnel

La cellule de suivi socioprofessionnel, positionnée au sein du BVA, a pour mission d'accompagner l'ensemble des sportifs de haut niveau dans leur projet de vie (pendant leur carrière et après pour leur reconversion), en portant une attention particulière aux sportives et sportifs de la cellule performance telle que définie par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Rôle et missions du référent(e) du suivi socioprofessionnel
Le référent du suivi socioprofessionnel est responsable de la mise en œuvre du pilotage et de l'accompagnement des sportifs inscrits sur les listes ministérielles de la Fédération Française Handisport (FFH) en matière de parcours scolaire, universitaire et professionnel. Sa mission vise à garantir un suivi individualisé des athlètes afin de les inscrire dans un cadre favorable à la réussite de leur double projet : sportif et socioprofessionnel.
Il travaille en étroite collaboration avec les encadrements des disciplines paralympiques, les Maisons Régionales de la Performance (MRP), ainsi que l'Agence Nationale du Sport (ANS), dans une logique de coordination renforcée et d'accompagnement global des sportifs.
En complément de ces missions, le référent assure également la complétude et la mise à jour des informations relatives au suivi socioprofessionnel sur la plateforme PSQS (Plateforme de Suivi de la Qualification des Sportifs), en lien direct avec les athlètes. Sa proximité avec les sportifs et sa connaissance fine de leurs parcours personnels et professionnels font de lui un acteur clé de la traçabilité et de la fiabilité des données socioprofessionnelles dans le cadre du Projet de Performance Fédéral (PPF).

Les publics cibles :
- Les sportifs listés Haut-Niveau (Elite, Senior, Relève, Reconversion) en priorisant selon leur appartenance aux cellules A.N.S (Perf, Ambition)
- Les sportifs listés (Espoir, Collectifs Nationaux)

Les athlètes sont informés annuellement des modalités d'accompagnement socioprofessionnel. Au-delà de ce temps d'information formalisé, cet accompagnement s'inscrit dans une logique de suivi continu. Des points de situation téléphoniques, notamment en lien avec la complétude et l'actualisation des PPI, permettent d'identifier les besoins, d'orienter les sportifs vers les dispositifs adaptés et, lorsque nécessaire, d'engager un

accompagnement individualisé. La personne en charge du suivi socioprofessionnel reste par ailleurs directement à la disposition des SHN tout au long de la saison, afin de répondre à leurs questions, les conseiller dans leurs démarches et accompagner les situations particulières susceptibles d'avoir un impact sur leur double projet.

- **Accompagnements du parcours socioprofessionnel**

L'ensemble des accompagnements décrits ci-dessous se fait selon un principe essentiel : l'athlète doit être acteur de son double projet en adoptant une attitude proactive. La fédération porte un œil attentif à maintenir un lien fort avec les parents des sportifs mineurs.

Accompagner en formation :
Pour concilier parcours de formation et exigences de la pratique de haut niveau, la fédération a conclu différents conventionnements pour accompagner la conduite du double projet des sportifs dans leurs études pré-bac et post-bac : CNED, INSEP, HEPTA, …
Pour s'adapter aux évolutions du parcours scolaire et estudiantin, la fédération initie le développement d'un nouveau réseau, de plus en plus tourné vers les structures privées.
La FFH, fort d'un lien étroit avec les établissements du Ministère et les MRP, accompagne les sportifs dans leurs démarches Parcoursup et d'aménagement des cursus et examens (Baccalauréat, Partiels).
À cet accompagnement s'ajoute la possibilité d'une prise en charge partielle des frais de formation et/ou de scolarité des sportifs de haut niveau (SHN), en lien avec l'ANS, grâce à la mobilisation d'une enveloppe financière spécifiquement dédiée

Faciliter l'insertion professionnelle :
La FFH anime et développe un réseau diversifié pour identifier des opportunités professionnelles visant à aider les athlètes cibles dans leur recherche d'emploi : MRP, ministère des Sports, Pacte de Performance, INSEP et grand INSEP, AGEFIPH, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH, APEC, …
Le service marketing et partenariats de la FFH, déploie plusieurs forums emploi, organisés soit en marge de grands événements nationaux, tels que le Grand Prix de Charléty ou les World Series, soit sous forme de forums spécifiquement dédiés. Ces actions visent notamment à accompagner les athlètes en recherche d'emploi qui font l'objet d'un ciblage dédié.

Aménager le temps de travail :

- Pour les sportifs de haut niveau :
 - Mise en place de conventions dans le cadre de l'insertion professionnelle et de l'aménagement du temps de travail :
 - Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé
 - Convention d'Aménagement dans l'emploi (CAE) dans le secteur public
 - Convention de mécénat
 - Les emplois "aides à la professionnalisation"
 - Les emplois réservés : Police, Armée de Champions, Douanes, INSEP, …
 - Pour les sportifs de la Cellule Performance (liste publiée sur le site de l'ANS) : Accompagnement dans la mise en œuvre d'emploi SHN : En complément des CIP et des CAE, l'Agence a déployé le dispositif des Emplois SHN permettant à des structures associatives (clubs, ligues ou comités) de bénéficier d'une subvention de l'Agence afin de sécuriser des sportifs de haut niveau en leur garantissant un contrat de travail.

- Pour les sportifs en reconversion :
 - Entretiens sollicités à la demande du sportif après l'arrêt de la carrière
 - Accompagnement dans la gestion de l'après-carrière sportive (formation, insertion professionnelle)
 - Contact avec l'APEC pour un accompagnement spécifique.

Orientation et lien avec les MDPH

Dans la continuité de ses engagements, le B.V.A poursuit sa mission de conseil et d'orientation auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), notamment en lien avec les parcours des sportifs en situation de handicap. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de soutien individualisé, tout en tenant compte de la grande hétérogénéité des pratiques et décisions d'une MDPH à l'autre.

Afin de préserver la confiance des athlètes et d'éviter toute confusion sur le rôle de la fédération, l'intervention du Bureau Vie de l'Athlète (BVA) est pensée avec rigueur et discernement. Il agit comme un conseiller ressource, capable d'orienter, d'éclairer et de guider les sportifs et leurs familles dans leurs démarches, sans pour autant se substituer aux professionnels de la M.D.P.H. Toute implication directe de la FFH auprès d'une MDPH se fait exclusivement à la demande explicite du sportif concerné, dans le respect de son autonomie et de la confidentialité de ses démarches personnelles.

Cette limite d'action s'explique également par l'absence, à ce jour, d'un guichet unique ou d'une « Maison des personnes en situation de handicap de haut niveau », qui permettrait une coordination nationale plus homogène des démarches et des réponses apportées aux sportifs. Cette situation peut encore générer des disparités territoriales et limiter la capacité de la FFH à intervenir de manière structurée et équitable dans ce domaine sensible.

Afin de réduire ces freins, la Fédération entend poursuivre et renforcer le travail engagé avec l'Association des Directeurs de MDPH (ADMDPH), avec pour perspective la formalisation d'une convention de collaboration. L'objectif sera de fluidifier les relations avec les MDPH, faciliter la compréhension des spécificités et des contraintes du parcours de haut niveau et favoriser, autant que possible, une meilleure coordination des situations individuelles, afin que les démarches liées au handicap ne constituent pas un frein supplémentaire à la réalisation du projet de performance.

Dans ce contexte, la fédération plaide pour une meilleure reconnaissance des parcours d'excellence handisport au sein des dispositifs de droit commun, et appelle à une collaboration renforcée entre les acteurs du sport de haut niveau, les MDPH et les services de l'État, afin de garantir un accompagnement à la hauteur des exigences du sport de performance.

3.2 Les aides personnalisées

Destinés exclusivement aux athlètes inscrits en liste de haut niveau (Elite, Senior, Relève, Reconversion) les aides personnalisées visent à créer les conditions économiques et sociales permettant aux sportifs de haut niveau de poursuivre leur projet de performance dans des conditions compatibles avec leur formation, leur insertion professionnelle et leur santé.

Elle permette également de répondre à 3 engagements forts de l'Agence listés par ordre de priorité :

- S'assurer que tous les athlètes de la Cellule Performance disposent d'au minimum 40k€ bruts de ressources par an (soit 2500€ nets par mois).
- S'assurer que tous les athlètes de la Cellule Ambition 2030 disposent d'au minimum 20k€ bruts de ressources par an (soit 1250€ nets par mois).
- Garantir qu'aucun athlète de la délégation Paralympique, ne soit sous le seuil de pauvreté lors de Jeux Paralympiques ;
- Recentrage des Aides Personnalisées sur l'Aide Sociale, l'Aide à la Formation et l'Aide à l'Insertion Professionnelle afin d'aider les athlètes en plus grande difficulté.

3.3 Prise en compte de la parentalité dans le parcours de performance

Depuis 2022, sous l'impulsion de l'Agence Nationale du Sport, une meilleure prise en compte de la parentalité dans les parcours de performance a été amorcée. Cette dynamique, reconnue comme un levier d'inclusion et de continuité sportive, a permis à plusieurs athlètes de haut niveau de concilier engagement sportif et parentalité, grâce notamment à des dispositifs de soutien ponctuel et de compensation des surcoûts liés à leur mobilisation. La nouvelle Paralympiade 2027–2030 s'inscrira dans la continuité de cette démarche. L'ambition portée par la Fédération Française Handisport est claire : favoriser une articulation entre la vie de sportif(ve) de haut niveau et la vie de parent, tout en maintenant les exigences collectives liées à la performance.

Objectifs de cette démarche

Renforcer l'accompagnement des jeunes parents, sans compromettre leur projet de performance ;

- Poursuivre les dispositifs de compensation des surcoûts liés à la parentalité, sous réserve de modalités à préciser (mobilité, garde, hébergement...) ;

- Soutenir la poursuite de carrière des sportives et sportifs parents, en assurant un climat de confiance, d'écoute et de planification individualisée.

Un cadre transparent, respectueux de la dynamique collective
Si cette volonté d'adaptation est affirmée, elle s'inscrit dans le respect du cadre collectif et du règlement intérieur des rassemblements fédéraux. En effet, les enjeux liés à la parentalité doivent pouvoir s'articuler avec :

- Les exigences de vie en collectivité,
- Les rythmes spécifiques des stages et compétitions internationales,
- Et les réalités d'organisation propres à chaque discipline et à ses contraintes fédérales ou internationales.

La Fédération veillera ainsi à être transparente et explicite sur ce qu'il est possible de mettre en place ou non, dans le respect du bon fonctionnement des différents collectifs et de l'Équipe de France, de la sécurité des mineurs, et des objectifs partagés de performance.

Vers une gestion concertée et équilibrée
Il s'agira, dans chaque situation, d'anticiper et d'organiser au mieux la prise en compte des besoins spécifiques liés à la parentalité, en lien avec le ou la Manager de la Performance Disciplinaire, dans une logique de dialogue et de responsabilité partagée. Une attention particulière sera portée à la compatibilité avec les obligations du règlement intérieur : gestion des présences, respect du programme d'entraînement, des horaires et de la vie du groupe.

Ce positionnement traduit une volonté forte de concilier performance et parentalité, en reconnaissant la diversité des trajectoires de vie des athlètes, tout en garantissant l'exigence collective nécessaire à la réussite des équipes de France.

3.4 Financement complémentaire mobilisable

Information et orientation de financements complémentaires :

- Fondation du Sport Français avec la Fondation Pacte de Performance pour les sportifs listés Elite et Senior prioritairement.
- Fondation du Sport Français avec le programme « Soutiens ton sportif » pour l'ensemble des sportifs présents sur les listes ministérielles.
- Opportunité de partenariat individuel orientée par la FFH

3.5 La santé mentale des sportifs

Plan d'action et points de vigilance

Impulsion d'entretiens obligatoires, complémentaires à la SMR, visant à mieux évaluer l'état d'esprit des sportives et sportifs début 2027 avant d'enclencher leurs accompagnements ;

- A l'issue de ces entretiens, en fonction des besoins identifiés, le BVA pourra mobiliser une équipe de professionnels de santé (psychologue, psychiatre, …)
- Mise en place d'un focus spécifique dans le cadre du BVA sur la Performance Humaine, prenant en compte les dimensions mentales, psychologique dans l'accompagnement renforcé aux SHN ;
- Le SHN au cœur d'un réseau facilement mobilisable de personnes-ressources sur son territoire, au sein du réseau des établissements du Réseau Grand INSEP.

3.6 Projet de Performance Individuel

Le Projet de Performance Individuel (PPI) constitue l'outil central d'individualisation et de pilotage du parcours de chaque sportif au sein du PPF. Co-construit entre l'athlète, son entraîneur, le manager de la performance disciplinaire et le BVA, il doit permettre de traduire les ambitions sportives en priorités de travail concrètes, d'identifier les besoins nécessaires à leur réalisation et de coordonner les différents acteurs mobilisés autour du projet.

Le PPI constitue ainsi le référentiel partagé permettant de :

- Définir les objectifs et les enjeux prioritaires de la saison ;

- Formaliser les axes de progression et les besoins individuels du sportif ;
- Planifier et articuler l'entraînement, les stages, les compétitions et les différentes dimensions de l'accompagnement ;
- Identifier les leviers d'optimisation de la performance et les éventuels besoins complémentaires ;
- Coordonner les interventions des équipes nationales avec celles réalisées dans l'environnement quotidien du sportif ;
- Évaluer régulièrement l'évolution de la trajectoire et adapter les priorités lorsque cela est nécessaire.

Un PPI pour chaque sportif des collectifs
Tous les sportifs intégrés aux collectifs fédéraux doivent disposer d'un PPI formalisé et régulièrement actualisé. Afin d'en renforcer la portée et d'en faire un véritable engagement partagé, la FFH a par ailleurs fait le choix de conditionner l'inscription sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau à sa réalisation et à sa mise à jour effective.
Le PPI doit être un outil vivant de dialogue, de décision et de responsabilisation, permettant au sportif et à son encadrement de partager une même lecture de sa trajectoire, des exigences associées et des actions à engager pour progresser.

Du diagnostic à la mobilisation des accompagnements
Les besoins identifiés dans le PPI doivent permettre de mobiliser, en fonction du profil du sportif, les expertises et dispositifs les plus adaptés. Si cette démarche concerne l'ensemble des sportifs des collectifs, les moyens renforcés mobilisables via les Maisons Régionales de la Performance (MRP) seront prioritairement orientés vers les sportifs relevant de la Cellule Performance de l'ANS et ceux identifiés dans les ambitions « Alpes 2030 » ou « Utah 2034 ».
Les MRP constituent ainsi un relais territorial du PPI. En lien avec le BVA, elles permettent d'activer au plus près du lieu de vie et d'entraînement du sportif les ressources complémentaires nécessaires et de renforcer la continuité entre les priorités définies par les équipes nationales et leur mise en œuvre dans l'environnement quotidien.

Une attention renforcée à la dimension psychologique
Les enseignements des Jeux Paralympiques de Milan-Cortina 2026 ont confirmé l'importance des dimensions mentale et psychologique dans la construction et l'expression de la performance. Elles devront ainsi être davantage intégrées au diagnostic individuel réalisé dans le cadre du PPI.
Pour les sportifs prioritaires – Cellule Performance, profils « Alpes 2030 » et « Utah 2034 » –, la FFH souhaite notamment s'appuyer sur les MRP afin de favoriser, lorsque cela est pertinent, une évaluation des besoins psychologiques puis la mise en place d'un accompagnement adapté.

Le BVA, garant de l'articulation des accompagnements
Le BVA assure une fonction d'interface entre le sportif, les managers de la performance, les dispositifs fédéraux, les MRP et les différentes ressources susceptibles d'être mobilisées. Il contribue ainsi à assurer la cohérence entre le projet sportif formalisé dans le PPI, les besoins individuels identifiés et les solutions d'accompagnement effectivement mises en œuvre.
L'enjeu est de passer progressivement d'une juxtaposition possible d'accompagnements à une logique coordonnée autour du projet individuel du sportif, dans laquelle chaque acteur intervient en complémentarité et au service d'objectifs partagés.

3.7 Stratégie et soutien à la classification internationale

Le BVA, en s'entourant d'un réseau d'experts médicaux, fonctionnels, réglementaires et disciplinaires, accompagne les sportifs et leur encadrement dans la préparation et la sécurisation de leur parcours de classification. Ce réseau, déjà actif dans plusieurs disciplines, devra être consolidé, renforcé et élargi à l'ensemble des sports sous responsabilité fédérale.
Des structures reconnues, telles que la Fondation IPS et l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches, constituent notamment des partenaires stratégiques de cette démarche, tant sur le plan de l'expertise médicale que du suivi fonctionnel spécialisé.

Dans ce cadre, l'accompagnement du BVA s'articule autour de trois axes prioritaires :

Accompagnement à la reconnaissance de l'éligibilité :

- Accompagnement à la constitution de dossiers médicaux et fonctionnels complets, conformes aux critères de classification de la discipline, en lien avec les professionnels de santé et experts les plus adaptés à la situation du sportif.

Soutien dans le montage de dossiers complexes :

- Accompagnement à l'élaboration des demandes de Medical Review Requests (MRR) visant à solliciter une révision du statut de classification ;
- Appui technique et réglementaire pour la constitution des dossiers, en mobilisant des expertises croisées (médicale, sportive, fonctionnelle et, lorsque nécessaire, juridique).

Accompagnement stratégique pendant le temps de classification :

- Mobilisation, lorsque nécessaire, d'un binôme d'accompagnement médical / disciplinaire lors du passage en classification ;
- Sécurisation et préparation du processus au regard des normes et règlements internationaux ;
- Anticipation d'éventuelles demandes de protest, en s'appuyant sur des experts maîtrisant les règlements de classification propres à chaque fédération internationale.

Cette stratégie s'inscrit dans une logique de professionnalisation, d'anticipation et de sécurisation du parcours de performance.

3.8 Arbitres et juges SHN

Rappel instruction

Les critères de mise en liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau
La qualité d'arbitre et juge sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des d'arbitres et juges sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports, dans les conditions fixées au premier alinéa de l'article L. 221-2, sur proposition de la fédération délégataire compétente et pour l'une des disciplines reconnues de haut niveau. education.gouv.fr BO n° 13 7. L'inscription est valable un an et peut être renouvelée dans les mêmes conditions. Pour être éligible, les arbitres et juges sportifs doivent être en activité, avoir œuvré comme membre de jurys internationaux reconnus par la fédération internationale concernée, comptabiliser au moins 6 jours d'exercice de la fonction d'arbitre ou juge dont classificateur international dans les compétitions de référence identifiées. La Fédération Française Handisport établira la liste des compétitions de référence ainsi que les critères spécifiques permettant d'être proposés sur la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau. Cette liste sera annexée au PPF 2027-2031.

Compétitions de référence prises en compte pour les inscriptions des AJSHN

- Jeux Paralympiques Hiver
- Deaflympics Hiver
- Championnats du Monde organisés pour les disciplines Reconnues de Haut-Niveau

Programme d'actions : Accompagnement dédié
Les arbitres et juges sportifs dont les classificateurs sportifs internationaux font l'objet d'un accompagnement individualisé par le BVA sur un plan socio professionnel.
Afin de faciliter leur disponibilité sur les temps clés internationaux (Jeux Paralympiques, Deaflympics et Championnats du Monde), et de s'assurer de pouvoir disposer des « meilleures Ressources » sur ces mêmes temps clés, la FFH a enclenché un programme d'accompagnement fédéral pour les AJSHN :

- Mise en place de conventions avec les employeurs
- Accompagnement au manque à gagner via les aides personnalisées ;

4. Prévention éducation à la lutte contre le dopage

Informations et prévention sur les obligations, droits et devoirs des sportifs cibles

4.1 Plan fédéral de prévention et d'éducation à la lutte contre le dopage

La prévention et l'éducation à la lutte contre le dopage concernent l'ensemble des sportifs de haut niveau de la Fédération, quels que soient leur discipline, leur niveau de collectif ou leur proximité avec une échéance paralympique. Chaque SHN doit ainsi pouvoir accéder à un socle commun d'information, de sensibilisation et de ressources lui permettant de connaître ses droits, ses obligations et les risques associés au dopage.
Au-delà de ce socle commun, la FFH fait toutefois le choix de prioriser et d'adapter certaines actions en fonction du profil des sportifs, de leur étape dans le parcours de performance et de leur niveau d'exposition aux exigences du haut niveau international. Cette approche permet de renforcer progressivement l'accompagnement à mesure que le sportif avance dans son parcours, tout en développant suffisamment tôt une culture de prévention auprès des sportifs en devenir.

- **Publics cibles et priorisation des actions**

Trois grandes cibles sont identifiées dans le PPF, avec des priorités d'action ajustées :
1 : Athlètes impliqués dans les Jeux Paralympiques (priorité 2030, collectif Performance)
2 : Sportifs en devenir dans le Parcours Accession et structures PPF (collectif Accès à la Performance et Espoir)
3 : SHN hors discipline paralympique
Les actions prioritaires se concentrent sur les Cibles 1 et 2, afin de sécuriser les parcours les plus exposés aux pressions de la performance.

- **Actions déployées par public prioritaire**

Pour les SHN engagés sur les Jeux Paralympiques (Cible 1) :
- Validation de la convention SHN incluant la formation antidopage,
- Participation à des temps collectifs de sensibilisation en visio,
- Obtention d'un certificat de formation ADEL (AMA) pour tous les acteurs impliqués lors des compétitions de référence,
- Contrôles inopinés possibles lors de ces regroupements diligentés par l'A.F.L.D
- Accompagnement des athlètes membres d'un groupe cible d'une F.I
- Désignation d'un référent dopage par discipline reconnue de haut niveau,
- Mise à disposition de ressources sur le site dédié : www.bleushandisport.com/lutte-contre-le-dopage

Pour les SHN en devenir (Cible 2) :
- Validation de la convention SHN incluant la formation antidopage,
- Participation à des temps collectifs de sensibilisation en visio,
- Sensibilisation via les structures PPF (CREPS, INSEP),
- Intégration de modules dans tous les stages de pré-accession via les référents régionaux,
- Contrôles inopinés possibles lors de ces regroupements diligentés par la F.F.H
- Accès aux ressources pédagogiques en ligne.

Cibles complémentaires et moyens associés
Les sportifs hors cadre Jeux (Cible 3) ont également accès aux contenus via le site de la fédération : www.handisport.org/antidopage

- **Partenariats, contrôles et obligations disciplinaires**

La FFH travaille en coopération directe avec l'AFLD la F.I.S et L'I.P.C sur :
- La transmission des calendriers des stages et compétitions sur le territoire national et international,
- Le signalement des éventuelles violations des règles antidopage.

Une cellule, au sein de la direction technique nationale, veille à la mise en œuvre des décisions disciplinaires prises par l'AFLD. L'ensemble des compétitions organisées par la fédération intègrent dans leur cahier des charges les modalités liées à l'accueil de contrôles antidopage.

À travers ce plan, la FFH affirme une volonté forte : faire de la prévention du dopage un levier éducatif et éthique, en phase avec les valeurs du sport et les exigences de la performance paralympique.

4.2 Plan de lutte contre les Violence Sexiste et Sexuelle (V.S.S)

Objectifs

- Prévenir et sensibiliser tous les acteurs du haut niveau aux risques liés aux violences, discriminations et abus.
- Écouter, repérer, recueillir et traiter la parole des victimes et des témoins.
- Accompagner spécifiquement les sportifs et encadrants du champ dès le parcours de pré-accession en cas de situation à risque ou avérée.
- Former l'ensemble des acteurs fédéraux à la prévention des VSS.
- Intégrer les réflexes de signalement et d'intervention dans les procédures internes.

Publics cibles

- Sportifs membres des filières pré-accession, accession, excellence.
- Sportifs évoluant au sein des structures PPF
- Équipe d'encadrement pluridisciplinaire du champ de la performance
- Corps arbitral listé

Plan d'action

- Déploiement d'une campagne de prévention et sensibilisation en distanciel à destination de l'ensemble des athlètes listés (3 dates de webinaire par an)
- Formations et sensibilisations à l'ensemble des structures du PPF.
- Pérennisation des formations dans les temps fédéraux (séminaires de la performance).
- Intervention pédagogique et éducative dans les stages de la filière pré-accession.
- Formation ciblée pour les staffs internationaux, arbitres et entraineurs.
- Soutien psychologique pour les sportifs et encadrants victimes.

Moyens et outils fédéraux mobilisés

- Mise en place d'un espace numérique dédié sur le site "Bleushandisport".
- Partenariats renforcés avec des associations spécialisées (Colosse aux pieds d'argile, Second Souffle, etc.).
- Intégration d'un bouton "Stop aux violences" sur les sites fédéraux.
- Appui d'un juriste FFH et coordination avec le pôle éthique/discipline.

Coordination

- Pilotage du plan par un membre de la Direction Technique Nationale en lien avec le juriste fédéral.
- Référents VSS désignés dans chaque discipline.
- Liens fonctionnels avec les dispositifs ministériels et les antennes Signal Sport.

L'intégration du plan VSS dans le PPF traduit l'engagement de la FFH à inscrire la performance dans un environnement éthique, protecteur et structuré. Cette démarche permet de renforcer la confiance, de prévenir les dérives et de garantir la sécurité et le bien-être de tous les acteurs du haut niveau.

4.3 Formation sportive et citoyenne

Enjeux

Le sport est un vecteur puissant d'engagement citoyen, de transmission des valeurs fondamentales et de cohésion sociale. Cette formation a pour but de sensibiliser les sportifs aux principes républicains, aux valeurs du paralympisme, à l'éthique sportive et au cadre juridique et économique dans lequel ils évoluent. En développant leur conscience citoyenne et leur responsabilité éthique, cette formation vise à faire d'eux des ambassadeurs exemplaires du sport, sur et en dehors des terrains.

Public concerné

Cette formation est destinée à l'ensemble des acteurs concernés par le PPF :

- Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles.
- Les jeunes talents identifiés dans les structures fédérales de détection.
- Les entraîneurs, accompagnateurs, et encadrants qui participent à la formation et au développement de ces sportifs.

Objectifs pédagogiques
Cette formation a pour vocation de :
- Favoriser l'appropriation des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, et leur transposition dans la pratique sportive.
- Promouvoir les valeurs du paralympisme, telles que le courage, la détermination, l'inspiration et l'égalité, en soulignant leur portée inclusive et leur résonance universelle.
- Alerter sur les dérives possibles dans le sport et former aux bonnes pratiques éthiques.
- Informer sur les droits, devoirs et enjeux économiques du statut de sportif, pour les aider à mieux anticiper les responsabilités et opportunités de leur carrière.

Modalités de mise en œuvre
- Format pédagogique : intégralement en distanciel via une plateforme pédagogique, accessible sur ordinateur, tablette et mobile.
- Durée totale : de 30 à 60 minutes, divisée en 4 modules courts.
- Supports : vidéos courtes, animations graphiques, témoignages, infographies interactives et synthèses écrites.
- Évaluation finale : un questionnaire de validation permet de vérifier la bonne compréhension des contenus abordés.

Certification : une attestation officielle est délivrée à l'issue de la réussite du questionnaire

4.4 Honorabilité

Enjeux
Parmi les mesures de prévention mises en place par la fédération, le contrôle d'honorabilité constitue un levier majeur pour garantir un environnement sain et protecteur pour l'ensemble des acteurs du PPF. Pour cela, le ministère chargé des Sports, en collaboration avec les fédérations, a instauré un dispositif national de contrôle d'honorabilité. Ce dispositif vise à garantir que les staffs ne présentent pas de condamnation incompatible avec leurs fonctions. A ce titre, l'ensemble des staffs impliqués dans le PPF (entraîneur, mécanicien, infirmier, masseur-kinésithérapeute …) devra fournir une carte professionnelle ou une licence fédérale cadre à jour afin de garantir le contrôle d'honorabilité.

Le projet de contrôle d'honorabilité poursuit les objectifs suivants :
- Prévenir les risques de violences et abus dans le sport, en particulier à l'encontre des publics mineurs ;
- Garantir un environnement sécurisé sur le plan physique, émotionnel et moral pour l'ensemble des licenciés ;
- Soutenir la confiance des usagers et des familles envers les institutions sportives.

Périmètre des personnes concernées :
Le contrôle d'honorabilité mis en œuvre par la FFH s'applique à toute personne titulaire d'une licence Handisport cadre ou déclarée dans des fonctions d'encadrement, y compris à titre bénévole. Par ailleurs les éducateurs sportifs professionnels doivent veiller à la validité de leur carte professionnelle, qui est obligatoire pour exercer légalement (renouvellement tous les 5 ans). Les structures sportives (clubs, comités) ont la responsabilité de vérifier la possession de cette carte via la plateforme nationale : recherche-educateur.sports.gouv.fr ;

Système automatisé
Le dispositif repose sur un système d'Information automatisé mis en place par les services de l'État. Son fonctionnement s'organise comme suit :
- La FFH transmet de manière sécurisée les données personnelles (identité complète) des licenciés concernés ;
- Ces données sont croisées avec le Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV) ;

- En cas de correspondance entre les données transmises et une inscription dans le FIJAISV, une notification est envoyée à la personne concernée, à la fédération et au club employeur ;
 - La personne est alors tenue de cesser immédiatement toute activité en lien avec des fonctions encadrantes.

Conséquences juridiques et éthiques
En cas de condamnation révélée par le FIJAISV, le maintien en fonction est interdit. Le non-respect de cette interdiction peut entraîner des sanctions pénales. Ce cadre réglementaire permet ainsi à l'État et aux fédérations de remplir leur mission de protection, en cohérence avec les articles du Code du sport suivants :L.212-1, L.322-1, L.223-1, L.212-10, L.322-4

5. Médico Sport Performance

La Surveillance Médical Réglementaire (SMR) constitue un pilier fondamental du Projet de Performance Fédérale de la Fédération Française Handisport (FFH). Obligatoire pour tous les sportifs inscrits sur les listes ministérielles (Elite, Senior, Relève, Espoirs, Collectifs Nationaux). Il s'appuie sur le cadre législatif en vigueur (articles L.221-2, R221-1 à R221-8 et R221-11 à R211-13 du code du sport).

Un levier de performance
Au-delà de cette obligation réglementaire, la Fédération en fait un outil structurant au service de la performance et de la santé des sportifs. Le SMR a vocation à prévenir les risques sanitaires liés à une pratique intensive, tout en participant activement à l'individualisation des trajectoires, à l'ajustement du matériel et à l'accompagnement global de l'athlète dans toutes ses dimensions : physique, psychologique, sociale et environnementale. La philosophie portée par la Fédération est claire : faire du SMR un levier de performance autant qu'un vecteur de sécurité et de prévention. Il permet d'objectiver les fragilités, d'anticiper les blessures, de réguler les charges, de veiller aux effets du handicap ou de la pathologie sur la pratique, et d'offrir aux athlètes un espace de dialogue médical ancré dans la durée.

Mise en œuvre
Conformément à la réglementation applicable, les examens médicaux doivent être réalisés dans les deux mois suivant l'inscription sur liste, puis renouvelés chaque année avant le 30 novembre. Ils comprennent un examen clinique complet selon la grille fédérale, un entretien médical approfondi, un électrocardiogramme (ECG) de repos, ainsi qu'un bilan diététique, un bilan psychologique, et un questionnaire sur le surentraînement. Un focus spécifique est également mené sur les aides techniques, le matériel et les aides de vie, afin de garantir leur adéquation avec la pratique et les contraintes du haut niveau. Un second point de vigilance porte sur l'ensemble des traitements médicaux et compléments alimentaires ; en association aux formations officielles AFLD.
À ces éléments s'ajoutent plusieurs examens complémentaires : un bilan dentaire, un bilan biologique, une échographie cardiaque (avant 18 ans, à la majorité, puis selon le suivi indiqué par le cardiologue), une épreuve d'effort (tous les quatre ans), et d'éventuels bilans spécifiques en fonction des disciplines ou des pathologies. Depuis 2025, trois axes de travail seront mis en place :

- Un questionnaire anonyme sur l'hyperréflexie autonome : l'objectif est dans un premier temps d'évaluer le niveau de connaissance des athlètes et de l'encadrement technique sur leur pathologie, d'en faire émerger des temps de formation et des infographies puis de réévaluer à un an les bénéfices de ces informations (thèse de médecine).
- Une enquête anonymisée sur le suivi gynécologique : état des lieux de l'accompagnement actuellement disponible pour les athlètes féminines en situation de handicap
- Un protocole de supplémentation en vitamine D (dont les carences restent fréquentes dans les populations sportives) : un taux de plus 50 % des athlètes ressort chaque année en carence alors que notre population d'athlètes fait partie des personnes plus à risque de fracture.

Les résultats issus de ces différentes études, croisés avec les travaux menés par d'autres institutions, telles que le CPSF, l'Agence Nationale du Sport, le ministère, ou encore l'INSEP, permettront d'éclairer la stratégie fédérale. Ils viendront ainsi guider les orientations et les programmes d'action à mettre en œuvre, dans le but de garantir et d'optimiser l'intégrité physique, mentale et sociale des sportifs et sportives de la Fédération Française Handisport.

Les examens sont réalisés en dehors du parcours de soins classique. Le sportif ne doit donc pas utiliser sa Carte Vitale ni de prescription médicale. Il peut soit régler directement les frais d'examen et transmettre la facture à la Fédération, soit demander au centre médical d'envoyer la facture à la FFH. Le remboursement ne sera effectué qu'une fois tous les documents médicaux transmis sur la plateforme, de façon complète et lisible.

Une plateforme
L'ensemble des documents médicaux doit être transmis via la plateforme ASKAMON, qui alimente directement le PSQS (Portail du Suivi Quotidien du Sportif). L'absence de documents à jour peut entraîner une suspension de la convocation à un stage fédéral ou à une compétition internationale, voire un gel du soutien fédéral dans le cadre du PPF. Elle peut également engendrer une sortie de liste (article R231-15 du code du sport).

Enfin, la FFH rappelle que la SMR ne se substitue pas au suivi médical spécialisé de chaque sportif. Il constitue toutefois une brique essentielle dans la compréhension de l'athlète dans son ensemble, et une opportunité précieuse de régulation, de prévention et d'éducation à la santé dans une perspective de haute performance. La SMR s'appuie sur un maillage territorial qui se renforce chaque année et permet également d'orienter aux mieux les sportifs pour assurer leur suivi.

Partie 2 : Les programmes Accession / Excellence disciplinaires

I. Sports d'hiver

1. Para Snowboard

1.1 Bilan et stratégie disciplinaire

Le para snowboard français s'appuie aujourd'hui sur un nombre très restreint d'athlètes de niveau mondial, dont les performances ont permis de maintenir la France parmi les nations compétitives malgré une densité de pratique limitée et un écosystème national encore peu développé. Cette fragilité s'est accentuée au cours de la dernière paralympiade : la France comptait quatre représentants aux Jeux Paralympiques de Pékin 2022 contre seulement deux à Milan-Cortina 2026.

Cette configuration rend difficile la construction d'un modèle de performance pérenne, encore largement dépendant de quelques individualités et d'un encadrement aux ressources humaines limitées. Dans le même temps, la concurrence internationale se densifie et se professionnalise rapidement, imposant à la France de faire évoluer son organisation et son modèle de performance. Ce constat confirme la nécessité de construire un système moins dépendant de quelques individus et capable d'accompagner simultanément les programmes Performance et Espoir.

Les moyens déployés en fin de paralympiade ont néanmoins permis, dans un temps court, de relancer une dynamique de détection et de faire émerger un premier groupe de sportifs à potentiel. Ce vivier reste encore trop restreint, mais constitue un signal encourageant et conforte la nécessité de poursuivre, renforcer et consolider le travail engagé afin de reconstruire progressivement de la densité et préparer le collectif de demain.

Bilan méthode ORfèvre de la paralympiade 2022-2026

Le bilan réalisé à l'issue des Jeux de Milan-Cortina met en évidence un potentiel de performance réel, mais également plusieurs fragilités structurelles et organisationnelles qui doivent guider le projet de la prochaine paralympiade. Le diagnostic souligne notamment la dépendance à un encadrement restreint, la nécessité de mieux structurer les rôles et d'augmenter les situations de confrontation et d'entraînement spécifiques.

Période de préparation paralympique

• Structurer davantage le pilotage du projet, en clarifiant les rôles, responsabilités et champs d'intervention de chacun au sein du staff.

• Renforcer et diversifier l'encadrement, afin de limiter la concentration des missions sur un nombre trop restreint d'acteurs et d'intégrer davantage d'expertises autour de l'entraîneur.

• Mieux individualiser la préparation, notamment en matière de préparation physique, de charges d'entraînement et de prise en compte des contraintes fonctionnelles propres à chaque sportif.

• Augmenter le volume et la variété des situations spécifiques, en recherchant davantage de répétitions sur des tracés proches des compétitions et des conditions diversifiées de neige, météo et parcours.

• Développer la confrontation, à travers l'intégration de sparring-partners lors de séquences d'entraînements ciblées.

• Renforcer l'analyse technico-tactique, notamment par l'utilisation plus systématique de la vidéo, l'analyse des parcours et des débriefings rapides après les entraînements.

• Poursuivre la professionnalisation de l'environnement matériel et de la glisse, en distinguant progressivement les responsabilités d'entraînement, de préparation du matériel.

Temps des Jeux et stage terminal

• Stabiliser l'organisation et les responsabilités du staff avant l'entrée dans la phase terminale afin de concentrer l'ensemble des ressources sur la performance des sportifs.

• Sécuriser les derniers choix techniques et matériels, en limitant les changements tardifs.

• Multiplier en amont les mises en situation proches des exigences de compétition, afin de renforcer la capacité d'adaptation au tracé, aux conditions et aux faits de course quand cela est possible.

• Préserver les ressources physiques et mentales des sportifs, en individualisant davantage les volumes, les temps de récupération et les routines de préparation.

• Fluidifier la communication et la coordination du collectif, afin de garantir réactivité, cohérence des décisions et sérénité dans les moments déterminants.

Le bilan des Jeux confirme en effet que le potentiel de performance était présent, mais que plusieurs éléments ou faits de course n'ont pas permis de convertir pleinement ce potentiel en résultats paralympiques.

Ambition du projet de performance fédéral en para snowboard – Horizon Alpes 2030

Au regard du faible nombre de sportifs actuellement identifiés dans les différents niveaux de collectifs, de l'hétérogénéité de leurs parcours et du profil des sportifs composant aujourd'hui le collectif France, la stratégie fédérale pour Alpes 2030 sera construite en deux blocs successifs de deux années.

2026-2028 : structurer, former et densifier. Les deux premières années de la paralympiade devront prioritairement permettre de consolider la détection, d'accompagner les profils identifiés dans les collectifs Espoir et Accès à la performance et de leur donner les moyens d'acquérir plus rapidement les fondamentaux du haut niveau. Cette orientation répond directement aux besoins identifiés d'élargir le réservoir et d'accélérer l'accès des profils à potentiel au détriment du haut niveau.

Cette phase devra également permettre de renforcer profondément l'environnement d'entraînement : étoffer le staff, préciser les missions de chacun, renforcer la préparation physique, augmenter les volumes d'entraînement et de confrontation et travailler à l'implantation d'une structure permanente ou semi-permanente.

Cette ambition revêt une importance particulière en para snowboard, où certains profils sont identifiés tardivement. Leur potentiel sportif peut être réel, mais leur culture du haut niveau, leur volume de pratique et leur expérience des situations d'entrainement et de compétition doivent alors être construits dans un temps réduit. Le projet fédéral devra ainsi avoir la capacité de proposer une véritable formation à la performance et non une simple succession de regroupements ponctuels.

2028-2030 : individualiser, confronter et performer.

À partir des acquis de cette première phase, le second bloc de la paralympiade devra permettre de segmenter progressivement l'accompagnement autour des différents niveaux de collectifs. L'objectif sera de construire, pour chacun d'eux, un programme d'accompagnement en adéquation avec son niveau de maturité, ses enjeux et les déterminants de performance.

Cette évolution devra également permettre de mieux articuler les accompagnements portés au niveau national avec les environnements quotidiens d'entraînement des sportifs. L'enjeu sera de construire un modèle dans lequel l'action des collectifs nationaux vient agir en synergie avec les accompagnements déployés au plus près des athlètes.

Selon les profils et les besoins identifiés, ces structures individuelles d'entraînement et d'accompagnement formalisé et discuté dans les P.P.I pourront prendre des formes différentes et mobiliser des ressources variées, notamment en matière de préparation physique, préparation mentale, suivi médical et paramédical, mais également d'entraînement spécifique. Leur organisation devra rester suffisamment souple pour répondre aux réalités propres à chaque sportif, tout en s'inscrivant dans un cadre fédéral partagé et dans une logique de complémentarité avec les staffs nationaux.

L'ambition est ainsi de passer progressivement d'un modèle encore ponctuel et morcelé à un véritable parcours fédéral de performance, capable de détecter, former, accompagner puis confronter les sportifs dans la durée, en s'appuyant sur une mise en synergie des ressources nationales et des environnements individuels autour d'un objectif commun : créer les conditions permettant à chaque sportif d'exprimer son potentiel et d'atteindre le plus haut niveau de performance.

Stratégie disciplinaire

Structurer un parcours lisible, exigeant et aligné avec les standards internationaux

La structuration de la discipline reposera sur la mise en place d'un chemin de sélection public, lisible et exigeant, permettant à chaque sportif de connaître les conditions d'accès et de maintien dans les collectifs Espoir, Accès à la performance et Performance.

Les critères seront corrélés aux standards internationaux de la discipline et ne pas uniquement mesurer un niveau atteint à un instant donné. Ils devront également permettre d'accompagner les trajectoires de progression, particulièrement importantes pour des sportifs détectés tardivement et dont la marge de développement peut être significative.

À chaque niveau de collectif correspondra une offre d'accompagnement clairement identifiée et progressivement renforcée et individualisée. Le changement de collectif traduira à la fois une augmentation des exigences demandées au sportif et une augmentation des ressources mobilisées autour de son projet.

Cette organisation devra permettre :

• de rendre le parcours vers le haut niveau compréhensible et objectivable ;

• de corréler les critères fédéraux aux exigences croissantes du circuit international ;

• de fixer des jalons de progression intermédiaires ;

• de faciliter l'intégration de sportifs à potentiel dans les environnements fédéraux.

L'enjeu est de disposer à terme d'un parcours continu allant de l'identification à la performance internationale, sans rupture entre la détection, la formation et l'intégration aux différents niveaux de collectifs.

Dynamiser les collectifs nationaux comme accélérateurs de performance

Les collectifs Espoir, Accès à la performance et Performance devront devenir le cœur du projet de formation et de performance du para snowboard français.

L'objectif prioritaire des premières années sera de consolider et structurer l'offre proposée aux sportifs, encore largement centrée sur des regroupements ponctuels, avec peu de continuité dans la pratique de haut niveau entre ces temps. L'ambition est ainsi d'évoluer progressivement vers un accompagnement plus régulier et continu, garantissant une meilleure cohérence du parcours de performance.

Cette évolution passera notamment par l'intégration de nouvelles ressources humaines, afin de renforcer l'accompagnement technique et physique des sportifs, tant en présentiel qu'en distanciel, mais également de mieux répartir les responsabilités au sein du staff. Le bilan identifie clairement comme enjeu la mise en place d'une organisation moins dépendante d'une seule personne, avec des responsabilités mieux réparties entre pilotage, entraînement, technique, matériel, vidéo et terrain.

Une attention particulière devra être portée à la préparation physique, qui doit devenir une composante pleinement intégrée du parcours des sportifs dès l'entrée en collectif Espoir voire en amont. Pour des profils parfois tardivement engagés dans une démarche de haut niveau, elle constitue autant un facteur de performance qu'un outil d'acculturation aux exigences quotidiennes du projet d'un sportif de haut niveau.

Le programme des collectifs devra également favoriser davantage la confrontation et l'expérience de compétition :

• développement de temps d'entraînement ciblés avec des partenaires de niveau supérieur ou des sparring-partners quand cela est nécessaire et adapté,

• augmentation des mises en situation spécifiques en snowboardcross et banked slalom,

• recherche d'opportunités supplémentaires de compétitions nationales ou dans des pays limitrophes,

• travail avec les acteurs concernés pour permettre, lorsque cela est pertinent et réglementairement possible, l'intégration des sportifs sur certaines courses FIS,

• accès aux circuits internationaux en fonction du niveau et de la trajectoire de chaque sportif.

Cette densification de l'offre doit permettre de former des sportifs de haut niveau avant de chercher uniquement à sélectionner des sportifs de haut niveau. Elle constitue un préalable indispensable à l'élargissement des collectifs et à la création d'une concurrence et d'une dynamique interne aujourd'hui insuffisante.

Structure :

Structurer une offre permanente ou semi-permanente d'entraînement

La mise en place d'une structure permanente ou semi-permanente d'entraînement constitue l'un des enjeux structurants de la paralympiade.

Le modèle actuel, essentiellement organisé autour de stages et de regroupements successifs, ne permet pas encore d'offrir la continuité d'entraînement nécessaire à la formation accélérée des profils identifiés ni de rivaliser durablement avec les meilleures nations internationales. Le bilan des Jeux de Milan Cortina souligne parallèlement le coût et la complexité d'accès aux infrastructures spécifiques de snowboardcross et de banked slalom, qui limitent les possibilités de répétition.

L'objectif sera donc d'identifier un environnement permettant de passer progressivement d'une offre ponctuelle à une offre d'entraînement permanente ou semi-permanente, autour de laquelle pourront s'organiser les différents niveaux de collectifs.

Cette structure devra permettre :

• d'augmenter significativement le volume annuel de pratique ;

• de garantir une continuité dans l'encadrement technique et la préparation physique ;

• de faciliter la formation des sportifs identifiés tardivement ;

• d'ancrer plus rapidement les habitudes et la culture du haut niveau ;

• de développer un suivi individualisé dans la durée ;

• de faciliter la répétition des situations spécifiques en snowboardcross et en banked slalom ;

• de favoriser la confrontation entre sportifs et l'accueil ponctuel de partenaires d'entraînement ;

• de bonifier les accompagnements matériels, médicaux et scientifiques nécessaires à la performance.

Le lieu d'implantation reste à définir. Son identification devra intégrer la qualité et la disponibilité des infrastructures, l'accès aux pistes et aux parcours spécifiques, la capacité à travailler avec les acteurs locaux du snowboard, les possibilités de préparation physique et de suivi médical, les conditions d'hébergement ainsi que la capacité à accompagner le double projet des sportifs.

Une attention particulière devra être portée à la possibilité de disposer d'un parcours spécifiquement adapté au para snowboard, aujourd'hui difficilement accessible dans les stations françaises. Les formats de type Banked Slalom et Slalom nécessitent en effet des aménagements dédiés ainsi qu'un entretien régulier, ce qui constitue un enjeu structurant pour garantir des conditions d'entraînement cohérentes avec les exigences internationales. Le choix du site devra donc également prendre en compte la capacité du territoire et de la station à mettre à disposition, entretenir et faire évoluer ce type de parcours dans la durée.

Au-delà d'un simple lieu d'entraînement, cette structure devra devenir le point d'ancrage du projet de performance para snowboard, capable de relier détection, formation, accession au haut niveau et préparation à la performance internationale.

L'objectif à Alpes 2030 est ainsi moins de reproduire le modèle de la paralympiade précédente que de changer d'échelle : passer d'un projet porté par quelques sportifs performants à une filière structurée, capable de détecter, former et accompagner durablement plusieurs générations de para snowboardeurs vers le plus haut niveau.

1.3 Chemins de sélection

Cadre général et principes directeurs

La Fédération Française Handisport souhaite inscrire ses processus de sélection dans un cadre lisible, objectivable, équitable et transparent, permettant aux sportifs et aux staffs de disposer d'une vision suffisamment anticipée des niveaux de performance attendus et des conditions susceptibles de conduire à une sélection en équipe de France.

À ce titre, le présent Projet de Performance Fédéral a vocation à formaliser la philosophie générale, les principes directeurs et la trajectoire envisagée pour les chemins de sélection de la paralympiade à venir. Les critères et orientations présentés ci-après constituent ainsi un cadre de référence permettant de donner de la visibilité aux sportifs et aux staffs, d'orienter la préparation et de matérialiser progressivement les niveaux d'exigence attendus au regard des ambitions internationales de la Fédération.

Ils ne constituent toutefois pas, en eux-mêmes, les chemins de sélection officiels applicables aux différentes échéances internationales. Pour chaque saison et chaque compétition internationale de référence concernée, la Fédération publiera un chemin de sélection spécifique, précisant formellement les procédures, critères de performance, périodes de référence, modalités d'appréciation et, le cas échéant, critères d'aide à la décision applicables à l'échéance considérée. Seul ce document, dans sa version définitivement validée et publiée, fera foi en matière de procédure et de critères de sélection.

La nature de cette validation diffère selon l'échéance. Pour les Championnats du Monde, le chemin de sélection sera arrêté et validé par les instances compétentes de la Fédération Française Handisport, dans le respect de ses règles de gouvernance et des règlements internationaux applicables. Pour les Jeux Paralympiques, les principes proposés par la Fédération devront s'inscrire dans les procédures du mouvement paralympique français et faire l'objet des validations requises par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), conformément au cadre applicable à la sélection de la délégation française.

Cette articulation permet ainsi de distinguer clairement deux niveaux complémentaires : d'une part, le PPF, qui fixe le cap, la philosophie et la trajectoire pluriannuelle des chemins de sélection ; d'autre part, les chemins de sélection publiés pour chaque échéance, qui en constituent la déclinaison opérationnelle et réglementaire et sont les seuls documents opposables en matière de procédure et de critères.

Dans les deux cas, la philosophie fédérale demeure identique : faire des chemins de sélection à la fois un outil de décision et un outil de pilotage de la performance, donnant aux sportifs et aux staffs une lecture claire des attendus, des étapes à franchir et des niveaux de performance à atteindre pour prétendre représenter la France lors des compétitions internationales de référence.
Les principes présentés ci-après doivent donc être lus à l'aune de ce cadre général et pourront évoluer au cours de la paralympiade afin de tenir compte de l'évolution du contexte international, des règlements, des modalités de qualification et de quotas, ainsi que de la progression du niveau de performance mondial.

- **Jeux Paralympiques**

> Seront proposés à la sélection (dans la limite des quotas disponibles) :
1. Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille lors Championnats du Monde 2029 sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques des Alpes 2030.
2. Les sportives et sportifs ayant réalisé deux top 3 sur une même spécialité lors des épreuves de Coupe du Monde des années 2029 et 2030, sous réserve que ces performances :
 - Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 3 ont été réalisés (conditions cumulatives : finir dans les trois premiers et dans la première moitié du classement des "finishers" de l'épreuve
 - Aient été réalisées sur deux sites de Coupe du monde distincts.

> Pourront être proposés à la sélection (sous réserve de quotas disponibles) :
- Les sportives et sportifs ayant réalisé un top 6 sur une épreuve individuelle lors des Championnats du Monde.

- Les sportives et sportifs ayant réalisé deux top 6 sur une même spécialité lors des épreuves de Coupe du Monde des années 2029 et 2030, sous réserve que ces performances :

- Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 6 ont été obtenus (conditions cumulatives : finir dans les 6 premiers et dans la première moitié du classement des "finishers" de l'épreuve)
- Aient été réalisées sur deux sites de Coupe du monde distincts.

- **Championnats du Monde**

> Seront proposés à la sélection :

1. Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille sur une épreuve de Coupe du Monde N.

> Pourront être proposés à la sélection :

1.Les sportives et sportifs ayant réalisé au moins deux Top 6 sur une épreuve de Coupe du Monde N.

Critères d'aides à la décision mis en œuvre pour l'ensemble des compétitions internationales de référence (Jeux Paralympiques et mondiaux) sans ordre de priorité :

Rappel **:**

Les critères d'aide à la décision seront examinés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant satisfait aux critères de performance. Ils ont vocation à compléter l'analyse des résultats sportifs afin de permettre d'évaluer, comparer et, lorsque cela est nécessaire, hiérarchiser les athlètes dans le cadre du processus de sélection.

L'ensemble des critères de performance, des critères d'aide à la décision et des éléments d'appréciation prévus dans le chemin de sélection constitue ainsi un faisceau d'éléments destiné à éclairer la décision des instances compétentes, dans une logique d'objectivité, d'équité et de cohérence avec les objectifs sportifs de la Fédération.

La prise en compte de ces éléments, comme la réalisation d'un ou plusieurs critères de performance, ne vaut pas à elle seule décision de sélection. La sélection définitive relève des instances compétentes, conformément aux règles et procédures applicables et au cadre général précisé en préambule du présent document.

La représentation des différentes catégories de classification n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés. Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection sera basé sur l'analyse croisée des différents critères définis ci-dessous.

- Participation au programme fédéral
- Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du haut niveau
- Progression sur la saison
- Potentiels finalistes
- Ecart aux podiums
- Nombre d'épreuves réalisables
- Participation aux compétitions nationales ciblées
- Classification internationale à jour
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la FFH.

1.4 Collectifs Nationaux

- **Parcours accession**

> Collectif Espoir
Seront intégrés au collectif Espoir sur la saison *N*,
- Avoir participé à minima à 2 étapes du circuit coupe de France et aux championnats de France
- Avoir démontré des aptitudes avérées reconnues par le staff national

> Collectif Accès à la performance
Seront intégrés au collectif Accès à la Performance sur la saison *N*,
- Ou avoir réalisé un top 8 sur une épreuve paralympique à la compétition de référence n-1
- Avoir réalisé sur le circuit FIS (niveau FIS ou Coupe d'Europe), 2 résultats donnant accès aux critères FIS lui permettant d'accéder au circuit de la Coupe du Monde.

- **Programme excellence**

> Collectif Performance
Seront intégrés au collectif Performance sur la saison *N*,
- Avoir réalisé un top 4 sur une épreuve paralympique lors de la compétition de référence n-1
- Ou avoir réalisé lors de deux coupes du monde sur des épreuves paralympiques un top 3

1.5 Programme de saison des différents collectifs

Caractère indicatif des parcours et modalités de participation

Les parcours présentés ci-après constituent des orientations générales et indicatives visant à donner de la visibilité aux sportifs et aux staffs sur l'offre d'accompagnement susceptible d'être proposée selon les différents niveaux de collectifs. Cette offre sera précisée et actualisée annuellement par la Fédération Française Handisport, en fonction des calendriers, des besoins identifiés et des ressources disponibles.

Les volumes de stages, l'accès aux structures d'entraînement, les compétitions et les accompagnements proposés constituent ainsi un cadre prévisionnel cible et ne sauraient constituer un droit acquis pour le sportif ni un engagement de la Fédération quant à leur réalisation ou leur financement.

Les modalités de mise en œuvre et de participation financière seront définies chaque année et communiquées par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées progressivement selon le niveau de collectif et adaptées aux contraintes budgétaires.

Cette approche vise à garantir une offre progressive et cohérente avec les exigences de chaque niveau de performance, tout en conservant la souplesse nécessaire à son adaptation annuelle.

- **Parcours accession :**

> Collectif Espoir
<u>Stages :</u>
- Nombre de stages : à minima 50 jours

<u>Structure :</u>
- Accès à la structure semi-permanente / permanente d'entrainement

<u>Compétitions</u>
- Compétitions nationales : Championnats de France, Coupe de France, étapes régionales FFS
- Internationale (si pertinent) : Coupes d'Europe

> Collectif Accès à la performance

Stages :

- Nombre de stages : à minima 50 jours

Structure :

- Accès à la structure semi-permanente / permanente d'entrainement

Compétitions **:**

- Compétitions nationales : Championnats de France, Coupe de France, étapes régionales FFS
- Internationales : Coupes d'Europe, Coupes du Monde (si critère F.I.S)

- **Parcours excellence**

> Collectif Performance

Stages **:**

- Nombre de jours : 60 jours

Structure :

- Accès à la structure semi-permanente / permanente d'entrainement

Compétitions **:**

- Compétition internationale : Coupes du Monde
- Nationale : Championnats de France/Coupe de France

1.6 Critères des listes ministérielles

> Critères d'accès à la liste Elite

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers de la finale, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.

> Critères d'accès à la liste Senior :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel et être classé dans les 6 premiers de la finale, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.
- Et/ou remporter le globe de spécialité sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

> Critères d'accès à la liste Relève :

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.
- Et/ ou avoir réalisé deux top 8 lors des épreuves de Coupe du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, sous réserve que ces performances :
 - Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 8 ont été réalisés (conditions cumulatives : finir dans les huit premiers et dans la première moitié du classement des "finishers" de l'épreuve
- Et/ ou avoir réalisé deux top 2 lors des épreuves de Coupe d'Europe sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, sous réserve que ces performances :
 -Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 2 ont été réalisés (conditions cumulatives : finir dans les huit premiers et dans la première moitié du classement des "finishers" de l'épreuve.

> Critères d'accès à la liste Reconversion

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant trois ans, dont deux ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève).

> Critères d'accès à la liste Espoir (U23)

- Les sportif(ve)s évoluant au sein d'une structure permanente d'entrainement.
- Et/ou les sportif(ve)s ayant réalisé un top 3 sur le circuit de coupe d'Europe.
- Et/ou les sportif(ve)s scolarisé(e)s disposant de points FIS pour intégrer le circuit Coupes du monde.

> Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux

- Les sportif(ve)s identifié(e)s au sein de la structure permanente d'entrainement.
- Et/ou les sportif(ve)s ayant réalisé un top 3 sur le circuit de coupe d'Europe.
- Et/ou les sportif(ve)s scolarisé(e)s disposant de points FIS pour intégrer le circuit Coupes du monde.

> Possibilité de proposition au titre d'un potentiel sportif avéré – Listes Relève, Espoir et Collectifs Nationaux

À titre exceptionnel, pour les listes Relève, Espoir et Collectifs Nationaux, un(e) sportif(ve) ne répondant pas strictement aux critères définis ci-dessus pourra être proposé(e) à l'inscription par le Directeur Technique National (DTN), dès lors qu'un potentiel sportif avéré et objectivement étayé est identifié au regard des objectifs de performance de la discipline.

Cette appréciation pourra notamment s'appuyer sur :

- La progression et les résultats sportifs récents ;
- Les performances réalisées et leur niveau au regard du contexte national ou international ;
- L'âge, la trajectoire sportive et le niveau de maturité du projet de performance ;
- Les conditions particulières ayant pu limiter l'accès aux compétitions ou la réalisation des critères ;
- Tout autre élément sportif objectivable permettant d'identifier un potentiel de performance significatif à court ou moyen terme.

La proposition devra être motivée au regard des éléments sportifs disponibles et restera soumise aux conditions réglementaires et aux procédures d'inscription applicables à la liste concernée.

Cette disposition constitue une faculté d'appréciation exceptionnelle du DTN et ne confère, en elle-même, aucun droit à l'inscription sur une liste ministérielle.

2 Ski Nordique : Biathlon et Ski de fond

2.1 Bilan et stratégie disciplinaire

Le para ski nordique et le para biathlon français disposent d'un socle de performance solide, construit autour d'athlètes de niveau international, d'un encadrement expérimenté et d'une culture de travail reconnue pour sa capacité d'individualisation et sa prise en compte des spécificités liées au handicap. Ces acquis ont permis à la France de demeurer compétitive au plus haut niveau international tout au long de la dernière paralympiade.

Pour autant, cette réalité ne doit pas masquer une fragilité structurelle majeure : le collectif Performance reste peu dense et repose sur un nombre limité de sportifs, dont plusieurs se situent désormais dans une phase avancée de leur carrière. Le renouvellement du collectif constitue donc l'un des principaux enjeux du prochain cycle. La faiblesse actuelle du vivier, rend indispensable un renforcement de la détection, de l'accession et de l'accompagnement des profils à potentiel.

Cette nécessité est renforcée par une évolution rapide du rapport de force international. La montée en puissance de nouvelles nations, et particulièrement de la Chine, modifie profondément les standards de performance et la densité du plateau mondial.

L'enjeu de la prochaine paralympiade sera donc double : préserver et optimiser un savoir-faire français éprouvé sur le très haut niveau, tout en reconstruisant simultanément la profondeur du collectif nécessaire pour préparer Alpes 2030 et l'après-2030.

Bilan méthode ORfèvre de la paralympiade 2022-2026

Le bilan ORfèvre fait apparaître un environnement globalement performant, mais souligne plusieurs leviers permettant de franchir un nouveau cap.

Période de préparation paralympique

• Préserver les fondamentaux du modèle de performance, notamment l'individualisation de l'entraînement, la qualité de la relation entraîneur-athlète et l'intégration des contraintes fonctionnelles propres à chaque sportif.

• Renforcer la préparation physique et physiologique, en individualisant davantage les charges, les contenus et les stratégies de récupération selon les formats de course et les profils.

• Structurer davantage la récupération, la nutrition et la préparation mentale, afin d'en faire des composantes pleinement intégrées du projet de performance et non des ressources mobilisées ponctuellement.

• Poursuivre l'optimisation de la glisse et du matériel, en renforçant le testing, la capitalisation des données, les collaborations avec les marques et l'intégration des expertises scientifiques.

• Approfondir le travail spécifique au biathlon, autour de la gestion de l'intensité avant le tir, de la répétition des routines et de la capacité à convertir le potentiel physique et technique en performance sur les grands rendez-vous.

• Sécuriser et développer les binômes sportifs-guides, en travaillant les automatismes, le langage commun, les repères et la capacité d'adaptation dans des situations de fatigue ou d'incertitude.

• Consolider les ressources humaines du projet, afin de permettre à l'encadrement de conduire simultanément les exigences de performance immédiate et le développement de la relève.

Les bilans conduits à l'issue de la paralympiade mettent notamment en avant la maîtrise de nombreuses compétences clés, mais également la nécessité de mieux structurer les protocoles de récupération, de renforcer la préparation mentale et d'augmenter les confrontations compétitives en préparation.

Temps des Jeux et stage terminal

• Reproduire au maximum les conditions de la compétition cible lors de la préparation terminale : profils de pistes, qualité de neige, séquences de course, récupération et conditions de tir.

• Stabiliser les routines de performance et limiter les modifications tardives dans les choix techniques, physiques et matériels.

• Individualiser la gestion de la récupération entre les courses, particulièrement importante au regard de la multiplicité des formats en ski nordique et en biathlon.

• Préparer les sportifs à la pression spécifique d'Alpes 2030, en intégrant progressivement les dimensions émotionnelles, médiatiques, familiales et symboliques propres à des Jeux organisés en France. Cet apprentissage de l'environnement paralympique représente un axe de travail à renforcer.

Ambition du projet de performance fédéral en para ski nordique et biathlon – Horizon Alpes 2030

Le projet de performance pour Alpes 2030 devra répondre à un double enjeu : optimiser la préparation des sportifs capable de produire immédiatement de la performance internationale tout en préparant son renouvellement dans un contexte de faible densité du vivier.

La paralympiade sera envisagée en deux blocs de deux années.

2026-2028 : renouveler, structurer et préparer la transition. La première moitié de la paralympiade devra permettre de préserver les conditions de performance des leaders actuels tout en donnant une priorité nouvelle à la construction du collectif de demain.

Il s'agira notamment de renforcer les dispositifs de détection, d'identifier de nouveaux profils, de favoriser lorsque cela est pertinent les transferts de talents issus d'autres disciplines, et surtout d'accélérer la formation des sportifs intégrant les collectifs Espoir et Accès à la performance. La réduction du délai entre identification et accession au niveau international représentera également un des leviers structurants à renforcer.

Cette période devra parallèlement permettre de consolider les moyens humains consacrés à l'accompagnement des sportifs des différents niveaux de collectifs et de structurer des environnements permanents ou semi-permanents capables d'assurer une continuité entre détection, formation, accession et performance.

2028-2030 : individualiser, confronter et performer. À mesure que les profils à potentiel se préciseront, la seconde moitié de la paralympiade devra permettre de renforcer progressivement l'individualisation des projets de performance des membres du collectif Performance, en concentrant les accompagnements sur les besoins spécifiques de chaque sportif et, plus particulièrement, sur ceux dont la trajectoire apparaît compatible avec l'atteinte d'une performance internationale de référence lors des Jeux Paralympiques des Alpes 2030.

L'objectif sera alors d'affiner les déterminants spécifiques de performance en ski de fond et en biathlon, de renforcer les expertises support et de préparer très spécifiquement l'environnement des Jeux en France.

L'ambition fédérale sera ainsi de préserver l'excellence du modèle actuel tout en préparant son renouvellement, pour éviter qu'une génération particulièrement performante ne laisse derrière elle une rupture de performance.

Stratégie disciplinaire

Structurer un parcours de sélection lisible, exigeant et aligné avec les standards internationaux

La structuration de la discipline reposera sur des critères d'accès aux collectifs et de sélection clairement identifiés, permettant à chaque sportif de connaître les conditions d'accès et de maintien dans les collectifs Espoir, Accès à la performance et Performance.

Ces critères seront corrélés aux exigences internationales en ski de fond et en biathlon.

À chaque niveau de collectif correspondra une offre d'accompagnement clairement définie et progressivement renforcée. L'entrée dans un niveau supérieur devra donc traduire simultanément une augmentation des exigences imposées au sportif et des moyens fédéraux mobilisés autour de son projet.

Cette organisation devra permettre de :

• rendre le parcours vers le haut niveau lisible et objectivable ;

• corréler les critères fédéraux aux standards internationaux ;

• fixer des jalons intermédiaires de progression ;

• individualiser les trajectoires techniques, physiques et mentales ;

• sécuriser la transition entre les collectifs en formation et le collectif Performance ;

• intégrer, lorsque cela est pertinent, des profils issus de transferts de talents.

L'objectif est de construire un continuum allant de l'identification du potentiel à la capacité à performer durablement sur le circuit international.

Dynamiser les collectifs nationaux comme accélérateurs de performance

Les collectifs Espoir, Accès à la performance et Performance constituent les différents niveaux d'un même parcours et doivent devenir de véritables accélérateurs de progression.

La priorité sera de renforcer l'offre proposée aux sportifs du collectif Espoir afin de réduire l'écart entre l'identification d'un profil à potentiel et sa capacité à évoluer dans un environnement de haut niveau.

Cela impliquera notamment de consolider les ressources humaines consacrées aux collectifs Espoir et Accès à la performance, afin de proposer un accompagnement plus continu en matière d'entraînement, de préparation physique, de suivi médical et de construction du projet sportif.

Une attention particulière sera portée au para biathlon, dont le développement doit constituer un axe structurant du projet. Il s'agira d'intégrer précocement les apprentissages spécifiques liés au tir, aux transitions, à la gestion de l'effort avant le pas de tir et à la performance sous pression.

La densification des collectifs devra enfin permettre de créer davantage de concurrence et d'émulation interne, aujourd'hui limitées par le faible nombre de sportifs à certains niveaux.

Le principe directeur est de ne pas attendre qu'un sportif soit déjà international pour lui proposer un environnement de haut niveau : c'est précisément la qualité et la continuité de cet environnement qui doivent permettre de le devenir.

2.2 Structures

Structurer deux niveaux complémentaires d'environnement d'entraînement

La structuration du para ski nordique et du para biathlon reposera sur le développement de deux niveaux complémentaires de structures, afin de mieux répondre aux besoins différents des sportifs en formation et des sportifs engagés vers la très haute performance.

Le premier enjeu concerne la mise en place de structures Accession, articulée pour l'une d'entre elle autour du lycée Reinach et pour l'autre autour de l'Université Grenoble Alpes. Sa vocation sera prioritairement d'accompagner les sportifs des collectifs Espoir et Accès à la performance dans leur formation au haut niveau, tout en sécurisant la conduite de leur double ou triple projet.

Cette implantation doit permettre de proposer un environnement quotidien plus structurant : continuité de l'entraînement, préparation physique, accompagnement scolaire ou universitaire, suivi médical et paramédical, développement de l'autonomie et acquisition progressive de la culture du haut niveau et augmentation significative du volume d'entrainement.

Elle répond directement à l'objectif de réduire le temps entre l'identification d'un potentiel et son accession au niveau international, identifié comme un enjeu majeur pour Alpes 2030.

Le second niveau reposera sur la constitution à Prémanon d'une structure d'Excellence semi-permanente, prioritairement orientée vers les sportifs du collectif Performance et les profils les plus avancés de l'Accès à la performance.

Le site de Prémanon constitue déjà un point d'appui majeur du dispositif. Le bilan ORfèvre le considère comme particulièrement adapté à la performance et souligne son rôle dans le testing, la glisse et l'intégration d'expertises scientifiques.

L'enjeu sera désormais de franchir une nouvelle étape en faisant de Prémanon un véritable centre de gravité du projet de haute performance, permettant notamment :

• une présence plus régulière et une augmentation des volumes d'entraînement ;

• un accès privilégié aux conditions spécifiques du para ski nordique et du para biathlon ;

• le développement d'une cellule glisse et matériel renforcée ;

• l'intégration de la préparation physique, médicale et scientifique ;

• le travail spécifique du tir et des transitions en biathlon ;

• l'accueil de partenaires d'entraînement voir de collectifs étrangers sur des périodes ciblées ;

• la réalisation de stages en chambre hypoxie et de simulations de compétition.

Les deux dispositifs devront fonctionner en complémentarité et non en concurrence : le lycée Reinach et l'Université Grenoble Alpes pour construire et accompagner les trajectoires d'Accession ; Prémanon pour optimiser la préparation des sportifs membres des collectifs.

L'objectif est ainsi de créer une continuité structurelle de l'Accession à l'Excellence, permettant de répondre simultanément à la faiblesse actuelle du vivier, à la nécessité de renouveler le collectif Performance et à l'élévation rapide des standards internationaux.

À horizon Alpes 2030, l'enjeu sera donc de préserver ce qui fait historiquement la force du para nordique français tout en changeant d'échelle dans la construction d'une filière : davantage de sportifs identifiés, mieux formés, plus tôt exposés au haut niveau et accompagnés dans des environnements capables de transformer leur potentiel en performance internationale.

2.3 Chemins de sélection

La Fédération Française Handisport souhaite inscrire ses processus de sélection dans un cadre lisible, objectivable, équitable et transparent, permettant aux sportifs et aux staffs de disposer d'une vision suffisamment anticipée des niveaux de performance attendus et des conditions susceptibles de conduire à une sélection en équipe de France.

À ce titre, le présent Projet de Performance Fédéral a vocation à formaliser la philosophie générale, les principes directeurs et la trajectoire envisagée pour les chemins de sélection de la paralympiade à venir. Les critères et orientations présentés ci-après constituent ainsi un cadre de référence permettant de donner de la visibilité aux sportifs et aux staffs, d'orienter la préparation et de matérialiser progressivement les niveaux d'exigence attendus au regard des ambitions internationales de la Fédération.

Ils ne constituent toutefois pas, en eux-mêmes, les chemins de sélection officiels applicables aux différentes échéances internationales. Pour chaque saison et chaque compétition internationale de référence concernée, la Fédération publiera un chemin de sélection spécifique, précisant formellement les procédures, critères de performance, périodes de référence, modalités d'appréciation et, le cas échéant, critères d'aide à la décision applicables à l'échéance considérée. Seul ce document, dans sa version définitivement validée et publiée, fera foi en matière de procédure et de critères de sélection.

La nature de cette validation diffère selon l'échéance. Pour les Championnats du Monde, le chemin de sélection sera arrêté et validé par les instances compétentes de la Fédération Française Handisport, dans le respect de ses règles de gouvernance et des règlements internationaux applicables. Pour les Jeux Paralympiques, les principes proposés par la Fédération devront s'inscrire dans les procédures du mouvement paralympique français et faire l'objet des validations requises par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), conformément au cadre applicable à la sélection de la délégation française.

Cette articulation permet ainsi de distinguer clairement deux niveaux complémentaires : d'une part, le PPF, qui fixe le cap, la philosophie et la trajectoire pluriannuelle des chemins de sélection ; d'autre part, les chemins de sélection publiés pour chaque échéance, qui en constituent la déclinaison opérationnelle et réglementaire et sont les seuls documents opposables en matière de procédure et de critères.

Dans les deux cas, la philosophie fédérale demeure identique : faire des chemins de sélection à la fois un outil de décision et un outil de pilotage de la performance, donnant aux sportifs et aux staffs une lecture claire des attendus, des étapes à franchir et des niveaux de performance à atteindre pour prétendre représenter la France lors des compétitions internationales de référence.
Les principes présentés ci-après doivent donc être lus à l'aune de ce cadre général et pourront évoluer au cours de la paralympiade afin de tenir compte de l'évolution du contexte international, des règlements, des modalités de qualification et de quotas, ainsi que de la progression du niveau de performance mondial.

- **Jeux Paralympiques**

Compétitions internationales de sélection :
- Championnat du Monde 2029
- Coupes du Monde 2028, 2029

> **Seront proposés à la sélection dans la limite des quotas disponibles :**
1. Les athlètes médaillé(e)s lors des Championnats du Monde 2029 sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques des Alpes 2030

1. Les athlètes ayant réalisé deux Top 3 sur une même spécialité lors des épreuves de Coupe du Monde des années 2029 et 2030, sous réserve que ces performances :
 - Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 3 ont été réalisés (conditions cumulatives : finir dans les 3 premiers et dans la première moitié du classement des « finishers » de l'épreuve)
 - Aient été réalisées sur deux sites de Coupe du Monde distincts

2.Les athlètes ayant remporté un globe de spécialité sur la saison 2028/2029.

> Pourront être proposés à la sélection :

1. Les athlètes médaillé(e)s lors des Championnats du Monde 2029 sur une épreuve par équipe inscrite au programme des Jeux Paralympiques des Alpes 2030.
2. Les athlètes ayant réalisé un Top 6 sur une épreuve individuelle lors des Mondiaux ;
3. Les athlètes ayant réalisé 2 Top 6 sur une même spécialité lors des épreuves de Coupe du Monde des années 2029 et 2030, sous réserve que ces performances :
 - Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 6 ont été obtenus (conditions cumulatives : finir dans les 6 premiers et dans la première moitié du classement des "finishers" de l'épreuve)
 - Aient été réalisées sur deux sites de Coupe du monde distincts.
4. Les athlètes réalisé un podium d'un globe de spécialité à l'issue de la saison 2028/2029.

- **Championnats du Monde**

Compétitions internationales de sélection
- Coupes du Monde N

> Seront proposés à la sélection :

1. Les sportifs et sportives médaillé(e)s sur l'une des coupes du Monde

> Pourront être proposés à la sélection :

1. Les sportifs et sportives ayant réalisé au moins deux Top 6 sur une épreuve de Coupe du Monde.
2. Les sportifs et sportives ayant réalisé à minima 200 points FIS sur une épreuve de Coupe de Monde.

Critères d'aides à la décision mis en œuvre pour l'ensemble des compétitions internationales de référence (Jeux Paralympiques et mondiaux) sans ordre de priorité :

Rappel **:**

Les critères d'aide à la décision seront examinés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant satisfait aux critères de performance. Ils ont vocation à compléter l'analyse des résultats sportifs afin de permettre d'évaluer, comparer et, lorsque cela est nécessaire, hiérarchiser les athlètes dans le cadre du processus de sélection.

L'ensemble des critères de performance, des critères d'aide à la décision et des éléments d'appréciation prévus dans le chemin de sélection constitue ainsi un faisceau d'éléments destiné à éclairer la décision des instances compétentes, dans une logique d'objectivité, d'équité et de cohérence avec les objectifs sportifs de la Fédération.

La prise en compte de ces éléments, comme la réalisation d'un ou plusieurs critères de performance, ne vaut pas à elle seule décision de sélection. La sélection définitive relève des instances compétentes, conformément aux règles et procédures applicables et au cadre général précisé en préambule du présent document.

La représentation des différentes catégories de classification n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés. Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection sera basé sur l'analyse croisée des différents critères définis ci-dessous.

- Participation au programme fédéral
- Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du haut niveau
- Progression sur la saison
- Potentiels finalistes

- Ecart aux podiums
- Nombre d'épreuves réalisables
- Participation aux compétitions nationales ciblées
- Classification internationale à jour
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la FFH.

2.4 Collectifs nationaux

Critères d'accès aux collectifs nationaux
L'accès aux collectifs nationaux repose sur une logique de progressivité, alignée avec les exigences internationales et la stratégie de performance fédérale. Les critères prennent en compte l'expérience de compétition, le niveau de performance atteint, ainsi que le potentiel démontré à évoluer vers le plus haut niveau.
- Le collectif Espoir s'adresse aux jeunes talents identifiés ayant déjà été engagés dans une dynamique de compétition internationale.
- Le collectif Accès à la Performance rassemble les athlètes ayant atteint un premier niveau de résultat de référence.
- Le collectif Performance est composé de sportifs présentant un potentiel confirmé de podium sur les grandes échéances internationales.

Cette architecture permet d'articuler repérage, accompagnement et exigence, tout en garantissant une cohérence forte avec les critères de sélection aux compétitions majeures.

- **Parcours accession :**

> Critères d'accès au collectif Espoir
Pour intégrer le collectif Espoir

Sportifs et sportives U20
- Avoir réalisé une course FIS de moins de 600 points ou un Chrono au col du Rousset d'un indice 3*
- Et/ou avoir participé à minima à 2 étapes du circuit coupe de France, aux championnats de France et avoir démontré des aptitudes avérées reconnues à la majorité des staffs nationaux

Sportifs et sportives U30
- Avoir réalisé une course FIS de moins de 400 points ou un Chrono au col du Rousset d'un indice 3*
- Et/ou avoir participé à minima à 2 étapes du circuit coupe de France, aux championnats de France et avoir démontré des aptitudes avérées reconnues à la majorité des staffs nationaux

Sportifs et sportives + de 30 ans
- Avoir réalisé une course FIS de moins de 300 points ou un Chrono au col du Rousset d'un indice 3*
- Et/ou avoir participé à minima à 2 étapes du circuit coupe de France, aux championnats de France et avoir démontré des aptitudes avérées reconnues à la majorité des staffs nationaux

> Critère d'accès au collectif Accès à la Performance
Pour intégrer le collectif Accès à la performance

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux championnats du Monde à titre individuel et être classé dans les 8 premiers d'une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

- Et/ou participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux championnats du Monde au titre d'un relais ou d'une épreuve par équipe inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur les modalités identiques et être classé dans les 6 premiers.
- Et/ou avoir réalisé deux top 8 lors des épreuves de Coupe du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale., sous réserve que ces performances :

 • Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 8 ont été réalisés (conditions cumulatives : finir dans les huit premiers et dans la première moitié du classement des "finishers" de l'épreuve

Sportifs et sportives U20

- Avoir réalisé une course FIS de moins de 300 points ou avoir réalisé un Chrono au col du Rousset d'un indice 2*

Sportifs et sportives U30

- Avoir réalisé une course FIS de moins de 200 points ou avoir réalisé un Chrono au col du Rousset d'un indice 2*

Sportifs et sportives +30 ans

- Avoir réalisé une course FIS de moins de 150 points ou avoir réalisé un Chrono au col du Rousset d'un indice 2*

- **Parcours excellence**

Critères d'accès au collectif Performance

Pour intégrer le collectif Performance

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel et être classé dans les 4 premiers d'une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Et/ou participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde au titre d'un relais ou d'une épreuve par équipe inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur les modalités identiques et être classé dans les 4 premiers.
- Et/ou avoir réalisé deux Top 4 en Coupe du Monde (indice de performance 1*)

*1 => 2 Top 4 sur des Coupes du Monde sur la saison N-1 ;

*2 => Voir tableau critère de temps pour sélection groupe nordique sur le site bleu handisport

*3 => Voir tableau critère de temps pour sélection groupe nordique sur le site bleu handisport

2.5 Programme de saison des différents collectifs

Les parcours présentés ci-après constituent des orientations générales et indicatives visant à donner de la visibilité aux sportifs et aux staffs sur l'offre d'accompagnement susceptible d'être proposée selon les différents niveaux de collectifs. Cette offre sera précisée et actualisée annuellement par la Fédération Française Handisport, en fonction des calendriers, des besoins identifiés et des ressources disponibles.

Les volumes de stages, l'accès aux structures d'entraînement, les compétitions et les accompagnements proposés constituent ainsi un cadre prévisionnel cible et ne sauraient constituer un droit acquis pour le sportif ni un engagement de la Fédération quant à leur réalisation ou leur financement.

Les modalités de mise en œuvre et de participation financière seront définies chaque année et communiquées par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées progressivement selon le niveau de collectif et adaptées aux contraintes budgétaires.

Cette approche vise à garantir une offre progressive et cohérente avec les exigences de chaque niveau de performance, tout en conservant la souplesse nécessaire à son adaptation annuelle.

- **Parcours accession :**

> Collectif Espoir : cotisation à définir annuellement
Stages :
- Nombre de jours : 50 jours

Compétitions :
- Compétition nationale : Championnat de France, Coupes de France
- Compétition internationale : 1 Coupes d'Europe si existante sinon course F.I.S

> Collectif Accès à la performance : cotisation à définir annuellement
Stages :
- 50 jours de stages

Compétitions :
- Compétition nationale : Championnat de France, Coupes de France
- Compétition internationale : 2 Coupes d'Europe si existante sinon course F.I.S
- 1 Coupe du Monde sous réserve de réaliser les critères F.I.S

- **Parcours excellence**

Collectif performance : cotisation à définir annuellement
Stages :
- 70 jours de stage

Compétitions :
- 50 jours de compétitons
 - Coupes du Monde
 - Championnat de France

2.6 Critères des listes ministérielles

> Critères d'accès à la liste Elite :
- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

> Critères d'accès à la liste Senior :
- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel et être classé dans les 6 premiers, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Et/ou remporter le globe de spécialité sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

> Critères d'accès à la liste Relève :
- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.
- Et/ou avoir réalisé deux top 8 lors des épreuves de Coupe du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, sous réserve que ces performances :
 • Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 8 ont été réalisés (conditions cumulatives : finir dans les huit premiers et dans la première moitié du classement des "finishers" de l'épreuve

> Critères d'accès à la liste Reconversion

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant trois ans, dont deux ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève).

> Critères d'accès à la liste Espoir (U23) :

- Les sportif(ve)s évoluant au sein d'une structure permanente d'entrainement.
- Et/ou les sportif(ve)s scolarisé(e)s disposant de points FIS pour intégrer le circuit Coupes du monde.

> Critères d'accès à la liste Collectifs Nationaux :

- Les sportif(ve)s identifié(e)s au sein de la structure permanente d'entrainement.
- Et/ou les sportif(ve)s scolarisé(e)s disposant de points FIS pour intégrer le circuit Coupes du monde.

> Cas Particuliers

Situation des guides : il convient de distinguer les guides de compétition et d'entraînement :

- Pour les guides de compétition :
 - La performance réalisée en compétition internationale de référence avec le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste.
- Pour les guides d'entraînement :
 - La performance réalisée en compétition par le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste sur lequel les guides/pilotes/assistants d'entrainement pourront être inscrits.
 - Être inscrit sur le Projet de Performance Individuel (P.P.I) de l'athlète
 - Sous réserve d'un volume minimal d'entraînement définit lors des entretiens PPI réalisés par le manager de la performance
 - Dans la limite d'un guide d'entraînement par épreuve

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

> Possibilité de proposition au titre d'un potentiel sportif avéré – Listes Relève, Espoir et Collectifs Nationaux

À titre exceptionnel, pour les listes Relève, Espoir et Collectifs Nationaux, un(e) sportif(ve) ne répondant pas strictement aux critères définis ci-dessus pourra être proposé(e) à l'inscription par le Directeur Technique National (DTN), dès lors qu'un potentiel sportif avéré et objectivement étayé est identifié au regard des objectifs de performance de la discipline.

Cette appréciation pourra notamment s'appuyer sur :

- La progression et les résultats sportifs récents ;
- Les performances réalisées et leur niveau au regard du contexte national ou international ;
- L'âge, la trajectoire sportive et le niveau de maturité du projet de performance ;
- Les conditions particulières ayant pu limiter l'accès aux compétitions ou la réalisation des critères ;
- Tout autre élément sportif objectivable permettant d'identifier un potentiel de performance significatif à court ou moyen terme.

La proposition devra être motivée au regard des éléments sportifs disponibles et restera soumise aux conditions réglementaires et aux procédures d'inscription applicables à la liste concernée.

Cette disposition constitue une faculté d'appréciation exceptionnelle du DTN et ne confère, en elle-même, aucun droit à l'inscription sur une liste ministérielle.

3. Para Ski Alpin

3.1 Bilan et stratégie disciplinaire

La paralympiade 2022-2026 a permis au para ski alpin français de consolider un collectif dense, encore jeune, mais déjà expérimenté, et régulièrement compétitif au plus haut niveau international. Portée par plusieurs sportifs capables de jouer les podiums sur le circuit mondial et par un encadrement technique reconnu, la discipline dispose aujourd'hui d'une base solide sur laquelle construire le projet Alpes 2030.

Les Jeux de Milan-Cortina ont néanmoins confirmé qu'entre la capacité à performer régulièrement sur le circuit international et celle à convertir pleinement ce potentiel lors du rendez-vous paralympique, des marges de progression demeurent. Avec huit médailles obtenues pour une ambition initiale située entre dix et douze, le bilan reste solide, mais inférieur au potentiel identifié en amont.

Dans le même temps, le travail engagé autour de la structuration du programme Espoir constitue un signal particulièrement encourageant pour l'avenir. Une dizaine de profils ont d'ores et déjà été identifiés et certains, au regard de leur trajectoire et du dispositif désormais mis en place, pourraient intégrer rapidement les niveaux supérieurs de collectifs. Cette dynamique devra être poursuivie, consolidée et mieux articulée avec les dispositifs d'Accès à la performance afin de sécuriser le renouvellement du collectif sur la durée.

Le bilan de la paralympiade invite également à mieux formaliser le fonctionnement du projet de performance, sans remettre en cause la proximité et la circulation directe de l'information qui constituent des atouts du modèle actuel. L'enjeu sera avant tout de clarifier les rôles et responsabilités de chacun et d'inscrire davantage les choix sportifs, humains, matériels et structurels dans une programmation partagée.

Le projet para ski alpin devra ainsi s'appuyer sur un plan pluriannuel à l'échelle d'Alpes 2030, tout en développant une vision pluri-paralympique permettant d'anticiper les trajectoires des sportifs, le renouvellement des générations, les besoins d'encadrement et les investissements nécessaires.

L'enjeu est désormais de conjuguer trois dynamiques : maintenir l'ambition de performance du collectif actuel, accélérer l'accession des profils déjà identifiés et installer les conditions d'un renouvellement durable du para ski alpin français au-delà d'Alpes 2030.

Bilan méthode ORfèvre de la paralympiade 2022-2026

Le bilan confirme l'existence d'un environnement de performance solide, mais met en lumière plusieurs axes de consolidation.

Période de préparation paralympique

• Formaliser davantage le projet de performance, à travers un plan pluriannuel partagé précisant les objectifs, les priorités, les responsabilités et les moyens associés.

• Clarifier les rôles et les circuits de décision, afin que chacun identifie précisément son champ de responsabilité et que la circulation de l'information puisse pleinement jouer son rôle sans créer de zones d'incertitude.

• Renforcer l'individualisation de la préparation, en tenant davantage compte des spécificités liées aux handicaps, aux catégories, à la fatigabilité, aux profils psychologiques et aux besoins matériels.

• Renforcer encore la préparation physique individualisée, notamment autour de la stabilité, du gainage, de la prévention des blessures, de la gestion des asymétries fonctionnelles et des contraintes propres au para ski alpin.

• Structurer plus fortement la préparation mentale, autour de la gestion du stress, de l'engagement à haute vitesse, de la confiance, des routines individuelles et de la capacité à performer sous pression.

• Développer encore davantage les mises en situation spécifiques, en variant les profils de pistes, les conditions de neige, les vitesses et les scénarios de compétition.

• Objectiver davantage les choix matériels, en renforçant les relations entre sportifs, entraîneurs, techniciens et équipementiers et en intégrant pleinement le matériel au Projet de Performance Individualisé.

• Capitaliser et transmettre les savoir-faire, afin que les expertises construites autour de la technique, du matériel, de la classification et de la préparation des compétitions puissent être conservées indépendamment des personnes en fonction.

Temps des Jeux et stage terminal

• Préparer les Jeux comme un environnement spécifique de performance, en intégrant en amont la gestion du village, des sollicitations médiatiques, des familles, des flux d'information et des temps d'attente.

• Stabiliser les responsabilités et les circuits de décision avant l'entrée dans la phase terminale, afin d'éviter toute ambiguïté lorsque les décisions doivent être prises rapidement.

• Reproduire au maximum les conditions spécifiques de la compétition cible, en matière de neige, de vitesse, de profils de pistes et d'enchaînement des courses.

• Renforcer la préparation à la pression paralympique, afin que l'exposition médiatique, l'environnement familial et la dimension émotionnelle des Jeux en France deviennent des paramètres anticipés et non subis.

• Garantir une communication rapide et lisible autour du sportif, notamment dans les moments où doivent être arbitrées des questions techniques, médicales ou matérielles.

Ambition du projet de performance fédéral en para ski alpin – Horizon Alpes 2030

Le projet Alpes 2030 s'appuiera sur les acquis d'un collectif capable de performer immédiatement tout en franchissant une nouvelle étape dans la structuration du système de performance et en veillant à consolider le programme de détection et d'accompagnement du collectif espoir.

La priorité n'est donc pas de reconstruire un modèle, mais de le rendre plus lisible, plus individualisé, davantage planifié.

La première évolution majeure concernera le pilotage temporel du projet. La stratégie disciplinaire sera désormais structurée selon deux horizons complémentaires :

- Un plan pluriannuel à l'échelle de la paralympiade, permettant de fixer les objectifs intermédiaires, les trajectoires individuelles, les besoins en ressources humaines, les investissements matériels et les priorités de développement jusqu'à Alpes 2030 ;
- Une projection pluri-paralympiade, permettant d'anticiper les renouvellements générationnels, la transmission des expertises, les investissements structurels et les besoins futurs de la discipline au-delà de 2030.

Cette évolution doit permettre de sortir d'une logique où chaque problématique est traitée séparément ou à court terme pour construire progressivement une architecture globale du projet de performance, dans laquelle détection, accession, excellence, matériel, classification, préparation physique et ressources humaines répondent à une même trajectoire.

Le second enjeu sera celui de l'individualisation. Le para ski alpin regroupe des profils particulièrement hétérogènes et le bilan de Milan-Cortina confirme que les mêmes réponses ne peuvent être apportées à tous. L'accompagnement devra donc davantage partir du profil du sportif que de sa seule catégorie sportive.

Enfin, le projet continuera à préparer la relève. Si le collectif actuel dispose d'une densité supérieure aux autres disciplines hivernales, certaines catégories restent fragiles et le renouvellement voir l'augmentation permanente des collectifs doit rester un enjeu permanent.

L'ambition pour Alpes 2030 est ainsi de transformer un collectif performant en un système de performance durable, capable de faire performer les sportifs médaillables tout en préparant continuellement les générations suivantes.

Stratégie disciplinaire

Structurer un parcours de performance lisible, exigeant et aligné avec les standards internationaux

La structuration du para ski alpin reposera sur des critères clairement identifiés, articulant les collectifs Espoir, Accès à la performance et Performance autour de niveaux d'exigence progressifs.

Les critères intégreront les standards internationaux de la discipline.

À chaque collectif correspondra une offre d'accompagnement identifiée, en cohérence avec son niveau d'exigence.

Cette structuration permettra de :

• donner une lisibilité complète du parcours vers la quête de la médaille paralympique ;

• établir des critères de progression objectifs et partagés ;

• intégrer précocement les dimensions techniques, physiques, mentales et matérielles ;

• faciliter l'accès progressif aux compétitions FIS et aux compétitions internationales ;

• identifier les besoins propres à chaque sportif dès son entrée dans l'un des collectifs nationaux

L'objectif est de disposer d'une filière permettant de détecter plus tôt, accompagner plus précisément et acculturer et accompagner progressivement chaque sportif aux exigences du niveau international.

Dynamiser les collectifs nationaux comme accélérateurs de performance

Les collectifs Espoir, Accès à la performance et Performance constitueront les différents étages d'un même dispositif.

L'intégration de nouvelles ressources humaines permettra de mieux répartir les fonctions et de renforcer la continuité du suivi. L'enjeu étant de préciser clairement qui pilote, qui entraîne, qui accompagne, qui apporte une expertise spécifique et selon quels processus les décisions sont prises.

Une attention particulière sera portée à plusieurs expertises déterminantes :

• préparation physique et prévention des blessures ;

• préparation mentale et gestion de la pression ;

• expertise ski assis ;

• guidage et relations sportif-guide ;

• analyse vidéo et technico-tactique ;

• matériel, glisse et relations avec les équipementiers ;

• classification et veille réglementaire ;

• récupération et accompagnement médical.

Les collectifs deviendront le lieu où se construit progressivement la capacité à performer : augmentation des volumes, individualisation des contenus, confrontation, exposition à la vitesse, préparation du matériel et apprentissage des exigences quotidiennes du haut niveau.

3.2 Structures

Construire un réseau de structures complémentaires de l'Accession à l'Excellence

Le projet para ski alpin reposera sur la constitution d'un réseau de trois structures complémentaires, permettant de couvrir les différentes étapes du parcours de formation et de performance.

Albertville – Structure permanente d'Accession (en projet)

Le lycée d'Albertville constituera un point d'ancrage prioritaire pour les jeunes sportifs engagés dans les collectifs Espoir et Accès à la performance.

Son positionnement au cœur d'un territoire de montagne particulièrement favorable permettra de rapprocher le sportif de son environnement quotidien de pratique et de renforcer la continuité entre entraînement, scolarité et projet de performance.

La structure devra notamment permettre :

• un accès régulier à la pratique sur neige ;

• un accompagnement scolaire intégré ;

• une préparation physique structurée ;

• un encadrement technique spécialisé ;

• une meilleure articulation du calendrier scolaire et sportif ;

• une acculturation progressive aux exigences du haut niveau ;

• une proximité avec les clubs, stations et acteurs du ski alpin.

L'enjeu est de disposer d'un véritable lieu de formation du sportif de haut niveau, et non uniquement d'un point de regroupement ponctuel.

Grenoble – Structure permanente d'Accession universitaire (en projet)

La structure adossée à l'Université Grenoble Alpes permettra de prolonger cette logique pour les sportifs engagés dans des études supérieures ou entrant dans une phase d'autonomisation plus importante de leur projet.

Elle devra offrir un environnement permettant de concilier formation universitaire et développement sportif, tout en bénéficiant de la proximité d'un écosystème de montagne, médical, scientifique et universitaire particulièrement dense.

Cette structure devra notamment faciliter :

• la continuité du double projet ;

• la préparation physique quotidienne ;

• le suivi médical et paramédical ;

• la proximité avec les sites de pratique ;

• l'autonomisation progressive du sportif ;

• la transition entre les collectifs Espoir, Accès à la performance et Performance.

CREPS de Vichy – Structure d'Excellence semi-permanente

Le CREPS de Vichy restera un pilier du projet de performance para ski alpin, notamment pour l'accompagnement des sportifs membres des collectifs nationaux et plus particulièrement du collectif Performance.

Sa vocation ne sera pas de se substituer aux environnements quotidiens de montagne, mais de proposer un lieu de référence pour tout ce qui ne peut être travaillé exclusivement sur neige.

Vichy devra notamment conserver et renforcer son rôle autour de :

• la préparation physique et l'évaluation fonctionnelle ;

• la prévention des blessures et le suivi médical ;

• les temps de préparation générale et de cohésion ;

• la surveillance réglementaire et l'anticipation des évolutions de classification ;

Cette organisation en réseau doit permettre d'éviter la recherche d'un site unique censé répondre à l'ensemble des besoins. Albertville et Grenoble assureront la continuité quotidienne de l'Accession ; Vichy apportera un environnement d'Excellence complémentaire, particulièrement fort sur la préparation physique et le suivi médical.

L'objectif est de construire une continuité réelle entre les structures, avec des sportifs pouvant évoluer progressivement d'un environnement à l'autre selon leur âge, leur niveau, leur projet scolaire ou universitaire et leur trajectoire de performance.

À horizon Alpes 2030, cette organisation doit permettre au para ski alpin français de disposer d'un véritable réseau de formation et de haute performance, capable non seulement d'accompagner les sportifs actuels vers les Jeux, mais également de préparer les générations qui porteront la discipline au-delà de 2030.

3.3 Chemins de sélection

La Fédération Française Handisport souhaite inscrire ses processus de sélection dans un cadre lisible, objectivable, équitable et transparent, permettant aux sportifs et aux staffs de disposer d'une vision suffisamment anticipée des niveaux de performance attendus et des conditions susceptibles de conduire à une sélection en équipe de France.

À ce titre, le présent Projet de Performance Fédéral a vocation à formaliser la philosophie générale, les principes directeurs et la trajectoire envisagée pour les chemins de sélection de la paralympiade à venir. Les critères et orientations présentés ci-après constituent ainsi un cadre de référence permettant de donner de la visibilité aux sportifs et aux staffs, d'orienter la préparation et de matérialiser progressivement les niveaux d'exigence attendus au regard des ambitions internationales de la Fédération.

Ils ne constituent toutefois pas, en eux-mêmes, les chemins de sélection officiels applicables aux différentes échéances internationales. Pour chaque saison et chaque compétition internationale de référence concernée, la Fédération publiera un chemin de sélection spécifique, précisant formellement les procédures, critères de performance, périodes de référence, modalités d'appréciation et, le cas échéant, critères d'aide à la décision applicables à l'échéance considérée. Seul ce document, dans sa version définitivement validée et publiée, fera foi en matière de procédure et de critères de sélection.

La nature de cette validation diffère selon l'échéance. Pour les Championnats du Monde, le chemin de sélection sera arrêté et validé par les instances compétentes de la Fédération Française Handisport, dans le respect de ses règles de gouvernance et des règlements internationaux applicables. Pour les Jeux Paralympiques, les principes proposés par la Fédération devront s'inscrire dans les procédures du mouvement paralympique français et faire l'objet des validations requises par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), conformément au cadre applicable à la sélection de la délégation française.

Cette articulation permet ainsi de distinguer clairement deux niveaux complémentaires : d'une part, le PPF, qui fixe le cap, la philosophie et la trajectoire pluriannuelle des chemins de sélection ; d'autre part, les chemins de sélection publiés pour chaque échéance, qui en constituent la déclinaison opérationnelle et réglementaire et sont les seuls documents opposables en matière de procédure et de critères.

Dans les deux cas, la philosophie fédérale demeure identique : faire des chemins de sélection à la fois un outil de décision et un outil de pilotage de la performance, donnant aux sportifs et aux staffs une lecture claire des attendus, des étapes à franchir et des niveaux de performance à atteindre pour prétendre représenter la France lors des compétitions internationales de référence.
Les principes présentés ci-après doivent donc être lus à l'aune de ce cadre général et pourront évoluer au cours de la paralympiade afin de tenir compte de l'évolution du contexte international, des règlements, des modalités de qualification et de quotas, ainsi que de la progression du niveau de performance mondial.

- **Jeux Paralympiques**

Seront proposés à la sélection, dans la limite des quotas disponibles, les skieurs/skieuses ayant rempli au moins l'un des critères de performance suivants, sans ordre de priorité :

- Avoir été médaillé(e)s lors des Mondiaux 2029 sur une épreuve individuelle inscrite au programme des Jeux Paralympiques des ALPES 2030
- Et/ou avoir réalisé deux Top 3 sur une même spécialité lors des épreuves de Coupe du Monde des années 2029 et 2030, sous réserve que ces performances :
 - Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 3 ont été réalisés (conditions cumulatives : finir dans les trois premiers et dans la première moitié du classement des "finishers" de l'épreuve) ;
 - Aient été réalisées sur deux sites de Coupe du monde distincts.
- Et/ou avoir remporté un globe de spécialité sur la saison 2029/2030

> Pourront être proposés à la sélection sous réserve de quotas disponibles, les skieurs/skieuses ayant rempli au moins l'un des critères suivants, sans ordre de priorité :

- Avoir réalisé un Top 6 sur une épreuve individuelle lors des Mondiaux 2029 ;

- Et/ou avoir réalisé deux Top 6 sur une même spécialité lors des épreuves de Coupe du Monde des années 2029 et 2030, sous réserve que ces performances :
 - Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 6 ont été obtenus (conditions cumulatives : finir dans les 6 premiers et dans la première moitié du classement des "finishers" de l'épreuve);
 - Aient été réalisées sur deux sites de Coupe du monde distincts.
- Et/ou avoir été sur le podium d'un Globe de spécialité à l'issue de la saison 2024/2025.

- **Championnats du Monde**

> **Seront proposés à la sélection**
1.Les sportives et sportifs ayant obtenu une médaille d'or, d'argent ou de bronze lors d'une épreuve de coupe du Monde N-1 sous réserve d'avoir réalisé les critères FIS.

> **Pourront être proposés à la sélection :**
1.Les sportives et sportifs qui auront réalisé au moins deux Top 6 sur une épreuve de Coupe du Monde N-1 sous réserve d'avoir réalisé les critères FIS.

Critères d'aides à la décision mis en œuvre pour l'ensemble des compétitions internationales de référence (Jeux Paralympiques et mondiaux) sans ordre de priorité :

Rappel **:**
Les critères d'aide à la décision seront examinés pour l'ensemble des sportives et sportifs ayant satisfait aux critères de performance. Ils ont vocation à compléter l'analyse des résultats sportifs afin de permettre d'évaluer, comparer et, lorsque cela est nécessaire, hiérarchiser les athlètes dans le cadre du processus de sélection.

L'ensemble des critères de performance, des critères d'aide à la décision et des éléments d'appréciation prévus dans le chemin de sélection constitue ainsi un faisceau d'éléments destiné à éclairer la décision des instances compétentes, dans une logique d'objectivité, d'équité et de cohérence avec les objectifs sportifs de la Fédération.

La prise en compte de ces éléments, comme la réalisation d'un ou plusieurs critères de performance, ne vaut pas à elle seule décision de sélection. La sélection définitive relève des instances compétentes, conformément aux règles et procédures applicables et au cadre général précisé en préambule du présent document.

La représentation des différentes catégories de classification n'entre pas en jeu dans la détermination des athlètes sélectionnés. Si des arbitrages sont à opérer entre des sportives ou des sportifs de catégories ou épreuves différentes, la place à la Ranking List ne sera pas décisive dans les choix de sélection : l'ensemble des choix de sélection sera basé sur l'analyse croisée des différents critères définis ci-dessous.

- Participation au programme fédéral
- Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du haut niveau
- Progression sur la saison
- Potentiels finalistes
- Ecart aux podiums
- Nombre d'épreuves réalisables
- Participation aux compétitions nationales ciblées
- Classification internationale à jour
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la FFH.

3.4 Collectifs Nationaux

Critères d'accès aux collectifs nationaux

L'accès aux collectifs nationaux repose sur une logique de progressivité, alignée avec les exigences internationales et la stratégie de performance fédérale. Les critères prennent en compte l'expérience de compétition, le niveau de performance atteint, ainsi que le potentiel démontré à évoluer vers le plus haut niveau.
- Le collectif Espoir s'adresse aux jeunes talents identifiés ayant déjà été engagés dans une dynamique de compétition internationale.
- Le collectif Accès à la Performance rassemble les athlètes ayant atteint un premier niveau de résultat de référence.
- Le collectif Performance est composé de sportifs présentant un potentiel confirmé de podium sur les grandes échéances internationales.

Cette architecture permet d'articuler repérage, accompagnement et exigence, tout en garantissant une cohérence forte avec les critères de sélection aux compétitions majeures.

- **Parcours accession :**

> Critères d'accès au collectif Espoir
Pour intégrer le collectif Espoir

 - Avoir participé à minima à 3 étapes du circuit coupe de France, aux championnats de France et avoir participé aux stages de développement avec des aptitudes avérées
 - Et/ou avoir démontré des aptitudes avérées et reconnues par le staff national

> Collectif Accès à la Performance

Pour intégrer le collectif Accès à la Performance

 - Avoir réalisé un top 6 à la compétition de référence n-1
 - Et/ou avoir réalisé deux top 4, lors de coupe du monde sur des épreuves paralympiques, avec à minima 8 partants

- **Programme excellence**

> Collectif performance

Pour intégrer le collectif performance

 - Avoir réalisé un Top 4 lors de la compétition de référence N-1
 - Et/ou avoir réalisé deux top 2, lors de coupe du monde sur des épreuves paralympiques, avec à minima 8 partants

3.5 Programme de saison des différents collectifs

Les parcours présentés ci-après constituent des orientations générales et indicatives visant à donner de la visibilité aux sportifs et aux staffs sur l'offre d'accompagnement susceptible d'être proposée selon les différents niveaux de collectifs. Cette offre sera précisée et actualisée annuellement par la Fédération Française Handisport, en fonction des calendriers, des besoins identifiés et des ressources disponibles.

Les volumes de stages, l'accès aux structures d'entraînement, les compétitions et les accompagnements proposés constituent ainsi un cadre prévisionnel cible et ne sauraient constituer un droit acquis pour le sportif ni un engagement de la Fédération quant à leur réalisation ou leur financement.

Les modalités de mise en œuvre et de participation financière seront définies chaque année et communiquées par le manager de la performance disciplinaire. Elles pourront être modulées progressivement selon le niveau de collectif et adaptées aux contraintes budgétaires.

Cette approche vise à garantir une offre progressive et cohérente avec les exigences de chaque niveau de performance, tout en conservant la souplesse nécessaire à son adaptation annuelle.

- **Parcours accession**

> Collectif Espoir

Stages :

- Nombre de jours de stage : 80 jours, nombre de jours importants pour pallier l'absence de circuits de coupes d'Europe, mais aussi dû aux modalités de participation fixées par la F.I. au circuit coupe du monde.

Compétitions :

- Compétition nationale : Championnat de France, Coupes de France, Courses FI
- Compétition internationale : si pertinent

> Collectif Accès à la performance

Stages :

- Nombre de jours de stage : 40 jours plus invitations éventuelles sur des actions du programme du collectif performance ou espoir en fonction de l'engagement des résultats et de l'intérêt sportif individuel et collectif.

Compétitions :

- Compétition nationale : Championnat de France
- Compétition internationale : 3 coupes du monde maximum, sous réserve d'avoir rempli les critères de qualification

- **Programme excellence**

> Collectif Performance

Stages :

- Nombre de jours de stage : 120 jours

Compétitions :

- Compétition nationale : Championnat de France, Coupes de France
- Compétition internationale : Coupes du Monde

3.6 Critères des listes ministérielles

> Critères d'accès à la liste Elite

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde et être classé dans les 3 premiers de la finale, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.

> Critères d'accès à la liste Sénior

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel et être classé dans les 6 premiers de la finale, sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale.
- Et/ou remporter le globe de spécialité sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.

> Critères d'accès à la liste Relève

- Participer en équipe de France aux Jeux Paralympiques ou aux Championnats du Monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques.

- Et/ou avoir réalisé deux top 8 lors des épreuves de Coupe du Monde sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques, dans les conditions règlementaires identiques aux modalités fixées par la fédération internationale., sous réserve que ces performances :
 - Aient permis à l'intéressé(e) de figurer dans la première moitié du classement général de chacune des épreuves lors desquelles ces Top 8 ont été réalisés (conditions cumulatives : finir dans les huit premiers et dans la première moitié du classement des "finishers" de l'épreuve

> Critères d'accès à la liste Reconversion

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant trois ans, dont deux ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève).

> Critères d'accès à la liste des sportifs en liste Espoir (moins de 25 ans)

- Les sportif(ve)s évoluant au sein d'une structure permanente d'entrainement.
- Et/ou les sportif(ve)s scolarisé(e)s disposant de points FIS pour intégrer le circuit Coupes du monde.

> Critères d'accès à la liste des sportifs des Collectifs Nationaux

- Les sportif(ve)s identifié(e)s au sein de la structure permanente d'entrainement.
- Et/ou les sportif(ve)s scolarisé(e)s disposant de points FIS pour intégrer le circuit Coupes du monde.

> Cas Particuliers

Situation des guides : il convient de distinguer les guides de compétition et d'entraînement :

- Pour les guides de compétition :
 - La performance réalisée en compétition internationale de référence avec le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste.
- Pour les guides d'entraînement :
 - La performance réalisée en compétition par le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste sur lequel les guides/pilotes/assistants d'entrainement pourront être inscrits.
 - Être inscrit sur le Projet de Performance Individuel (P.P.I) de l'athlète
 - Sous réserve d'un volume minimal d'entraînement défini lors des entretiens PPI réalisés par le manager de la performance
 - Dans la limite d'un guide d'entraînement par épreuve

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

> Possibilité de proposition au titre d'un potentiel sportif avéré – Listes Relève, Espoir et Collectifs Nationaux

À titre exceptionnel, pour les listes Relève, Espoir et Collectifs Nationaux, un(e) sportif(ve) ne répondant pas strictement aux critères définis ci-dessus pourra être proposé(e) à l'inscription par le Directeur Technique National (DTN), dès lors qu'un potentiel sportif avéré et objectivement étayé est identifié au regard des objectifs de performance de la discipline.

Cette appréciation pourra notamment s'appuyer sur :

- La progression et les résultats sportifs récents ;
- Les performances réalisées et leur niveau au regard du contexte national ou international ;
- L'âge, la trajectoire sportive et le niveau de maturité du projet de performance ;
- Les conditions particulières ayant pu limiter l'accès aux compétitions ou la réalisation des critères ;
- Tout autre élément sportif objectivable permettant d'identifier un potentiel de performance significatif à court ou moyen terme.

La proposition devra être motivée au regard des éléments sportifs disponibles et restera soumise aux conditions réglementaires et aux procédures d'inscription applicables à la liste concernée.

Cette disposition constitue une faculté d'appréciation exceptionnelle du DTN et ne confère, en elle-même, aucun droit à l'inscription sur une liste ministérielle.

IV. Sports reconnus de haut niveau non paralympiques

1. Sports sourds

1.1 Bilan et stratégie disciplinaire

- **Bilan et perspectives transversal deaflympiade hiver**

Résultats de la deaflympiade 2022 – 2026 :

	Deaflympics 2024	Championnats du Monde
Ski Alpin	1 or, 2 argent, 4 bronze	2 argent, 2 bronze
Ski Nordique	1 bronze	Pas de Championnat du Monde

La deaflympiade 2026-2030 pour les sports sourds s'inscrit dans une dynamique de développement et de professionnalisation accrue du sport pour les personnes sourdes et malentendantes. Cette période marque un tournant important dans la gestion de la sélection des athlètes, ainsi que dans la stratégie de cohésion entre les sports paralympiques et les disciplines spécifiquement dédiées aux athlètes sourds et malentendants.

L'un des éléments clés de cette deaflympiade réside dans l'introduction de critères de sélection des athlètes alignés avec les critères définis pour les sports paralympiques dans le prolongement de la deaflympiade précédente. L'objectif est de se concentrer sur les meilleurs potentiels, en privilégiant les sportifs ayant une chance de podium dans les compétitions internationales. Ce renforcement stratégique vise à garantir un haut niveau de performance au sein des équipes sourdes, tout en restant cohérent avec les attentes de résultats sur la scène internationale.

L'un des axes les plus novateurs de cette deaflympiade 2026/2030 sera l'intégration progressive et ponctuelle des athlètes sourds au sein des collectifs des sports paralympiques. L'objectif est de créer des synergies entre les athlètes sourds et ceux des autres catégories de handicap, afin de favoriser une meilleure cohésion et un partage des connaissances et des ressources. Cette approche contribuera à la mise en place d'un environnement inclusif, où les athlètes sourds et malentendants pourront s'entraîner et concourir aux côtés de leurs homologues des autres disciplines paralympiques tout en renforçant l'émulation et l'adversité pour les sportifs et sportives du champ paralympique.

1.2 Chemin de sélection

Deaflympics Hiver 2027

SKI ALPIN :

Critères de Performance :

- Avoir moins de 240 points FIS sur les disciplines techniques (GS et SL) et/ou moins de 180 points sur les disciplines de vitesse (DH et SG) sur les listes de la FIS à la date de la réunion du comité de sélection
- Avoir participé à minima à 2 étapes du circuit de la Coupe de France Handisport de Ski Alpin
- Avoir participé aux championnats de France Ski Alpin Handisport
 - Aux vues des calendriers, ces critères devront avoir été effectués sur la saison 2025/2026

Critères d'aide à la décision

- Suivre un programme de 50 journées de ski par an (entraînements + compétitions), ainsi qu'un suivi régulier de la préparation physique

SKI NORDIQUE

Critères de Performance :

- Avoir moins de 240 points FIS sur les listes de la FIS à la date de la réunion du comité de sélection.
- Avoir participé à minima à 2 étapes du circuit de la Coupe de France Handisport de Ski Nordique
- Avoir participé aux championnats de France Ski Nordique Handisport
 - Aux vues des calendriers, ces critères devront avoir été effectués sur la saison 2025/2026

Critères d'aide à la décision

- Suivre un programme de 50 journées de ski par an (entraînements + compétitions), ainsi qu'un suivi régulier de la préparation physique

FUTSAL SOURD FÉMININ au programme des deaflympics hiver (cf PPF été)

1.3 Critères des listes ministérielles

> Critères d'accès à la liste Elite :

- Participer aux Deaflympics et être classé 1er.
- Participer aux Championnats du Monde et être classé 1er

> Critères d'accès à la liste Senior :

- Participer aux Deaflympics et être médaillé d'argent ou de bronze.
- Participer aux Championnats du Monde et être médaillé d'argent ou de bronze.
- Participer aux Championnats d'Europe et être classé 1er.

> Critères d'accès à la liste Relève :

- Participer aux Deaflympics et être classé dans les 8 premiers de la finale. Pour les sports collectifs et les épreuves par équipe, être classé dans les 4 premiers.
- Participer aux Championnats du Monde et être classé dans les 8 premiers de la finale. Pour les sports collectifs et les épreuves par équipe, être classé dans les 4 premiers.
- Participer aux Championnats d'Europe et être médaillé d'argent ou de bronze.

> Critères d'accès à la liste Reconversion

- Sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).

Critères d'accès à la liste Espoir :

- Sportif âgé de moins de 23 ans, engagé dans un double projet sportif et scolaire, médaillé en individuel aux Championnats de France

Cas Particuliers

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code du sport, en cas de raison médicale avérée (blessure, maladie de longue durée, maternité), le maintien sur la liste des sportifs de haut niveau est possible pour une durée d'un an par tacite reconduction.

**Dans le cas où il y aurait moins de 8 nations, la performance ne peut être reconnue.*

Annexes :

ANNEXES – PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL HIVER 2027-2030
Fédération Française Handisport

Les quatre annexes ci-dessous synthétisent les dispositions/dispositifs déjà développées ci-dessus afin d'extraire les éléments structurants clés attendus sur un plan réglementaire et législatif du PPF hiver. Elles ont vocation à rendre explicites, sans les redévelopper, les garanties apportées en matière de santé mentale, de mixité des encadrements, d'égalité de traitement et de prise en compte des spécificités de la performance des sportives.

Annexe 1 – Dispositions prises pour garantir la santé mentale des sportifs
La santé mentale est intégrée au projet de performance comme une composante de la santé et de la performance durable. Le dispositif repose sur une logique de prévention, de repérage, d'orientation et, lorsque cela est nécessaire, d'accompagnement spécialisé, articulée autour du Bureau de la Vie de l'Athlète (BVA), du Service Médico Sport Performance, des staffs et des Maisons Régionales de la Performance (MRP).
• Le BVA constitue un point d'entrée identifié pour les sportifs : écoute, repérage des fragilités, orientation vers les ressources adaptées et accompagnement des périodes de pression, de transition ou de retour de grande compétition.
• Le PPI intègre les dimensions mentale et psychologique parmi les leviers d'accompagnement individualisé et permet de coordonner les interventions fédérales et territoriales.
• Pour les sportifs ciblés « Cellule Performance », « Alpes 2030 » et « Utah 2034 », la FFH demande aux MRP de proposer une évaluation psychologique et, si besoin, un accompagnement adapté.
• Le SMR comprend un bilan psychologique et un questionnaire de surentraînement ; il contribue à objectiver les fragilités, réguler les charges et orienter si nécessaire vers un suivi spécialisé.
• La prévention des violences sexistes et sexuelles et la création d'un environnement éthique et sécurisé font partie des missions portées par le BVA.
• La préparation aux Jeux intègre progressivement les facteurs de pression spécifiques : exposition médiatique, attentes externes, environnement familial, sollicitations et transition post-Jeux.
Références PPF : Axe 1 – Partie 2, §2.4 « Bureau de la Vie de l'Athlète » et §2.5 « Service Médico Sport Performance » ; Axe 2 – §4.6 « Maisons Régionales de la Performance » ; dispositions relatives au PPI et au SMR.

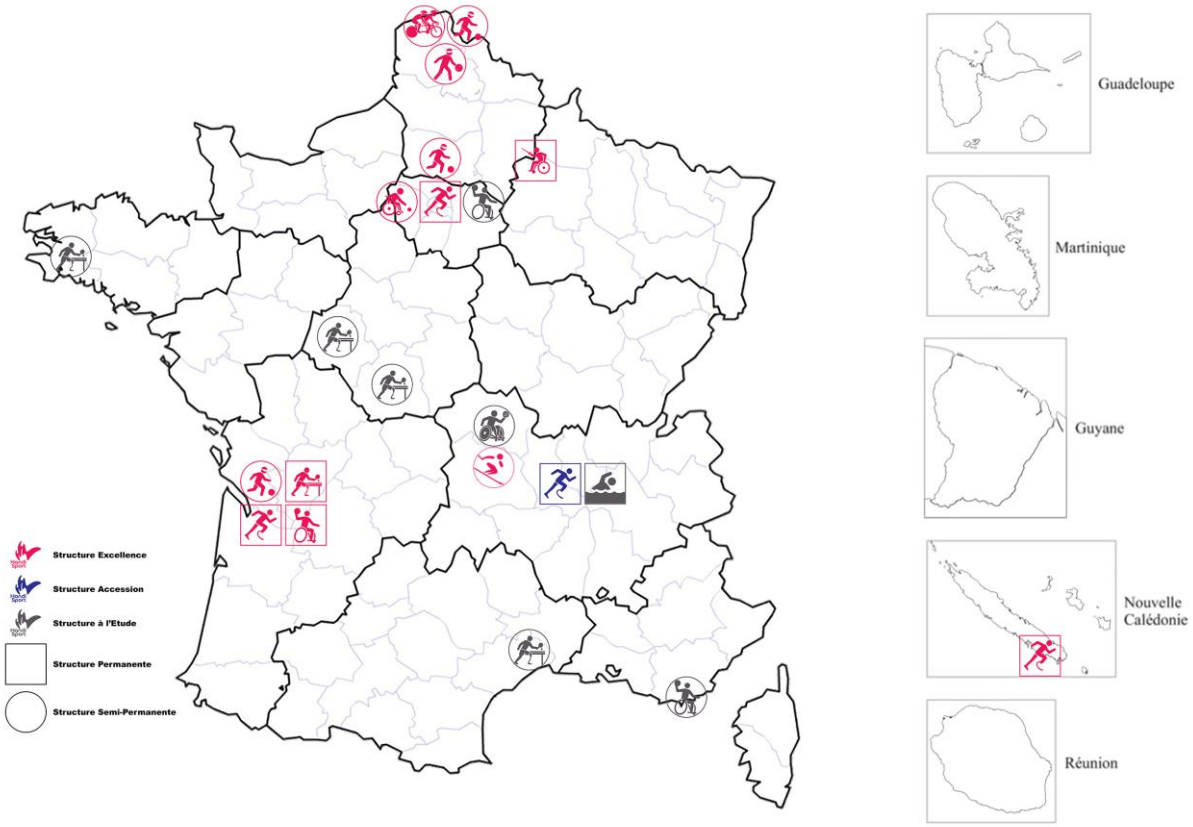
Annexe 2 – Dispositions prises pour garantir la mixité des équipes d'encadrement
La mixité des équipes d'encadrement constitue un objectif explicite du programme « Handisport pour Elles ». La FFH agit à la fois sur l'identification des profils, leur visibilité et leur mise en situation progressive au sein du haut niveau.
• Identification et structuration d'un vivier de femmes susceptibles d'exercer des fonctions d'encadrement : entraîneures, préparatrices physiques, kinésithérapeutes, techniciennes et managers.
• Valorisation de parcours féminins déjà engagés dans l'encadrement afin de rendre ces fonctions visibles, accessibles et attractives.
• Mobilisation progressive des profils identifiés sur des missions concrètes : stages, compétitions et accompagnements des collectifs.
• Mise en place d'un temps annuel dédié à la féminisation des sportives et des encadrements lors du colloque d'optimisation de la performance ou du séminaire performance, afin de partager les bonnes pratiques et de suivre les leviers d'évolution.
Référence PPF : Axe 2 – Partie 1, Programme Pré-accession transversal, volet « Féminiser : Handisport pour Elles ».

Annexe 3 – Dispositions prises pour garantir l'égalité de traitement et d'accompagnement entre les sportives et les sportifs
Le principe retenu par la FFH est celui d'un accès aux dispositifs fondé sur les critères sportifs, la trajectoire de performance et les besoins individuels, sans différenciation de traitement liée au sexe. L'égalité recherchée ne signifie pas uniformité : l'accompagnement est individualisé afin de garantir à chaque sportive et chaque sportif des conditions adaptées à son projet.
• Les chemins de sélection et critères d'aide à la décision sont formulés pour les sportives et les sportifs selon des principes communs d'évaluation, de comparaison et de hiérarchisation.

• Les collectifs Espoir, Accès à la Performance et Performance reposent sur une logique de progressivité et sur des critères d'accès corrélés aux exigences internationales, indépendamment du sexe.
• Tous les sportifs intégrés aux collectifs fédéraux doivent disposer d'un PPI formalisé ; celui-ci coordonne préparation, suivi médical et paramédical, accompagnement mental, double projet, structures et expertises locales.
• Le BVA accompagne l'ensemble des sportifs listés et membres des collectifs dans leur parcours scolaire, universitaire, professionnel et de reconversion, avec une attention aux situations individuelles.
• Le réseau des MRP permet de mobiliser des solutions de proximité et des ressources complémentaires sur la base des besoins identifiés dans le PPI.
• Le PPF identifie explicitement la nécessité de garantir une équité d'accès aux dispositifs socioprofessionnels, notamment pour les femmes et les disciplines moins visibles.
• Le programme « Handisport pour Elles » complète cette logique d'égalité en agissant sur les freins d'accès et la sous-représentation des femmes dans les parcours de haut niveau.
Principe de suivi : les indicateurs du PPF relatifs aux collectifs, structures et accompagnements seront analysés annuellement afin d'identifier d'éventuels écarts d'accès ou de prise en charge et d'ajuster les dispositifs.
Références PPF : bilan du suivi socioprofessionnel ; dispositions relatives aux PPI ; Axe 2 – chemins de sélection et collectifs nationaux ; §4 « Bureau de la Vie de l'Athlète » et §4.6 « Maisons Régionales de la Performance » ; programme « Handisport pour Elles ».

Annexe 4 – Dispositions prises pour garantir la prise en compte des spécificités de la performance des sportives
La prise en compte des spécificités de la performance des sportives s'inscrit dans l'approche individualisée du PPF. Elle repose à la fois sur le suivi médical, le PPI, le monitoring et une politique active de développement de la pratique féminine.
• Le SMR comprend des évaluations médicales, psychologiques et diététiques individualisées et peut être complété par des bilans spécifiques en fonction des besoins, des pathologies et des disciplines.
• Une enquête anonymisée sur le suivi gynécologique est intégrée au programme médical afin d'établir un état des lieux de l'accompagnement disponible pour les athlètes féminines en situation de handicap et d'identifier les besoins à renforcer.
• Le suivi de la santé et de la charge d'entraînement est articulé avec le PPI et le futur outil de monitoring, afin d'adapter les contenus, la récupération et les stratégies de préparation aux réponses individuelles de chaque sportive.
• Les staffs et le Service Médico Sport Performance disposent d'un cadre permettant de mobiliser, lorsque nécessaire, des expertises médicales ou paramédicales spécialisées en complément du suivi fédéral.
• Le programme « Handisport pour Elles » vise à augmenter le nombre de sportives identifiées et inscrites dans les parcours de haut niveau, en travaillant sur l'attractivité, l'identification et la représentation.
• La stratégie de détection et de transfert de talents doit également permettre d'identifier les catégories féminines insuffisamment représentées et d'élargir le vivier de potentielles sportives de haut niveau.
Principe directeur : les spécificités liées au sexe, au handicap, à la pathologie et à la discipline sont intégrées dans une même logique : partir du profil réel de la sportive pour construire un accompagnement de santé et de performance adapté, plutôt que d'appliquer un modèle standardisé.
Références PPF : Axe 1 – Partie 2, §2.5 « Service Médico Sport Performance » et SMR ; Axe 2 – §2.1 « Monitoring » ; dispositions relatives au PPI ; Programme Pré-accession transversal, volet « Handisport pour Elles ».

Annexe 5 : Cartographie des structures



Annexe 6 : Cahier des charges des structures
Cahier des charges des structures permanentes d'entraînement Handisport : Accession et Excellence

Ce document définit le cadre de fonctionnement des structures permanentes d'entraînement Handisport (accession et excellence) inscrites au sein du Projet de Performance Fédéral (PPF). Il vise à garantir un environnement d'entraînement, médical, éducatif et de vie propice à l'émergence et à la progression des sportifs vers le plus haut niveau international. Il constitue un socle incompressible de référence, commun à l'ensemble des structures. Pour autant, des éléments spécifiques peuvent être définis annuellement, en lien avec les profils des sportifs accueillis, leurs projets de performance individualisés (PPI) et les particularités propres à chaque discipline.

Obligations administratives et fédérales des intervenants et structures supports
Afin de garantir une cohérence institutionnelle, une traçabilité des actions et un alignement avec les exigences de la Fédération Française Handisport :

- Tous les intervenants (entraînants, préparateurs physiques, professionnels de santé, encadrants, coordinateurs pédagogiques, etc.) impliqués dans une structure permanente d'entraînement doivent :
 - Être titulaires d'une licence fédérale FFH en cours de validité,
 - Avoir validé la formation "Les Indispensables" dispensée par la FFH.

- Les structures s'appuyant sur un club support doivent obligatoirement s'appuyer sur un club affilié à la Fédération Française Handisport.

Ces obligations conditionnent la labellisation et la validation annuelle de la structure par la Direction Technique Nationale.

Durée et périmètre :
Les dispositions s'appliquent pour une durée de 12 mois à compter de chaque rentrée scolaire. Chaque structure est reconduite annuellement sur la base d'une évaluation de ses résultats, de sa conformité aux critères du cahier des charges, et de la validation par la DTN.

Objectifs des structures

- Offrir un cadre quotidien d'entraînement conforme aux standards du haut niveau paralympique.
- Accélérer les trajectoires individuelles vers les équipes de France.
- Accompagner le double projet (sportif et scolaire/professionnel).
- Renforcer l'expertise médicale, physique, technique et mentale.
- Favoriser l'inclusion, la collaboration entre disciplines paralympiques et olympiques.

Conditions d'accès

- Être licencié à la FFH.
- Être classifié internationalement (ou en cours de classification).
- Avoir un projet de performance individuelle (PPI) validé par la DTN.
- Être inscrit dans un parcours de formation compatible.
- Être membre du collectif Espoir ou Accès à la Performance ou Performance sur l'année en cours ou pour l'année à venir.
- Les profils féminins feront l'objet d'une attention particulière.

Capacité d'accueil

- Minimum : 3 à 4 sportifs par structure.
- Maximum : 10 à 12 sportifs.
- Sportifs et sportives âgés de plus de 18 ans (+15 ans sur la structure de Talence)

Modalités d'intégration et de maintien

- Signature d'un P.P.I,
- Évaluation biannuelle selon,
- Progression sportive (résultats, écarts au niveau international),
- Engagement dans le projet de performance en lien avec le P.P.I,
- Assiduité et comportement,
- Respect du PPI,
- Suivi éducatif et médical.

Encadrement et suivi

- Entraînement assuré par un staff compétent et formé aux spécificités paralympiques.
- Suivi médical complet : kiné, MPR, orthoprothésiste, psychologue, nutritionniste.
- Diagnostic à l'entrée par un binôme médecin MPR / psychologue.

Cadre de vie

- Internats ou hébergements accessibles, chambres équipées (poubelles spécifiques, chaises de douche) en para ski alpin et para ski nordique/biathlon.
- Surveillance assurée (AED), mobilité facilitée (stationnement, transports).
- Espaces sécurisés pour aides à la mobilité.

Suivi éducatif

- Offres de formation adaptées (collège à université).
- Coordination avec l'enseignant référent handicap.
- Organisation de rencontres régulières professeurs / entraîneurs.
- Suivi PAP pour les besoins spécifiques.

Infrastructures sportives

- Accessibilité intégrale des lieux de pratique.
- Entraînements quotidiens à minima, voire biquotidiens, en fonction des disciplines sportives
- Planification PPI.
- Matériel spécifique installé durablement. Salle de musculation adaptée.
- Continuité d'entraînement pendant les vacances scolaires.

Financement

- Participation des familles ou des sportifs et sportives définie annuellement.
- Prise en charge des actions mutualisées selon les moyens alloués.
- Cohérence interstructures assurée par la DTN.

Règles de vie et obligations

- Respect des règles éthiques, de comportement, et des engagements pris.
- Engagement contre le dopage, l'alcool et les drogues.
- Présence obligatoire aux entraînements, évaluations, rendez-vous médicaux.

Cas particulier : structures semi-permanentes

- Possibilité de déploiement de structure semi-permanente pour répondre à un besoin de proximité.
- Mutualisation avec les collectifs valides.
- Organisation de stages ciblés.

Révision et application

- Ce document est révisé annuellement par la DTN.
- Toute situation non prévue est arbitrée par la DTN ou son représentant.

Engagement du sportif

Chaque sportif admis en structure signe un contrat d'objectifs individualisé sur la base d'un projet de performance individualisé, validé par le manager de la performance disciplinaire, le référent du collectif d'appartenance et du club, et la direction de la structure si existante. Ce contrat précise ses engagements en matière de participation, de comportement et de résultats. Il est co-signé par un représentant légal pour les mineurs.

Projet de Performance Fédéral

Le fonctionnement des structures s'inscrit dans le cadre du Projet de Performance Fédéral handisport. Toute action fédérale (stages, compétitions internationales, formations) prévaut sur les engagements au sein de la structure.

Obligation de présence et de participation

La présence aux entraînements, stages, rendez-vous médicaux et temps pédagogiques planifiés est obligatoire, sauf motif justifié. Les absences non justifiées peuvent entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Résultats, comportement et éthique

Le maintien du sportif dépend de son engagement, de ses résultats, de son attitude et du respect des valeurs éthiques. Tout manquement pourra entraîner des sanctions, y compris le retrait de la structure.

Entraînement en club et synergie

Le lien avec le club d'origine est encouragé. Des périodes de mise à disposition peuvent être organisées en concertation avec les entraîneurs de la structure et du référent du collectif d'appartenance.

Représentativité

Les sportifs concourent pour leur club, mais peuvent représenter la structure dans certains événements officiels. Ils portent alors l'équipement de la structure.

Déplacements et logistique

Les déplacements sont organisés de manière collective. Des modalités spécifiques sont prévues selon le niveau d'autonomie du sportif. Toute demande dérogatoire doit être validée en amont.

Participation financière

Une contribution annuelle peut être demandée aux familles, sportifs ou sportives clubs ou ligues pour l'accompagnement logistique en stage et ou compétition.

Suivi médical réglementaire
Les sportifs doivent suivre les examens médicaux réglementaires et respecter le protocole de suivi médical et paramédical établi au sein de la structure.

Lutte antidopage et intégrité
Les sportifs s'engagent à respecter la règlementation antidopage et à participer aux actions de prévention. Toute consommation de produits illicites (drogue, alcool) est interdite.

Annexe 7 : Charte du sport de haut niveau

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'Olympisme énoncées dans la Charte olympique et aux principes déontologiques du sport, il doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play.
Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'État de sa qualité de sportif de haut niveau, d'arbitre ou de juge sportif de haut niveau ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion du sport de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays.
L'État et le mouvement sportif sont garants du respect des principes énoncés dans la présente charte. Avec le concours des collectivités territoriales et des entreprises, ils veillent à ce que soient réunis les moyens nécessaires pour soutenir le développement du sport de haut niveau, en vue de favoriser l'accès des sportifs à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles.
La commission nationale du sport de haut niveau a établi les dispositions qui suivent, conformément aux règles déontologiques du sport et en application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Elle peut être saisie de toute difficulté d'interprétation soulevée par l'application de la présente charte.

CHAPITRE I : DES SPORTIFS
Règle I : Dans le plein exercice de ses droits et libertés de citoyen, chaque sportif de haut niveau est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que de la préparation de son avenir socioprofessionnel. Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de son pays et de la fédération à laquelle, en tant que licencié, il a volontairement adhéré.

Règle II : En considération de l'engagement personnel et de l'importance de la préparation exigés par la recherche de la plus haute performance, tout sportif de haut niveau a accès, dans les conditions et limites réglementaires, aux dispositions, mesures et aides destinées :

- À favoriser sa réussite sportive,
- À compenser les dépenses que lui occasionne son activité sportive,
- À faciliter la mise en œuvre d'un projet de formation en vue de son insertion socioprofessionnelle.

L'État et le mouvement sportif ont le devoir de veiller à l'attribution équitable et cohérente des aides accordées aux sportifs de haut niveau. A cet effet, ceux-ci doivent communiquer à leur fédération la nature et le montant des concours publics qui leur sont individuellement accordés. Toute demande d'aides personnalisées à l'État doit être instruite par la fédération et formulée par elle ; elle doit comporter notamment l'indication des ressources dont disposent les intéressés. Ces informations restent confidentielles.

Règle III : L'Etat et la Fédération, dont le sportif de haut niveau est le licencié, s'assurent que celui-ci bénéficie d'un régime de protection sociale couvrant l'ensemble des risques sociaux à prendre en compte pendant la durée de sa carrière sportive au haut niveau.

Règle IV : Dans l'exercice de sa liberté d'opinion et de sa liberté de communiquer des informations ou des idées, le sportif de haut niveau est tenu de préserver l'image de sa discipline et du sport français en général, ainsi que de ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui. Le droit à l'exploitation de son image est garanti au sportif de haut niveau, sous réserve des dispositions des règles IX et X ci-après. Ce droit individuel comprend la liberté de s'opposer à tout enregistrement privé et celle de commercialiser l'utilisation de l'image personnelle.

Règle V : Tout contrat sur la base duquel un sportif de haut niveau perçoit une rémunération en contrepartie de prestations sportives ou liées à son activité sportive, doit être compatible avec les dispositions de la présente charte et les règlements fédéraux.

Règle VI : Les sportifs de haut niveau participent à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention menées dans ce domaine par l'Etat et le mouvement sportif. Ils s'interdisent de recourir à l'utilisation de substances ou de procédés interdits.
Règle VII : Les sportifs de haut niveau définissent en accord avec la direction technique nationale de leur fédération leur programme d'entraînement, de compétitions et de formation. Ils bénéficient d'un suivi régulier

organisé à leur intention tant sur le plan social que sportif. Afin de préserver leur intégrité physique, ils se soumettent aux examens médicaux préventifs réglementaires.

Règle VIII : Les sportifs de haut niveau sont représentés au comité directeur de leur fédération, au conseil d'administration du CNOSF, à la commission nationale du sport de haut niveau, à la commission nationale de prévention et de lutte contre le dopage, ainsi que dans toutes les instances collégiales compétentes pour traiter de leurs intérêts collectifs.

CHAPITRE II - DES EQUIPES

Règle IX : Pour les sports individuels comme pour les sports collectifs, toute équipe de sportifs est directement et exclusivement soumise à l'autorité du responsable désigné par le groupement sportif ou par la fédération sous l'égide de qui elle a été constituée.
Selon les cas, le groupement sportif ou la fédération dispose de droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'équipe à l'occasion des activités sportives de celle-ci et pour la promotion de ces seules activités. Tout contrat individuel contraire leur est inopposable.
L'étendue des droits et obligations de chacun est déterminée par les règlements fédéraux applicables ainsi que par les usages qui définissent, discipline par discipline, la nature et le degré d'organisation collective nécessaire à la cohésion et au bon fonctionnement de l'équipe. Elle peut être précisée dans des contrats individuels adaptés aux caractéristiques de l'équipe, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les principes énoncés dans la présente charte et avec la réglementation fédérale.

Règle X : Chaque fédération peut mettre en place, pour la durée d'une ou plusieurs saisons sportives, un collectif national de préparation, pouvant comprendre une ou plusieurs équipes à l'égard desquelles elle dispose exclusivement des prérogatives mentionnées à la règle précédente.
Le programme de chacune des équipes est élaboré et exécuté sous la responsabilité du directeur technique national. Il s'appuie sur un calendrier de stages, entraînements et compétitions ; il peut également, en considération des impératifs pratiques et de recherche propres à certaines disciplines, comporter des choix techniques, notamment sur les équipements et le matériel utilisé. Les groupements sportifs affiliés et les instances fédérales régionales et départementales sont tenus de favoriser sa réalisation.
Tout sportif de haut niveau auquel il est proposé de participer au collectif national de préparation, n'accepte qu'en s'engageant à respecter le programme et les choix techniques établis dans une convention conclue avec sa fédération. Cette convention précise les adaptations individuelles du programme et définit les aides et concours de toute nature qui, en contrepartie, bénéficieront à l'intéressé. Le groupement sportif dont celui-ci est membre est également signataire de la convention lorsqu'elle comporte des dispositions relatives à l'étendue des droits et obligations.
Un sportif non inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau peut être admis, dans des conditions identiques, à participer à tout ou partie du programme du collectif national de préparation.

Règle XI : La constitution des équipes de France est prioritaire. Elle incombe aux fédérations investies à cet effet d'une délégation de pouvoir de l'État.
Chaque fédération délégataire est tenue d'établir des sélections en vue d'assurer la meilleure participation nationale possible aux compétitions prévues dans la convention d'objectifs qu'elle a conclue avec l'État et qui répondent aux priorités définies par la commission nationale du sport de haut niveau. Ces sélections sont décidées en application d'un règlement qui en définit les principales modalités.
Tout licencié doit honorer les sélections établies par la fédération dont il relève. En cas de refus sans motif légitime, il s'expose, le cas échéant, à l'exclusion du collectif de préparation auquel il avait été admis à participer et à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la qualité de sportif de haut niveau.

CHAPITRE III - DES COMPETITIONS

Règle XII : Au cours des compétitions auxquelles ils participent, les sportifs de haut niveau sont tenus de respecter les règles sportives, les arbitres et les juges. Ils doivent en toutes circonstances faire preuve de loyauté et de tolérance à l'égard de leurs partenaires et de leurs concurrents.

Règle XIII : Les droits d'exploitation d'une compétition sportive appartiennent à l'organisateur de l'événement qui peut conclure toute convention en vue de partenariats autorisés par la loi ou de la diffusion de cet évènement par les moyens audiovisuels appropriés.

Dans l'exercice de ses droits, l'organisateur est tenu de préserver le droit à l'information. A cet effet, les contrats relatifs à la diffusion de l'événement doivent se conformer non seulement aux lois et règlements en vigueur, mais encore aux usages conventionnellement reconnus en ce domaine.
Parallèlement, ni les sportifs ni les responsables de leurs équipes ne peuvent opposer à quiconque un accord d'exclusivité de nature à entraver la liberté de l'information.
Les contrats de partenariat conclus par l'organisateur ne peuvent empiéter sur les droits individuels des sportifs ainsi que sur les droits collectifs des équipes tels que définis par les règles ci-dessus. Dans cette limite, l'étendue des droits et des obligations de chacun peut être précisée par accords conclus avec les organisateurs.

Règle XIV : Les compétitions inscrites aux calendriers officiels arrêtés par les fédérations sportives délégataires ou par les fédérations internationales auxquelles celles-ci sont affiliées constituent l'ensemble de référence des confrontations qui permettent le classement des valeurs et l'émergence de l'élite sportive.

L'État, le mouvement sportif ainsi que les collectivités territoriales et toutes les personnes physiques ou morales, notamment les sportifs de haut niveau, apportent un soutien prioritaire à ce système de référence. En conséquence les sportifs de haut niveau, les arbitres et les juges sportifs sont tenus de participer prioritairement aux compétitions organisées sous l'égide ou avec l'agrément de leur fédération.

Annexe 8 : Convention d'engagement du sportif de haut

Cette convention formalise les engagements réciproques entre la FFH et les sportifs relevant du PPF (sportifs listés et/ou membres des collectifs et/ou des structures). Elle définit les droits et les devoirs de l'ensemble des parties prenantes du PPF en conformité avec les dispositions du Code du Sport.

Article L221-2-1 du code du Sport
L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif.
Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.
Un décret fixe le contenu de la convention mentionnée au présent article.

Article 1 : Conditions d'éligibilité

- Être titulaire d'une licence « Compétition » en cours de validité dans un club affilié à la fédération
- Être listé(e) et/ou membre d'un collectif et/ou d'une structure
- Être inscrit(e) et à jour sur le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (P.S.Q.S.), outil central de l'éligibilité aux dispositifs d'aide.
- Adhérer à la charte éthique fédérale
- Se conformer au règlement disciplinaire, ainsi qu'aux règlements spécifiques de lutte contre le dopage en validant la formation du sportif de haut niveau international sur le site ADEL.
- Ne pas être en situation de dette vis-à-vis de la fédération ou justifier d'un plan de régularisation accepté.

Article 2 : Engagements de la Fédération

Communication et valorisation :
- Diffusion des résultats marquants réalisés en compétition internationale, qu'ils soient collectifs ou individuels.
- Soutien à la reconnaissance des performances via les canaux fédéraux (site, réseaux, partenaires).

Aides financières d'ordre social (sous réserve des crédits disponibles annuellement) :
- Possibilité d'octroi d'aides personnalisées aux sportifs listés Relève, Senior et Elite, selon des critères de performance, d'engagement, de structuration socioprofessionnelle et de situation individuelle.
- Orientation d'aide via la fondation du sport français et la cellule marketing

Les aides sont attribuées en priorité aux sportifs identifiés dans la cellule performance, en lien avec l'Agence Nationale du Sport (ANS), afin de leur permettre d'atteindre le seuil de revenu brut minimal annuel fixé par l'ANS. Sous réserve de crédits disponibles, et une fois l'ensemble des obligations envers les membres de la cellule performance remplies, des soutiens complémentaires pourront être étudiés.
Dans ce cadre, les sportifs inscrits sur les listes Relève, Senior et Élite pourront faire l'objet d'une évaluation individualisée, visant à analyser leur situation et leur capacité à bénéficier d'un accompagnement fédéral, selon les marges budgétaires restantes.

Frais liés à la présence au sein d'une structure identifiée dans le PPF :
Prise en charge partielle, dans le cadre du contrat de performance, des frais applicables au sein des structures du PPF, pour les sportifs identifiés au sein de la Cellule Performance par l'ANS.

Assurances :
- Couverture Responsabilité Civile et Individuelle Accident via la licence
- Assurance spécifique pour les sportifs listés (accident du travail, maladie professionnelle) selon les dispositions du décret du 3 mai 2016.
- Informations disponibles dans les notices annexées.

Article 3 : Engagements du sportif

Programme sportif et entraînement :

- Complétude de son P.P.I en lien avec le manager de la performance disciplinaire.
- Respect du calendrier défini dans le P.P.I (stages, compétitions prioritaires, évaluations, etc…).
- Complétudes des outils de monitoring si concerné(e).

Suivi socioprofessionnel :

- Coopération active avec le responsable du suivi socioprofessionnel pour la mise en œuvre du double projet (formation, emploi).
- Transmission des pièces administratives (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé, CV sportif et professionnel).
- Information en temps réel des changements de situation.

Droit à l'image et partenariats :

- Acceptation de l'utilisation de l'image collective et individuelle dans le cadre des actions du PPF.
- Tout usage à des fins commerciales de l'image du sportif en tenue fédérale, en lien avec un partenaire, est soumis à l'accord préalable de la fédération.
- La F.F.H. peut solliciter le sportif, pour participer à des actions de communication ou de promotion.
- Le sportif peut librement conclure des partenariats liés à son image individuelle, à condition que ses partenaires n'utilisent ni les tenues de l'Équipe de France, et qu'aucune confusion ne soit créée entre ses partenariats privés et fédéraux.
- Droits d'image de la F.F.H.
 En acceptant sa sélection, le sportif autorise la F.F.H. à exploiter, sans rémunération spécifique, son image associée (nom, voix, image, etc. liés à l'Équipe de France Handisport), à des fins promotionnelles, institutionnelles ou commerciales (dans le cas de l'image collective), sur tous supports, par tous moyens, partout dans le monde et pendant toute la durée légale des droits.
- Tenue officielle obligatoire : le sportif s'engage à porter la tenue de l'Équipe de France Handisport pendant les compétitions et stages.
- Usage personnel de l'image associée : le sportif peut utiliser son image associée individuelle à des fins commerciales ou promotionnelles uniquement avec l'accord préalable de la F.F.H., sans modification de la tenue officielle.

Utilisation des données :

Le sportif accepte que ses données personnelles (médicales, de performance, de formation, images, vidéos, etc.), collectées via les outils et plateformes utilisés, soient exploitées par les équipes fédérales dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette utilisation vise exclusivement à optimiser son accompagnement et à améliorer les dispositifs de performance, dans un cadre sécurisé, confidentiel et éthique.

Éthique, intégrité et exemplarité :

- Respect du devoir de réserve, notamment dans l'espace public et sur les réseaux sociaux.
 - Ne pas tenir de propos diffamants à l'égard d'un autre sportif, des membres de la F.F.H. et de ses partenaires, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc.).
- Obligation de signaler tout comportement contraire à l'éthique ou à la sécurité;
- Participer, à minima, à une action de formation/sensibilisation du Plan VSS;
- Obligation d'obtention de l'attestation de réussite de la formation « Sportive et Citoyenne »

Santé et lutte antidopage :

Respect des obligations de Suivi Médical Réglementaire (S.M.R.),

- Adhésion à la formation ADEL de l'AMA et validation du niveau requis : l'attestation de réussite à la formation correspondant au niveau international devra être transmis au BVA,
- Respect des procédures de localisation pour les sportifs identifiés au sein d'un groupe cible,
- Répond à tout contrôle diligenté par les instances sportives (W.S.F., A.M.A., A.F.L.D.) en compétition et hors compétition, sur tous les lieux d'entraînement, au domicile du sportif et sur tous lieux désignés par le préleveur mandaté à cet effet,

- Veille à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.). A ce titre, il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non-contamination des produits par d'éventuelles substances interdites,
- Informe le médecin disciplinaire ou médecin S.M.R de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'A.F.L.D. ou de la W.S.F.

Article 4 : Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation de la convention et/ou au non-respect d'un ou plusieurs éléments de la convention, la F.F.H. et le sportif chercheront un accord à l'amiable. Si le litige persiste, les différentes parties pourront utiliser les procédures disciplinaires fédérales et légales en vigueur.

Article 5 : Durée et avenants

La convention couvre l'année civile en cours.Des avenants peuvent être établis pour tenir compte d'une évolution du projet, d'une nouvelle situation personnelle ou d'une modification réglementaire.

Annexe 9 : Formation sportive et citoyenne
Contenu des modules

Module 1 : Les valeurs de la République (7 à 10 minutes)
Ce module rappelle les grands principes républicains inscrits dans la Constitution française : liberté, égalité, fraternité, et laïcité. Il aborde leur signification et leur mise en œuvre concrète dans le cadre sportif : égalité d'accès à la pratique, respect de la diversité, non-discrimination. À travers des exemples concrets et des témoignages, les participants découvriront comment incarner ces valeurs dans leur quotidien de sportifs.





Module 2 : Les valeurs du Paralympisme (7 à 10 minutes)
Ce module explore les quatre grandes valeurs du mouvement paralympique : courage, détermination, inspiration et égalité. Il met en lumière leur genèse, leur importance dans le cadre du sport de haut niveau, et leur impact sur la société. Des témoignages de sportifs paralympiques illustrent comment ces valeurs façonnent leur engagement, leur parcours, et leur rapport à la performance et à la vie.



Module 3 : L'éthique dans le sport (7 à 10 minutes)
Ce module propose une réflexion sur les comportements attendus d'un sportif responsable : respect des règles, refus du dopage, gestion de la pression, attitude face à la défaite ou à l'adversaire. Il présente les principaux risques éthiques (violence, triche, corruption) et les moyens de prévention. À travers des scénarii interactifs, les participants seront invités à analyser des situations et à prendre position.

Module 4 : Cadre juridique et économique du sportif (7 à 15 minutes)
Ce dernier module présente les fondamentaux du cadre juridique applicable au sportif : statuts, contrats, assurances, obligations réglementaires. Il introduit également des notions économiques simples : gestion du budget, sponsoring, fiscalité. L'approche est pratique, avec des fiches récapitulatives et des mini études de cas pour aider les sportifs à mieux anticiper les enjeux de leur parcours.



Évaluation finale :
Le questionnaire comprend 12 questions interactives, soit 3 par module, avec des mises en situation courtes. Un score minimum de 75 % est requis pour valider la formation.
En cas d'échec, une seconde tentative est automatiquement proposée après révision des contenus.

Certification et suivi :
Une attestation de réussite est générée automatiquement à l'issue du questionnaire.
Un module complémentaire annuel pourra être proposé pour mettre à jour les connaissances en fonction des évolutions réglementaires, éthiques ou sociétales du sport.

Annexe 10 : Fiche synthétique – Surveillance Médicale Réglementaire
(articles L. 231-6 et A 231-4 du code du sport)

OBJECTIF GÉNÉRAL
Garantir la sécurité, la santé et la performance des sportifs inscrits sur les listes ministérielles (Elite, Senior, Relève, Espoirs, Collectifs Nationaux) via une surveillance médicale structurée, périodique et centralisée sur ASKAMON.

Tableau des Examens et Périodicité – SMR

Nature de l'examen	Périodicité	Observations / Conditions de prise en charge
Consultation de médecin du sport	1 fois par an	Obligatoire. Inclut 2 auto-questionnaires (diététique + surentrainement) + entretien psychologique.
Électrocardiogramme de repos (ECG)	1 fois par an	Peut être réalisé avec la consultation. Tracé à joindre.
Bilan biologique et urinaire (à jeun)	1 fois par an	Liste d'analyses précises. Prise en charge FFH sur présentation de la facture.
Bilan dentaire	1 fois par an	Prise en charge à hauteur de 25 €. Les soins sont à la charge de l'athlète via l'assurance maladie.
Épreuve d'effort cardio-respiratoire (VO2 max)	À l'entrée + tous les 4 ans	Nécessaire à l'entrée. Renouvellement quadri-annuel. Liste de centres sur demande.
Échographie du cœur	Une fois à l'entrée (sauf si faite <15 ans)	Renouvellement à 18 ans si 1re échographie faite avant 15 ans. Prise en charge CPAM si suivi spécifique.
Bilan ophtalmologique (sports d'hiver uniquement)	Entrée sur liste + annuellement (alpin/snow)	Uniquement pour ski alpin, ski nordique, snowboard.

FONCTIONNEMENT ET GESTION VIA ASKAMON
Centralisation : Tous les résultats et documents doivent être enregistrés sur la plateforme ASKAMON (https://pda.askamon.com/login) en format PDF.

Suivi : Le médecin coordonnateur valide les documents sur l'espace personnel de chaque sportif.
Accompagnement : En cas de difficulté ou besoin d'un centre expert : smr@handisport.org

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS
A privilégier :

- Facturation directe par le praticien à la FFH Adresse : Fédération Française Handisport – Commission Médicale Nationale – 42 rue Louis Lumière – 75020 Paris

Joindre facture nominative + RIB du praticien

- Si avance de frais par l'athlète

Demande de remboursement via la plateforme : https://handisport.ilucca.net/
Identifiants à demander auprès du responsable de discipline si non reçu
Remplir : nature = frais SMR, discipline = médical, code analytique = SMR H.N.
Joindre justificatif (facture scannée/photo)

Conditions :
Aucun remboursement sans dépôt préalable de l'ensemble des résultats médicaux sur ASKAMON
Frais de déplacement non pris en charge

CONTACTS UTILES
SMR – FFH : smr@handisport.org
Service comptable (codes d'accès remboursements) : via responsable de discipline
Suivi médical individuel : via médecin coordonnateur FFH

Annexe 7 : Évaluation du Projet de Performance Fédéral

Programme pré-accession				2028	2029	2030	2031
Action/Critère d'évaluation	Indicateurs enrichis	Objectif / Référence	Commentaires / Points de vigilance				
JAP national	Nombre total de jeunes présents (N)	Augmentation de la quantité des jeunes présents	- Vérifier la cohérence entre détection, orientation et entrée en structure ; renforcer le suivi post-JAP.				
JAP national	Nombre de jeunes N-1 intégrés à un collectif	Comparaison sur la base de saison n-1	- Vérifier la cohérence entre détection, orientation et entrée en structure ; renforcer le suivi post-JAP.				
JAP national	Nombre de jeunes N-1 intégrés à une structure du PPF	Comparaison sur la base de saison n-1	- Vérifier la cohérence entre détection, orientation et entrée en structure ; renforcer le suivi post-JAP.				
JAP national	Répartition par sexe et discipline	En % pour analyser les tendances	- Vérifier la cohérence entre détection, orientation et entrée en structure ; renforcer le suivi post-JAP.				
Transfert de talents	Nombre total de sportifs présents		- S'assurer de la qualité du matching disciplines / potentiel ; valoriser les passerelles réussies.				
Transfert de talents	Nombre ayant intégré un nouveau sport / collectif dans l'année		- S'assurer de la qualité du matching disciplines / potentiel ; valoriser les passerelles réussies.				
Handisport pour Elles	Nombre de sportives présentes	Progression du nombre de participantes et visibilité accrue	- Suivre la fidélisation des participantes ; ancrer le programme localement.				
Handisport pour Elles	Bilan du plan de communication dédié		kpi				

Analyse disciplinaire (sport par sport)							
Critère d'évaluation	Indicateurs enrichis	Objectif / Référence	Commentaires / Points de vigilance	2028	2029	2030	2031
Résultats internationaux	Nombre de médailles (or, argent, bronze)	Maintien ou progression du rendement médailles / participants	- Comparer à la feuille de route initiale ; tenir compte du contexte concurrentiel.				
Résultats internationaux	Taux de podiums / engagés	Évolution vs. édition précédente	- Comparer à la feuille de route initiale ; tenir compte du contexte concurrentiel.				
Qualification des athlètes	Nombre de qualifiés / discipline	Évolution vs. édition précédente	- Évaluer la cohérence entre la qualification et le potentiel de médaille.				
Qualification des athlètes	Taux de conversion du collectif	Taux de qualification ≥ 80 % des effectifs cibles	- Évaluer la cohérence entre la qualification et le potentiel de médaille.				
Effectifs des collectifs	Nombre d'athlètes par collectif (fin de saison)	Stabilité ou croissance maîtrisée des effectifs	- Veiller aux transitions Espoir → Accession / Accession → Performance.				
Effectifs des collectifs	Répartition par sexe / classification / âge	Stabilité ou croissance maîtrisée des effectifs	- Veiller aux transitions Espoir → Accession / Accession → Performance.				
Progression des athlètes	Nombre de changements de statut collectif	Taux de progression > 25 % des effectifs accession / espoir	- Vérifier si les progressions sont alignées avec les évaluations techniques.				
Progression des athlètes	Taux de montée vs. descente	Taux de progression > 25 % des effectifs accession / espoir	- Vérifier si les progressions sont alignées avec les évaluations techniques.				
Projet de performance individuel (PPI)	Nombre et % de PPI à jour	100 % des athlètes des collectifs dotés d'un PPI actif	- Veiller à la mise à jour semestrielle ; renforcer la co-construction entraîneur/athlète.				

Optimisation de la performance							
Critère d'évaluation	Indicateurs enrichis	Objectif / Référence	Commentaires / Points de vigilance	2028	2029	2030	2031
Monitoring	Taux d'utilisation de l'outil	≥ 80 % d'adhésion / régularité	- Accompagner les entraîneurs dans l'exploitation des données.				
Données / Data	Nombre d'outils déployés / actifs	Déploiement sur 100 % des sports	- Assurer l'interopérabilité des outils ; intégrer le retour utilisateur.				
Formation	Nombre de staffs ayant obtenu les indispensables	100 % des référents disciplinaires formés sur le cycle ≥ 60 % de présence au séminaire	- Cibler la formation continue ; renforcer les échanges entre disciplines.				
Formation	Taux de participation au séminaire national	100 % des référents disciplinaires formés sur le cycle ≥ 60 % de présence au séminaire	Cibler la formation continue ; renforcer les échanges entre disciplines.				

Bureau de la vie de l'athlète							
Critère d'évaluation	Indicateurs enrichis	Objectif / Référence	Commentaires / Points de vigilance	2028	2029	2030	2031
Socio-pro	Taux de SHN aux revenus non dépendants de l'Ans	Accompagnement proposé à 100 % des SHN	Vérifier l'adéquation entre profil, besoin et réponse apportée.				
Aides personnalisées	Montant total et nombre de bénéficiaires	Pour les SHN Cellule >40K€ Pour les Hors Cellule Nbre > 15K€ (seuil pauvreté)	Travailler la lisibilité et la diversité des profils bénéficiaires.				
Formations citoyenneté et AFAD	Taux de participation SHN	Atteindre 75 % des SHN formés sur le cycle	Intégrer les formations dans les calendriers sportifs ; croiser avec les enjeux d'intégrité.				

Médico-sport perf							
Médico-sport perf	Nombre de blessures > 3 semaines	Baisse des blessures longues	Analyser les causes	2028	2029	2030	2031
Médico-sport perf	Taux de complétude du SMR	Taux de complétude ≥ 90 %	Renforcer la prévention et l'anticipation.				